UN ÉCLAIRAGE SUR LE MODÈLE DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Auteur : Stéphane METRO

Année de soutenance : 2014

Maître de stage : Jean Bernard FONTAINE

Maître de mémoire : Jean-François HOARAU

Avertissements :

Les opinions exprimées dans ce mémoire sont propres à l'auteur et ne s'avèrent en aucun cas être engagées par les Directeurs de mémoire (universitaire et professionnel) ou autres tiers ayant participé à l'avancement de l'étude.

MDEGSR

Remerciements :

En « prélude » à ce mémoire, je tenais à adresser mes sincères remerciements à tous ceux qui ont participé de façon directe ou indirecte à l'élaboration de cette étude.

Tout d'abord, je souhaite adresser des remerciements à Monsieur Jean-François HOAREAU (Maître de conférences en économie à l'Université de la Réunion), pour m'avoir pris sous son aile en tant que directeur de mémoire en validant mon sujet d'étude.

Puis je tiens à remercier Monsieur Jean Bernard FONTAINE (directeur de la Maison de l'Emploi du Grand Sud) pour avoir endossé le rôle de directeur de stage et m'avoir accordé toute sa confiance, son temps et ses précieux conseils.
De la même façon, je remercie tous les employés de la Maison de l'Emploi pour leur enthousiasme, leur encadrement, leur conseil et leur sympathie.

Je tiens également à remercier Monsieur Joël Xavier (Directeur du développement économique de la CASUD) pour sa grande disponibilité, ses conseils et les connaissances qu'il m'a insufflés dans l'exercice de mes missions.
Sans oublier, Monsieur Emmanuel Plinguier (Maison de la Ruralité) qui nous a accueillis dans sa structure pour permettre la création d'un projet innovant et ainsi, nous a accordé sa plus grande confiance.

Enfin, je tiens à remercier mes proches (parents, ma fiancée et amis…) pour leur patience et leurs encouragements.

MDE-GSR

Sommaire :

Avertissements : 1

Remerciements : 2

Sommaire : 3

Avant-propos : 4

INTRODUCTION : 5

CHAPITRE 1 : L'Économie collaborative : en route vers une nouvelle ère alternative au modèle économique traditionnelle 8

A) Un œil aiguisé sur le concept d'économie collaborative : 9

B) Un modèle adapté à un contexte empreint de morosité : 38

CHAPITRE 2 : L'économie collaborative : une solution d'avenir pour les territoires. 46

A) L'économie collaborative et son rapport au territoire : 47

B) Pratiques collaboratives et territoire : les éléments à maîtriser pour mettre en place un projet collaboratif au sein d'un territoire donné. 70

CHAPITRE 3 : Economie collaborative et territoire rural : Etudes de cas à l'île de la Réunion, le projet de pôle de collaboration rural de Saint Joseph. 77

A) Contextualisation de l'étude : 78

B) L'économie collaborative, un allier incontesté du monde rural 86

CONCLUSION : 98

Glossaire : 101

Annexes : 104

Bibliographie : 108

Table des matières : 113

Avant-propos :

Ce mémoire a été réalisé avec pour finalité l'obtention d'un diplôme de Master D.D.A.T (Développement durable et Aménagement du Territoire).
Il arrive en bonne et due forme comme un « saint Graal » couronnant cinq années d'études supérieures au sein d'une discipline noble, mais en même temps très controversée qu'est l'économie avec pour spécialisation les questions d'aménagement du territoire, d'environnement et toutes les autres problématiques qui montrent que la discipline est polysémique et intéressante.
Ce mémoire m'aura permis de mettre en pratique mes connaissances acquises dans le domaine et de soulever une réponse à des problématiques qui touchent notre monde actuel.

MDE GSR

INTRODUCTION :

« Et si, face à la crise structurelle que nous traversons, la réponse résidait davantage dans la collaboration que dans la compétition ? » (Samuel Sauvage, collaborateur des élus écologistes d'Ile-de-France, 2013).

Les pratiques collaboratives existent depuis le début de l'humanité. Dans des cultures telles que les Maoris, les Samoa ou encore les Scandinaves, *« les échanges et les contrats se font sous forme de cadeaux, en théorie volontaire, en réalités obligatoirement faits et rendus » (Source : MAUSS M. Essai sur le don. Forme et raison d'échange dans les sociétés archaïques, l'année sociologique, seconde série, 1923-1924).*
Les premières formes d'échanges furent le don, mais avec une connotation obligatoire c'est-à-dire que pour maintenir les cordes de la société et les liens entre les clans (communautés), le don où le cadeau devait être reçu ou émis sans aucune forme de contestation, car au-delà de l'aspect matériel, il y avait la présence incontournable de la religion.
La richesse de clan était alors reconnue par rapport aux cadeaux qu'ils recevaient.
Dans ces sociétés, la notion de don était souvent associée au terme de réciprocité dans une optique de contenance des bonnes relations entre individus.

Depuis le début de la vie en communauté, le partage et l'échange sont primordiaux pour le maintien de la prospérité entre les individus.
Cela installe un climat de confiance et de respect nécessaire à toute société pour évoluer.
Si l'on observe l'évolution sociologique de nos sociétés, il est considéré qu'avant le 18^{éme} siècle que la solidarité n'est pas forcément penser, c'est-à-dire que cela se fait par nature ou par conviction religieuse sans l'aide d'institution ou d'une intervention publique quelconque.
Semblablement, à cette époque, il paraît ardu de parler de consommation, si l'on veut acquérir un bien cela se fera par le biais d'échange, de don ou de participation.

Entre le 18^{éme} et le 20^{éme} siècle, on assiste aux premières théorisations de formes sociétales de solidarité avec notamment le fameux « Du contrat social » de Jean Jacques Rousseau (1762), qui commence à évoquer les inégalités entre les êtres humains, attisés par l'évolution de la société.
On verra arriver au fur et à mesure de ces évolutions sociétales, la montée en puissance des institutions notamment dans la lutte contre les inégalités.
Les premières formes de consommation font leur apparition avec les produits de luxe auxquels les bourgeois cherchent à y accéder.

La richesse nouvelle qui apparaît chez les bourgeois leur permet d'être à l'origine d'une autre forme de solidarité qu'est la charité.
On assiste là à une évolution soudaine, car ce qui était une contrainte pour les sociétés archaïques devient un acte de générosité et de bonté des plus riches vers les plus démunis.

Le 20^{éme} siècle, apparaît aussi comme une rupture, où la solidarité va être institutionnalisée avec l'arrivée d'acteurs comme les associations de loi 1901, les syndicats et la redistribution nationale.
Les associations et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) vont alors être chargées de répondre à des besoins sociaux ou à des problématiques écologiques.
Les années 1950, marqueront l'arrivés du phénomène de consommation de masse en Amérique du Nord et en Europe occidentale, faisant apparaître de nouvelles interrogations quant à l'accès des plus démunis aux biens et aux services, mais aussi les conséquences du phénomène sur l'économie, le social et l'environnement.

Cette petite partie historique est nécessaire pour comprendre que le modèle collaboratif n'est pas récent et qu'il intervient souvent pour maintenir la cohésion dans la société et permettre au citoyen de vivre en communauté et de répondre à leurs besoins.
Le modèle économique actuel qui a fait ses preuves pendant les « trente glorieuses » notamment a participé aussi à de nombreuses dérives, on note des crises économiques de type systémique, des catastrophes écologiques (dérèglement climatique, pollution…), des tensions sociales et bouleversement culturel, un accroissement des inégalités, la montée de l'individualisme et de la concurrence… la massification de l'économie apparaît comme contraire à la notion de bon sens et aux valeurs humaines.

C'est pour cela qu'il faut réussir à appréhender la société différemment et réussir à changer de « logiciel de pensée » afin d'apporter des solutions innovantes et des relais de croissance sans forcément l'appui accru des pouvoirs publics même si cela est nécessaire.
Il paraît comme essentiel de capituler face aux rapports de force et de travailler avec l'intelligence collective pour construire un monde plus durable pour demain.
Il existe une multitude d'alternatives qui peuvent être abordées, mais le modèle de l'économie collaborative apparaît comme le plus complet.

Ce mémoire aura pour dessein de décrypter le phénomène de l'économie collaborative : à travers une présentation complète du modèle et d'une analyse poussée sur l'impact de ces pratiques sur l'organisation de la société et du territoire.
L'avènement du web participatif va faciliter l'émergence du « modèle collaborative » grâce à l'ouverture, la mise en réseau et le développement de nouveaux types d'échanges (marchand et non marchand) qui modifient petit à petit les façons de penser, d'agir, de consommer (mouvement de « consommation collaborative », qui nous pousse à favoriser l'usage sur la propriété et à partager, d'entreprendre (passer au-dessus de la logique de compétition) et de

manager (développer l'intelligence collective et le management participatif) au sein de la société.

L'économie collaborative constitue une véritable innovation sociale dans le sens où le citoyen devient acteur de son développement.
En collaborant et grâce à la puissance qu'internet peut offrir via l'atteinte de masse critique, les consommateurs deviennent de réel « consom'acteurs » [1].
La notion de territoire et de développement local apparaît comme essentielle dans le développement de ce modèle.

Ce mémoire pose ainsi la question de savoir si ***le modèle d'économie collaborative peut apparaître comme une véritable alternative au modèle économique traditionnelle***?
Et ainsi, pallier aux défaillances d'une économie moderne à bout de souffle et manquant de renouveau notamment dans les relais de croissance.

Pour ce faire, dans une première partie nous allons présenter le modèle sous toute sa splendeur (définition, principes, objectifs, modes de fonctionnement, outils, origines…).
Puis dans un second chapitre, nous nous attarderons sur la question de comment retisser un lien solide entre économie et territoire et de la même manière comment diffuser le modèle au niveau des territoires et nous évoquerons par la suite les limites et défis du modèle.
Enfin, dans un dernier chapitre nous présenterons un cas d'école analysant comment diffusé l'économie collaborative au sein d'un territoire insulaire et rural à travers l'instauration d'un projet test dans une culture où la notion de collaboration est quasi inexistante et où le modèle est méconnu.
Nous étudierons ainsi les bienfaits que peut présenter ce modèle dans un territoire aussi circoncis.

MDESR

CHAPITRE 1 : L'Économie collaborative : en route vers une nouvelle ère alternative au modèle économique traditionnelle

MDEGSR

A) Un œil aiguisé sur le concept d'économie collaborative :

a) Définition du concept :

L'économie collaborative est un concept qui ne trouve pas de définition formelle à proprement dit, si l'on devait la définir de façon simple, c'est une activité humaine qui a pour dessein de produire de la valeur en commun et qui s'inspire de nouvelles formes d'organisation du travail. L'organisation de ce modèle s'appuie sur *« une logique horizontale plutôt que verticale, sur la mutualisation des biens, des espaces et des outils (l'usage préféré à la possession), l'organisation des citoyens en "réseau" ou en communautés et généralement l'intermédiation par des plates-formes internet » (Source : Wikipédia).*

C'est un modèle économique innovant qui fait émerger de nouvelles possibilités d'échanges découlant de l'appropriation du numérique par un bon nombre d'acteurs économiques comme les services publics, les entreprises, les consommateurs.

L'économie collaborative intègre en son sein plusieurs secteurs dont les principaux sont :

— La consommation collaborative
— Les modes de vie collaboratifs
— La finance collaborative
— La production collaborative
— la « connaissance » collaborative

Effectivement, l'innovation collaborative réside dans la création de valeur économique et sociétale à l'ère des systèmes et des logiciels libres, du matériel et de l'open source*, cette économie est la conséquence directe des facilités d'accès à l'information grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)*, mais aussi par la standardisation du numérique et par l'économie de marché via notamment la mondialisation, qui contrairement à ce que l'on peut croire, accélère sa mise en œuvre progressive.

L'ascension fulgurante de la technologie et de la mise en réseau auront permis à tout un chacun d'acquérir une nouvelle liberté qui permet de revisiter les fondamentaux sociétaux, culturels et économiques facilitant la collaboration entre tous.

L'économie collaborative a pour but de créer des produits et des services s'appuyant sur la création de valeurs cela dans le respect de l'environnement et à l'échelle de l'humanité.
L'économie collaborative trouve sa source dans le concept d'intelligence collective *c'est-à-dire *« une intelligence partout distribuée, sans cesse valorisée, coordonnée en temps réel, qui*

aboutit à une mobilisation effective des compétences » (Source : Pierre Lévy, l'intelligence collective « pour une anthropologie du cyberespace »).
Ainsi, la synergie créée par la collaboration *« fait émerger des facultés de représentation, de création et d'apprentissage supérieures à celles des individus isolés » (Source : Wikipédia).*

La genèse de ce modèle économique repose sur les notions de partage et d'usage plutôt que de compétition et de propriété.

Maintenant que nous avons défini ce qu'est l'économie collaborative, nous pouvons nous intéresser de manière plus élargie au concept et voir les multiples facettes qu'il peut offrir.

b) Présentation des quatre piliers du concept :

À travers cette partie, nous allons réaliser une présentation des piliers qui fondent la pensée de ce modèle économique alternatif qu'est l'économie collaborative, ce concept est récent, mais son ascension fulgurante dans les nombreux champs de l'économie en fait un modèle à fort potentiel.

Ce nouveau modèle économique s'appuie donc sur de nouvelles formes de production et de consommation où l'usage l'emporte sur la propriété et tout cela s'avère favorisé par le développement sans précèdent du web social.
L'économie collaborative trouve donc sa vocation dans quatre piliers distincts, mais en même temps en interdépendance les uns avec les autres et qui sont au cœur de nos enjeux sociétaux modernes.

On a ainsi :

— ***Le pilier économique :*** au niveau de la sphère économique, le collaboratif s'inscrit dans une optique de mutualisation des moyens, ce qui implique donc un partage des dépenses, la réalisation d'économie et la satisfaction de tous.
C'est le pilier qui présente le plus d'attractivité en temps de crise, où il est nécessaire de mobiliser des modèles alternatifs afin de faire face à la situation de morosité que connaît le modèle économique « traditionnel ».
Le collaboratif apparaît comme une solution indélébile et permet de convaincre les pragmatiques et surtout d'aider les individus à maintenir de façon durable, leur accès aux biens de consommation.

— ***Le pilier social :*** l'économie collaborative repose sur le principe de la coopération entre les acteurs, c'est une façon différente d'imaginer, de produire et de consommer faisant opposition à l'individualisme développé dans nos sociétés modernes capitalistiques et libérales.

La remise en question du modèle « traditionnel », suivant l'optique d'une économie plus collaborative, aurait pour conséquence un changement de mentalité orienté vers le partage, le troc, le don, l'échange plutôt que la compétition, la propriété et l'individualisme.
Il est à noter que ce changement dans les mœurs se fera sur le long terme, car nous avons été façonnés dans un modèle de compétition, la collaboration elle, intervient comme alternatif et mettra du temps à être ancré de façon naturelle dans la conscience collective.

— Le pilier environnemental : avec la multiplication des échanges, du partage et de la recherche de l'usage des produits plutôt que de détenir et de laisser les produits en suspens, la collaboration va permettre une libre circulation des biens qui évitera la reproduction à outrance et le phénomène de consommation de masse.
À partir de là, les effets en matière de gestion plus optimale des ressources naturelles et énergétiques seront incontestables (moins de gaspillage, covoiturage, troc et échange évitant le stockage de déchets en tout genre, recyclage intelligent…).

— Le pilier numérique : l'économie collaborative a su se développer notamment grâce à l'ère des nouvelles technologies qui aura permis de faciliter les connexions, l'accès à l'information et les échanges entre acteurs au niveau international.
Les plates-formes collaboratives sont un maillon important pour permettre une bonne coopération entre les acteurs et cela s'est démocratisé pour tout un chacun grâce au numérique.
À travers l'outil numérique, le citoyen trouve sa place dans le processus de participation à la vie économique et sociale, mais aussi dans tous les autres domaines qui forgent notre société .

Au sein de cette partie, nous voyons que l'économie collaborative pose ses bases sur un certain nombre de piliers primordiaux et que son ascension dépend ainsi des évolutions de ces socles.
Le rôle fondamental de ces piliers sera revu de façon plus approfondie par la suite, on dresse ici plutôt une esquisse afin de comprendre la base du modèle.
Il est maintenant opportun d'étudier les principes mêmes de l'économie collaborative, en d'autres termes les éléments qui fondent sa « success story ».

c) Les principes clés du concept :

Comme nous l'avons explicité en amont, l'économie collaborative est un « cocktail savoureux » qui a le vent en poupe.
Il reflète le véritable besoin de la société d'évoluer et de changer d'ère face aux problèmes et au contexte rencontrés actuellement.
Ce modèle est innovant socialement déjà dans la place qu'elle accorde au citoyen dans la société, le développement de ce modèle pourrait permettre de profonds remaniements de la structure sociétale.

Suivant ce schéma, cette « nouvelle » forme de modèle économique nous propose donc dans l'ascension vers le changement, de nombreux facteurs d'émulation [2] :
— *La production en pair-à-pair (peer to peer/P2P) :* le pair-à-pair en informatique est une technologie qui permet aux ordinateurs de communiquer en réseau, d'être à la fois client et serveur et de partager très facilement des contenus multimédias via le web.
Ce système sera plus performant si le nombre de nœuds (ordinateurs) est croissant dans le réseau, car cela rend plus accessible le partage de fichier très demandé.
C'est en se basant sur ce concept que l'économie collaborative fonde ses racines.

Si l'on prend le cas de la production dite P2P dans nos sociétés actuelles, cela fait forme de révolution, car comparer au mode de production traditionnel où le produit conçu est protégé par des brevets empêchant un éventuel partage, les citoyens voit leur rôle évoluer et peuvent devenir productrices de biens et de services.
On entre alors dans une logique d'économie distribuée où les ressources ne sont pas centralisées.

Avec le développement fulgurant d'internet, et du web 2.0* en particulier, les idées innovantes des citoyens qui il y est peu de temps encore resté dans leurs tiroirs, peuvent être diffusé via des services de microblogging comme Twitter par exemple et permettre à tous de connaître notre fond de pensée.
Ce système productif est différent dans le sens où elle est distribuée, ouvert, collaboratif, contributif, et non marchand.

Ainsi selon Michel Bauwens (fondateur du « peer to peer Foundation »), la production entre pairs *« regroupe tout système de production de valeur ouvert à la participation de toutes personnes capables d'apporter une contribution à l'ensemble, sans besoin de permission préalable, et dont le résultat du travail collectif est mis à la disposition de toute l'humanité sous la forme d'un commun ».*

La forme de gouvernance choisie doit être « participative » et les exemples les plus connus de ce système sont Wikipédia dans le domaine de la connaissance, Linux dans le domaine du logiciel et Arduino dans la production matérielle.

Les acteurs sont des contributeurs qui peuvent percevoir un salaire ou des bénévoles, mais la logique est que la marche de manœuvre ne doit pas être dictée par qui que ce soit, c'est le pouvoir du commun qui guide les affaires.
Pour accueillir ces acteurs d'un nouveau genre, il est nécessaire d'avoir une infrastructure de coopération, du financement, une protection légale, des licences de partage… pour cela les contributeurs entres pairs ont créés un type d'association dont le système d'allocation des ressources suit une logique sociale, de valeur d'usage et un but non commercial (exemple : Wikipedia Foundation).

Il est à noter que les entreprises peuvent intervenir aussi dans ce système, en tant qu'opérateur de marché, qui a besoin du commun ainsi produit.
Ils rémunèrent les employés participant au projet et soutiennent les associations qui dans cette logique sont capables de sortir des produits et services à valeur ajoutée susceptibles d'être commercialisés.

Ce système de production est révolutionnaire dans le sens où son imbrication dans le capitalisme suit une double logique, c'est-à-dire que le modèle de contribution et d'accès libre sont non voir « post » capitaliste d'une part, et d'autre part la force collective dépend des contributeurs, qui dépendent eux-mêmes des associations, associations qui dépendent eux-mêmes des coalitions d'entreprises et de leur moyen.
On assiste ici suivant ces prérequis à la possible émergence d'une nouvelle forme de capitalisme résultant de la collaboration entre pairs dans une logique qui à l'origine n'est pas forcément marchande et où le citoyen devient fournisseur d'idées grâce aux soutiens indéniables de la technologie.
Exemple : co-makers[3], co-working[4], airbnb[5], couchsurfing[6]

— La participation : l'idée est simple et vite compréhensible, elle réside dans le fait que le citoyen peut s'investir à n'importe quelle phase de l'élaboration d'un projet, son rôle dans la société se voit accru grâce au développement des réseaux humains et internet.
Exemple : la finance participative

— Le libre accès : ce principe s'est vu aplanir par le progrès du web et s'impose à nous de plus en plus favorisant l'accès de tous à l'information et ainsi une meilleure collaboration entre les acteurs.
Exemple : logiciels libres, open data[7]

— La relocalisation : l'économie collaborative suit ce principe, car elle veut faire surgir de nouveaux liens entre le producteur et le consommateur qui conduira à une relocalisation de la production.
En ce sens, l'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) en constitue un bon exemple dans une optique de collaboration, de préservation des ressources, de gestion responsable des biens communs et du faire-valoir de l'usage des produits dans une optique de qualité et non de quantité.
Le principe est simple l'AMAP lie le producteur et le consommateur via un contrat dans lequel le producteur (ici l'agriculteur) s'engage à fournir aux consommateurs à un prix équitable défini à l'avance un panier de bien par semaine tandis que le consommateur s'engage en retour à effectuer à tour de rôle des activités servant l'agriculteur dans la bonne gestion de son exploitation (permanence à l'accueil de la distribution, récolte, désherbage…).
On voit ici qu'un lien particulier se crée entre le producteur et le consommateur.

— La dématérialisation : ce terme sous-entend par sa nomination le fait que l'économie collaborative à travers sa sphère fonctionnelle (Économie de la fonctionnalité) va résoudre le problème que rencontrent nos sociétés de « masse » face à la constance nécessitée de détenir un bien sans forcément se préoccuper de son usage pour nous-mêmes, mais aussi pour les autres quand celui-ci reste inutilisé.
Ainsi, l'économie de la fonctionnalité va répondre au besoin de bénéficier d'un service et non plus de détenir un produit.
Exemple : prêts d'objets et de services entre particuliers.

— La déconsommation : l'économie collaborative va permettre de tendre vers une société où la maîtrise des ressources et la recherche de l'usage des produits déjouera petit à petit la société de « masse » dans une optique d'optimaliser économique, sociale et environnementale.
En effet, on passera d'une logique de surabondance primant la quantité plutôt que la qualité à une logique de sélection des produits où la qualité domine sur la quantité.
Exemple : le troc.

— La désintermédiation : comme son nom l'indique, l'idée serait de supprimer au fil du temps les intermédiaires entre le consommateur et le producteur dans une logique de micro-économie prenant la forme de circuit court.
Effectivement, nous vivons dans une ère où la rationalisation est un élément moteur guidant les champs variés de la vie en société.
Ainsi pour produire et consommer à moindre coût, les intermédiaires inutiles seront supprimés afin de finaliser aussi un lien direct entre le consommateur et le producteur, tout cela dans l'optique de réaliser des économies et de faire marcher la collaboration entre acteurs.

— La mutualisation : ce facteur est d'une importance capitale dans le modèle de l'économie collaborative, car il permet le passage de la propriété individuelle à l'usage ou à la propriété collective.
Ici, ce qui importe ce n'est plus vraiment d'avoir un bien, mais plutôt d'y avoir accès.
Même s'il est a noté que la mutualisation doit se faire par le biais d'un propriétaire ou plusieurs qui organisent et repartis ponctuellement l'usage du produit ou du service comme on peut le faire au sein d'une coopérative de consommation par exemple.
Le but étant que les individus se regroupent pour répondre à un besoin commun en mutualisant leurs moyens.
Exemple : covoiturage, autopartage…

Tous ces termes barbares qui fondent l'économie collaborative sont essentiels au bon fonctionnement et à l'essor de ce système.
L'économie collaborative explore de nombreux champs de la société témoignant de la dynamique qu'elle impose et de sa force de caractère : transport, travail, alimentation, loisirs, finances, agriculture, échanges de services ou de bien…

L'émergence de cette économie se fait à travers des secteurs clés qui revisitent les sphères fondamentales de la société.

d) Les secteurs clés du concept :

Selon une récente étude effectuée pour le compte de la poste en France, un français sur deux pratique déjà l'économie collaborative et cela essentiellement via la consommation collaborative.

Une autre étude plus impressionnante qui montre l'ampleur du développement du modèle aux États-Unis montrant un doublement d'échelle du phénomène chaque année.
Ainsi, le crowfunding c'est-à-dire la finance participative représenté 2,7 milliards de dollars en 2012 et plus de 5milliards en 2013 *(Sharing is the new buying, Vision critical, Crowd Companies, 2014).*
L'économie collaborative représente une trentaine de milliards de dollars en 2013.

Cette forme d'économie est en train de gagner au fur et à mesure une part importante de terrain sur l'économie dîtes classique, 51 % des Français pensent que les pratiques collaboratives seront amenées à se développer au profit de l'économie classique *(nouvelles consommations, nouvelles confiances, Observatoire de la confiance, groupe de la Poste, novembre 2013).*

Pour les partisans et pratiquants de ce modèle économique, selon l'Observatoire de la confiance (2013) *« la confiance dans l'avenir en général, dans celui des générations futures et dans la solidarité au sein de la société augmente de manière considérable (jusqu'à plus de 30 %) »* Et selon les thèses de Wilkinson et de Jakson *« le lien social, la coopération, le bien-être et la prospérité commune que prônent l'économie collaborative reprennent du sens face à la compétition et à l'individualisme ».*

L'économie collaborative regroupe quatre secteurs clés de la société, la consommation collaborative, la production collaborative, le financement collaboratif et la « connaissance » collaborative.

1. La consommation collaborative :

Ce système qui existe depuis tout temps, mais qui présente un regain d'ampleur via le modèle d'économie collaborative explique sa genèse et ses considérations via la question du pouvoir d'achat, mais aussi par rapport au caractère alternatif qui offre ses prestations.
Ce mode de consommation a vu son potentiel explosé face à l'apathie des personnes à croire à des perspectives et promesses de reprise économique et au scepticisme croissant des individus envers le monde économique représenté par les grandes entreprises et les banques.

Si on devait définir la consommation collaborative de nos jours, cela désignerait « un modèle économique où l'usage prédomine sur la propriété, l'usage d'un bien, service, privilège, peut être augmenté par le partage, l'échange, le troc, la vente ou la location de celui-ci ».
« Cette optimisation de l'usage est une réaction à la sous-utilisation classique supposée des biens, services et privilèges principalement permise par l'échange d'information via internet » *(Sources : Wikipédia).*

Mais le terme de consommation collaborative se révèle plus ancien, il fut inventé par M. Felson et J. L. Spaeth en 1978 et il désignait à l'origine comme le souligne Isabelle Robert, Anne-Sophie Binninger et Nacima Ourahmoune, « les événements dans lesquels une ou plusieurs personnes consomment des biens ou des services économiques dans un processus qui consiste à se livrer à des activités communes ».
Le progrès des technologies numériques et des plates-formes collaboratives liées au web 2.0*
« vont faire renaître des comportements de consommation centrés sur l'accès, la mise en commun et le partage de biens et de services que Botsman et Rogers vont qualifier de consommations collaboratives (2011) ».

La consommation collaborative est l'une des principales branches de l'économie collaborative, elle bouscule dans sa conception le modèle traditionnel en changement radical dans la façon de consommer de la société (rapport direct entre les individus via des plates-formes dédiées à ce type d'activité).

Ce paradigme retrouvera son germe dans la célèbre revue *Leisure Report* où le terme avait été réintroduit par Ray Algar (2007). Ce même homme qui avait remarqué qu'avec l'essor du web, les consommateurs étant mieux informés sur les produits avaient un plus grand pouvoir de tractation face aux fournisseurs et pouvaient même via internet orchestrer des commandes groupées pour faire baisser les prix, mais aussi marchander entres consommateurs directement.

Ce style de consommation ne semble pas être inédit vu que les systèmes de troc et d'échange existent depuis fort longtemps, mais avec internet et le pair-à-pair, la consommation collaborative a pris une tout autre ampleur à une échelle multidimensionnelle.
Effectivement, internet et les places de marché pair-à-pair, ont permis l'étalement de masses critiques d'internautes qui sont liés par un intérêt commun pour les mêmes types d'échanges, échanges qui sont permis et optimiser par la rencontre entre ceux qui possèdent et ceux qui recherchent (biens, services, compétents, financements…) à une échelle et avec des procédés jamais observés auparavant (plate-forme de partage, d'échange, participatif…).

Ce type de consommation va aussi être appuyé par les systèmes de réputation qui a pour objectif principal de préserver une confiance inéluctable entre inconnus utilisateurs des systèmes d'échanges.
La confiance est un élément essentiel au bon fonctionnement de la consommation collaborative, les échanges réalisés sur les différentes plates-formes sont faits entre des

individus qui pour la plupart du temps ne se connaissent pas et qui ne se rencontrent que via internet, il est alors essentiel pour les créateurs de ces plates-formes d'échange d'installer un climat serein et d'assurance, d'où la mise en place d'e-réputation, de référence ou de notation afin d'installer le « trust » entre ces nouveaux acteurs de l'économie.
En d'autres termes, les utilisateurs via le système de réputation auront « l'obligation » de bien se conduire s'ils veulent faire succès.
Cela s'illustre de la façon suivante :

Tiers de confiance - La solution
87%
Veulent des garanties sur le paiement, la médiation financière
86%
Souhaitent des garanties sur la qualité du service proposé par des particuliers
77%
Des individus estiment qu'un médiateur est nécessaire

(Sources : enquête réalisée par Priceminister –Rakuten group, novembre 2013)

Le message de consommer via le collaboratif va faire le tour du monde grâce à un livre *What's Mine is Yours : the rise of collaborative consumption, 2011, écrite par l'Anglaise Rachel Botsman,* considérée comme celle qui a démocratisé le terme au niveau mondial.
Dans son célèbre livre, elle fait une analyse complète de ce nouveau mode de consommation, outre ce qui a été déjà dit ci-dessus, elle apporte plus de détail sur le process.
Rachel botsman explique que la consommation collaborative réside dans la mutualisation en réseau des ressources possédées par chacun et l'optimisation des usages qui sont au centre de ce nouveau service qui remet à neuf des logiques antiques.

Ainsi des nouvelles formes de services apparaissent tel que le couchsurfing, le crowdfunding, le coworking, le colunching et bien d'autres qui tourne autour de « co » comme collaboration. Les principes anciens de don, troc et autre échange direct entre les personnes se voient modernisés via le pair-à-pair (comme vu précédemment).

Rachel botsman prône aussi l'idée que la consommation collaborative en favorisant l'usage sur la propriété doive permettre de débloquer chez les utilisateurs de nouvelle logique d'achat comme les solutions d'emprunt, de location ou d'occasion substituant le réflexe capitalistique d'achat neuf en magasin.
Cela permettrait d'entrer dans une voie favorisant une économie plus durable.

La consommation collaborative peut suivre plusieurs types d'initiatives, la première serait de favoriser l'usage partagé et de transformer les biens en services.
Suivant cette approche, les « fournisseurs d'accès » sont parfois des organisations aussi bien publiques que privées, ou d'autres fois des particuliers avec le titre de propriétaire qui optimisent et rentabilisent l'usage de leurs biens.

Pour appuyer ces propos, prenons l'exemple de l'autopartage ou carsharing qui *« est un système dans lequel une société, une agence publique, une coopérative, une association, ou même un groupe d'individus de manière informelle, met à la disposition de "clients" ou membre du service un ou plusieurs véhicules » (Sources : Wikipédia).*

Ainsi les statistiques montrent qu'une voiture reste sans usage (à l'arrêt) entre 92 et 95 % du temps. Ce système d'autopartage va permettre d'optimiser le taux d'usage de la voiture en permettant à un individu de disposer et de financer son utilisation du service pour la durée de son besoin.

Les particuliers peuvent donc se référer à des sites comme Buzzcar, Drivy, Deways, Voiturelib…pour louer leurs voitures quand ils ne ressentent pas le besoin de les utiliser ou il existe des structures privées comme le réseau Citiz, Mobizen ou Autolib (Paris et Bordeaux) qui met à disposition des particuliers une gamme élargie de véhicules.

La deuxième initiative serait de réaliser le projet via la voie du participatif, c'est-à-dire favoriser les dynamiques participatives d'achats groupés ou de financement collaboratif (une partie y sera consacrée par la suite).

Une troisième initiative serait le cas de la redistribution, cette logique entend l'intégration du troc dans une optique non marchande ou de revente dans une vision marchande.

Avec l'avènement de la consommation collaborative, outre les échanges classiques d'une propriété, d'un savoir contre un équivalent temporel ou monétaire qui miroite la valeur des biens et services, de nouvelles formes de troc font leurs apparitions comme les échanges de vêtements sur des plates-formes comme Myrecyclestuff, co-recyclage, Vestiairedecopines, Kiditroc…), de récolte (Lepotiron, Nos Jardins), de revue et de presse à une échelle minime de voisinage (Trocdepresse)…

Enfin, une quatrième initiative pointe le bout de son nez, la consommation collaborative développe la logique de cohabitation qui fait primer le plaisir d'agir en harmonie et de partager ensemble.
Les individus partagent ainsi des lieux, des moments, des activités ou des expériences, l'idée de propriété n'est alors pas prise en considération, les contributeurs s'empressent de valoriser la notion de bien commun.

Toutes ces initiatives ficelées entre elles montrent un changement de la politique de la société au niveau de l'accès à la consommation, consommer collaboratif c'est consommé autrement et les logiques qui fondent ce modèle sont expliqués par *Anne Sophie Lavel (économiste, journaliste et auteur de La vie share, mode d'emploi en 2013)* comme *« les logiques qui sous-tendent les différents modes de contribution et d'échange qui se modulent également pour les usagers selon leur esprit tantôt solidaire, tantôt lié à un partage de frais ou au besoin de gagner du pouvoir d'achat et de faire du profit ».*

Selon une étude construite par l'Obosco (l'Observatoire Société et Consommation) en novembre 2013, et suivant le constat d'Anne Sophie Lavel, les Français choisissent ces nouveaux modes de consommation pour des inspirations purement économiques.
Il s'admet que ces alternatives se confondent maintenant dans le corps social.
Si nous devions prendre un exemple pour illustrer cette affirmation, le plus flagrant serait celui de l'automobile.
En 2013, 17 % des Français ont loué une voiture auprès d'un professionnel, 22 % sont passés par l'autopartage et 21 % par un particulier.
Un français sur quatre a utilisé le covoiturage, dont 10 %, régulièrement.
Selon Nathalie Damery (présidente de l'Obosco) « il ne s'agit plus d'alternatives à la consommation. Louer devient la norme sur certains produits (comme le bricolage, la puériculture…), l'achat malin s'allie à la nécessité. Les Français veulent en avoir plus pour moins, ce n'est pas militant, c'est une nouvelle façon de consommer ».
Ce discours est plein de sens, car cela montre l'entrain des Français à consommer autrement, avec la crise, les Français hyperconsomment autrement, cela devient une nécessité de trouver de nouvelles alternatives, internet débloque les frontières et la solution de l'unité devient naturel, on cultive alors différemment nos liens sociaux tout cela basé sur une confiance gagnée par un intérêt commun qui guide chacun à partager plutôt qu'à accaparer.

Pour montrer l'ampleur du phénomène selon *une étude réalisée par l'IFOP pour a little market auprès d'un échantillon de 1002 personnes, du 27 au 31 mars 2014*, un quart des personnes interrogées ont déjà entendu parler d'économie collaborative, mais plus de sept Français sur dix en sont adeptes :
— 77 % des Français ont déjà acheté ou loué des biens auprès de particulier sur internet, et 23 % ont acheté ou loué des services.
— 71 % ont déjà vendu ou loué des biens ou services à d'autres particuliers sur internet.
— 74 % considèrent que la consommation collaborative est avantageuse en matière de pouvoir d'achat, qu'elle incarne l'image d'un système économique de proximité (72 %).

Enfin, la consommation collaborative peut être exercée sous trois formes :

— Les échanges « customer to customer » (C2C) c'est-à-dire que *« l'ensemble des échanges de biens et de services qui se fait réalise entre plusieurs consommateurs sans passer par un intermédiaire » (Sources : Wikipédia).*

Exemple : le troc

— Les relations « Business to consumer » (B2C) qui *« désigne l'ensemble des architectures techniques et logiciels informatiques permettant de mettre en relation des entreprises directement avec les consommateurs » (Sources : Wikipédia).*
Exemple : site de e-commerce

— Les relations « business to business » (B2B) qui *« désigne l'ensemble des activités d'une entreprise visant une clientèle d'entreprises »,* mais aussi *« l'ensemble d'architectures techniques et de logiciels informatiques permettant de mettre en relation des entreprises » (Sources : Wikipédia).*

Même si des freins sont encore à lever :

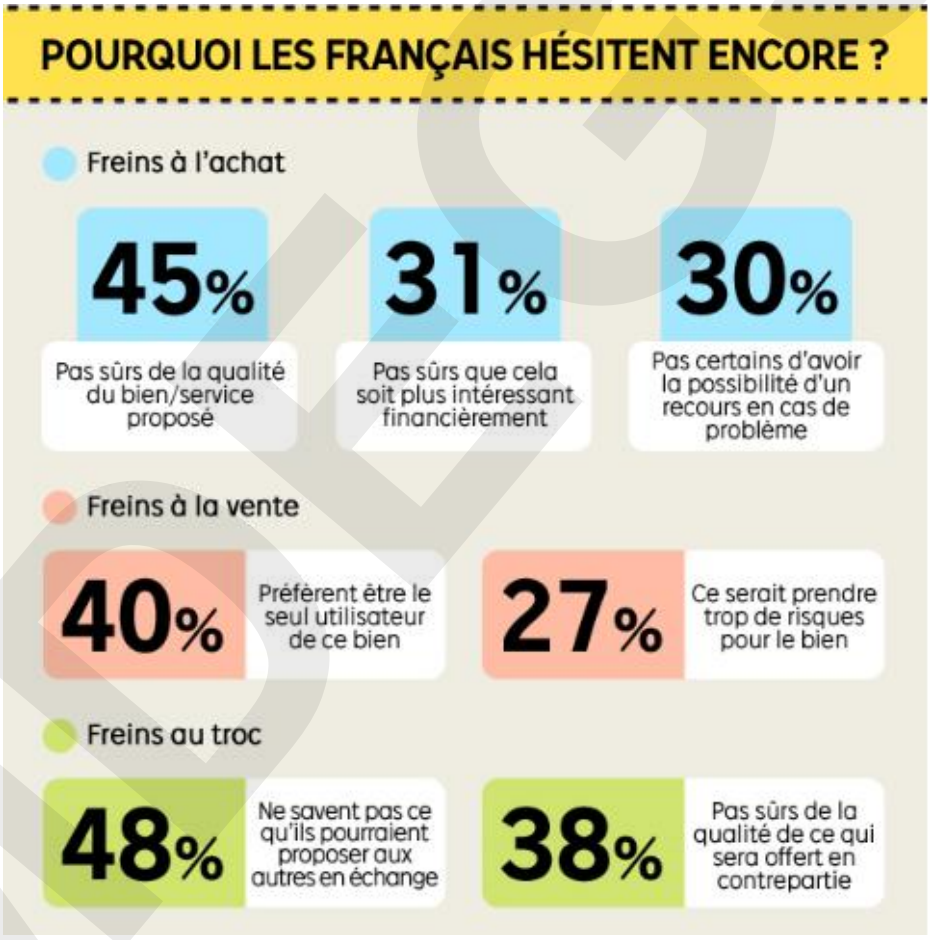
POURQUOI LES FRANÇAIS HÉSITENT ENCORE ?
Freins à l'achat
45%
Pas sûrs de la qualité du bien/service proposé
31%
Pas sûrs que cela soit plus intéressant financièrement
30%
Pas certains d'avoir la possibilité d'un recours en cas de problème
Freins à la vente
40%
Préfèrent être le seul utilisateur de ce bien
27%
Ce serait prendre trop de risques pour le bien
Freins au troc
48%
Ne savent pas ce qu'ils pourraient proposer aux autres en échange
38%
Pas sûrs de la qualité de ce qui sera offert en contrepartie

(Sources : enquête réalisée par Priceminister –Rakuten group, novembre 2013)

La consommation collaborative constitue un corps non négligeable de l'économie collaborative, car c'est son développement qui aura permis de mettre en exergue cette nouvelle forme d'économie.

On note un potentiel énorme dans le devenir de ces pratiques de France et de Navarre et cela se résume ainsi pour les Français :

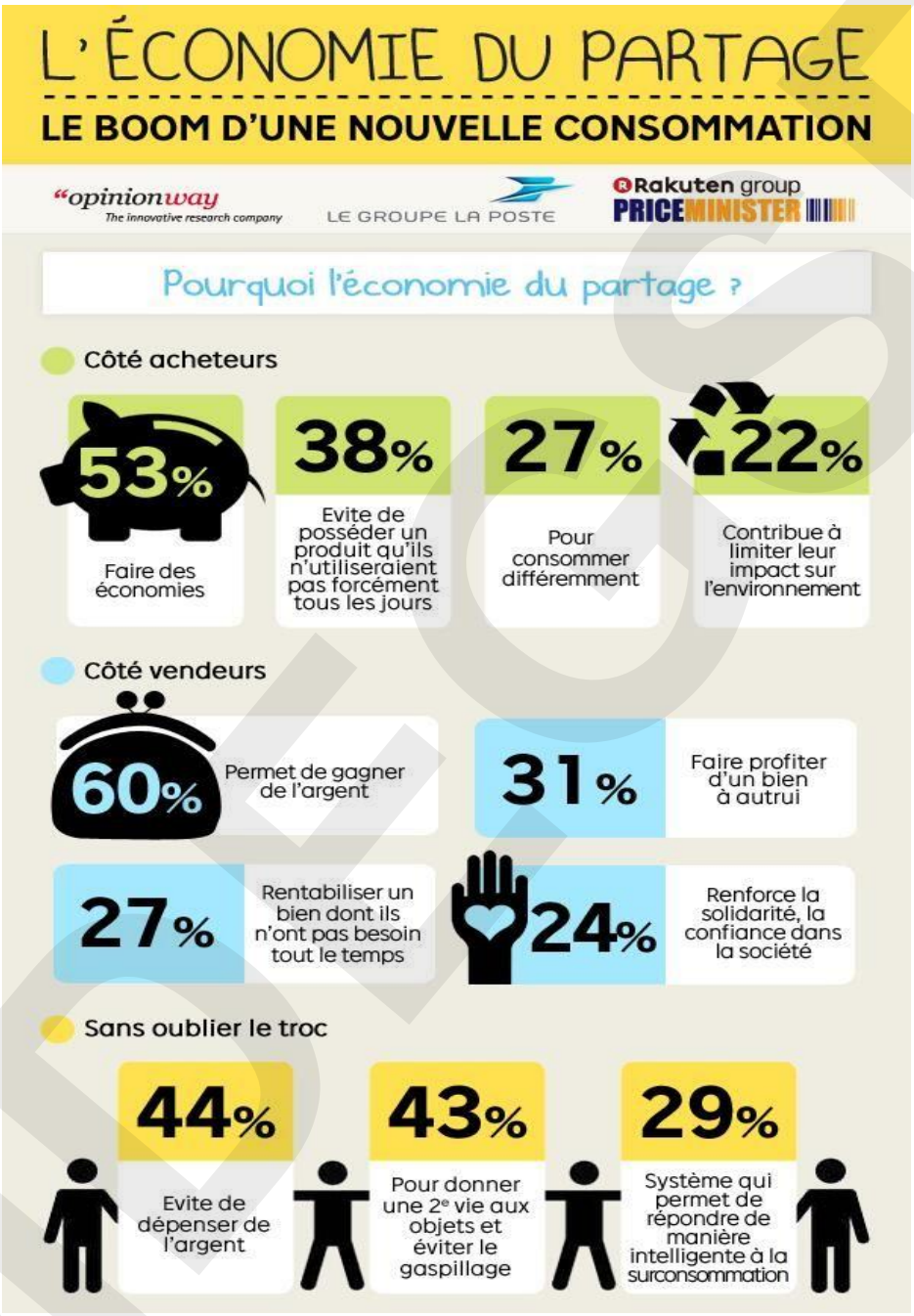

(Sources : enquête réalisée par Priceminister –Rakuten group, novembre 2013)

Intéressons-nous sur-le-champ à un autre secteur primordial de l'économie collaborative qui est la production collaborative.

2. la production collaborative :

La production collaborative suit les traces de la consommation collaborative dans sa finalité, en effet, le numérique va être le propulseur de ce nouveau genre de production atypique.
Notre économie de marché s'appuie depuis presque toujours sur le principe de spécialisation du travail et de schéma d'organisation centralisée datant de la première révolution industrielle.
L'économie collaborative décontenance ainsi ces modes de production « poussiéreux ».
Effectivement, comparer au système traditionnel, la production de biens et de services est davantage alimentée par la coopération de créateurs de valeurs économiques soutenus par une organisation distribuée.
Cette organisation facilite le travail collaboratif, car elle est munie par des méthodes et outils qui rassemblent toute une colonie.
Le numérique quant à lui va permettre d'élargir l'échelle de production, de développer des outils innovants ouverts à tous, et de faire émerger les connaissances et les savoirs faires et de les partagés entre un grand nombre d'acteurs.

Le principe de la production collaboratif est simple, selon *la communauté de réseau comme un olivier (espace numérique dédié à l'économie collaborative) « concevoir un nouveau produit, réaliser un prototype ou lancer une fabrication à grande échelle n'est plus réservé à quelques industriels capitalisant sur la possession et le secret. Au contraire, le partage de la connaissance, l'échange d'idées, la mise en place de groupes de travail, la participation active des membres d'une communauté confèrent une agilité et une souplesse économique rendant la production très compétitive ».*

La production collaborative représente le fondement même du travail collaboratif.
Pour que le travail collaboratif prenne vie, cela suppose une certaine mentalité, un changement dans l'esprit, mais surtout « une confiance dans la base horizontale plutôt qu'une attente vis-à-vis des autorités verticales » *(Benoît Sillard, PDG de CCM Benchmark Group, Internet en 2049, maître ou esclave du numérique, Eyrolles, 13 mai 2011).*
L'héritage des entreprises de l'ère industrielle ont presque tout le temps avantagé un mode hiérarchique et cloisonné de décision et de discussion avec à la tête de l'entreprise un supérieur qui centralise toutes les décisions et en périphérie du supérieur des individus qui ont très peu de force active au sein de l'institution.
Il est criant que ce système soit révolu et que son application rime avec de mauvais effets pour l'entreprise (plus particulièrement nuisible à la créativité), notamment à cause du manque de transparence et de fluidité qui caractérise ces modèles d'organisation du travail.
Le travail collaboratif permet de mettre en œuvre des outils adaptés facilitant la discussion entre toutes les parties intégrantes de l'entreprise, mais aussi, et surtout de prendre en considération les apports de chacun et en sélectionner les meilleurs.
Le principe de base c'est "tout le monde peut proposer".

Chaque suggestion, création ou modification qui émane de n'importe quelle personne de l'entreprise peut constituer un point de développement à prendre en compte.

La production collaborative porte en elle la politique que Benoît Sillard qualifie de « l'amateur contre l'expert », c'est-à-dire selon ses termes « depuis quand n'importe quel individu est-il capable d'apporter une réponse de qualité à un problème ? »
Avant l'avènement du numérique et du partage en réseau, si nous rencontrons un problème de tout type, l'avis d'un expert dans le domaine été plus que recommandé, avec le développement des plates de formes de partage comme « comment ça marche » par exemple on se rend compte que dans la multitude d'internautes lambda qui ne connaît pas la réponse sur un sujet donné, il y a toujours une dizaine qui passe du statut « d'amateur » à « expert » dans le domaine, car cela constitue peut être l'objet d'une formation, d'un hobby, d'une expérience déjà vécus…
L'enjeu des sites fondés sur le social knowledge[8] est « d'inciter ces experts disséminés à s'exprimer sur des sujets qu'ils connaissent bien, et de les dissuader sur d'autres qu'ils ne connaissent pas ».
Ainsi, on arrive très vite à dégager des informations pertinentes et optimales qui peuvent sans aucun doute accroître la productivité d'une entreprise par exemple.
Ce qui se fait pour des particuliers peut aussi s'appliquer en entreprise, on peut rester bloquer des années et des années sur un sujet, mais avec la force du collectif et la grandeur de l'échelle d'acteurs offerte par internet, les solutions peuvent vites surgir et multipliés les chances d'une meilleure productivité, efficacité et créativité pour l'institution.
Faire participer tout le monde à la prise de décision, partager les connaissances et informations, s'allier aux autres, travailler main dans la main cela constitue le cocktail essentiel de la production collaboratif.

Le partage est la base de l'économie collaborative, il crée de la valeur via l'échange social et les biens communs, cependant cette notion a du mal à s'ancrer dans les pratiques entrepreneuriales.
En utilisant la propriété intellectuelle et industrielle, les entreprises se mettent dans une posture d'accaparement des connaissances et du savoir-faire qui freinent leur développement.
Car toutes les entreprises en suivant ce processus s'enferment dans une sphère de compétitivité qui n'optimalise pas forcément leurs productivités.
En effet, on est plus dans une logique où la solution miracle ou l'innovation viendra d'un seul homme, mais plutôt que le partage et l'alliance des savoirs et savoir-faire de chacun conduiront à une solution qui conviendra à l'ensemble tout en réduisant les coûts et les risques.
Mais pour permettre le partage et la capacité de produire ensemble, il est essentiel de passer l'étape de l'ouverture.
Cela constitue la révolution intellectuelle qui doit être adoptée au sein des entreprises, car s'ouvrir c'est profiter à grande échelle dans une atmosphère de confiance.

Pour illustrer ce qu'est la production collaborative et ce qu'elle véhicule, nous allons prendre comme exemple les fablabs :

— Les Fablabs (contraction de fabrication laboratory ou « laboratoire de fabrication ») créer par Neil Gershenfeld (professeur au MIT) à la fin des années 90 « est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets » *(Sources : Wikipédia)*
Dans cette simple définition, ce qui est important à retenir c'est le mot « ouvert », car le fablab est avant tout un lieu de rencontre et de création collaborative qui grâce à son caractère unique permet la fabrication d'objet unique et innovant.
Les fablabs sont ainsi ouverts à tous que ce soit aux entrepreneurs, artistes, bricoleurs, étudiants, hackers…
Les principes fondateurs de ces lieux inédits sont donc l'ouverture et la collaboration, qui avec l'aide de machine de fabrication numérique et de la mise en place d'un réseau performant permettent d'échanger des fichiers dans le monde entier, l'objet conçu dans un fablab pourra être fabriqué dans un autre et amélioré dans un autre encore… la capacité de création est donc poussée à son apothéose et à très grande échelle.
La facilité d'accès au logiciel libre s'étend aujourd'hui aux "open hardware" ou matériels libres qui permet l'existence des fablabs.
Une des mesures phares de ce type de lieux c'est que comme l'économie collaborative le prône, l'utilisateur devient acteur et roi, car ici c'est la créativité individuelle qui est encouragée autour du terme Do It Yourself (expliquer en détail par Eric Von Hippel).
Ces lieux sont donc des havres d'innovations issues de maker (usagers bricolo-créateur non spécialiste) qui manipulent avec succès des outils techniques guidés par le numérique.
Au niveau des enjeux, les fablabs permettraient au pays du tiers monde notamment de produire eux-mêmes des produits introuvables et/ou trop chers surtout dans les villages marqués par l'isolement (les Fabfi en Afghanistan, un réseau sans fil à coût moindre).
Les Fablabs peuvent aussi être un appui à l'insertion et à la formation de public en difficulté et en rupture face au numérique, favoriser le développement intellectuel individuel et collectif, libérer certaines populations de leur dépendance aux producteurs éloignés et ainsi faire des économies (baisse coût de transport, frais de licence…)…
Voir aussi les technoshop, les espaces de travail collaboratif (détailler ci-après), les maker spaces…

L'essor de la consommation et de la production collaborative est incroyable, mais tout cela se développe aussi avec des moyens financiers qui sortent de l'ordinaire.
Outre les subventions et toutes aides financières publiques, dans le contexte économique actuel, et avec les restrictions budgétaires accrues, les projets pour réussir à fleurir doivent puiser leurs ressources à travers des modes de financement alternatif.
Des projets innovants (type production et consommation collaborative) doivent rimer avec des moyens de financement innovant.

3. Le développement d'outils de financements alternatifs : le Crowdfunding (la finance participative).

Pour définir de façon claire ce qu'est le crowdfunding, nous allons nous allier sur la définition de l'encyclopédie libre Wikipédia, qui définit le terme comme « une expression décrivant tous les outils et méthodes de transactions financières qui font appel à un grand nombre de personnes pour financer un projet.
Ce mode de financement se fait sans l'aide des acteurs traditionnels du financement, il est dit désintermédié».

En effet, ce système bouleverse les tabloïds de la finance classique, car il escamote les intermédiaires et il poste l'épargnant ou le mécène dans une position de financeur spontané qui veut lui-même administrer son argent en toute transparence dans un projet qui lui tient à cœur.

On parle de consommer et de produire autrement, mais on peut aussi donner, investir et épargner différemment.
Le crowdfunding est un système qui concoure en faveur de l'économie, car les sommes récoltés via les plates-formes de financement participatif seront dédiés à la majorité à un projet de développement.
Ici, c'est donc le projet qui prime sur l'argent, les projets qui y sont financés sont souvent de grande portée et d'intérêt général, car les financeurs sont les citoyens mêmes au sens large.
Le citoyen via ce système reprend ainsi en main la gestion de son épargne en réponse directe à « l'impénétrable » système spéculatif financier traditionnel.

Ce mode de financement a pu éclore grâce au développement des outils numériques qui aura permis la création de plates-formes de financement participatif où les citoyens finance eux-mêmes les projets qui les semblent innovants.
Le rôle d'internet et des réseaux sociaux est encore là primordial dans le développement de moyen alternatif favorisant la croissance économique.

Le crowdfunding peut être scindé en trois sections :

— le don ou le mécénat
— le prêt (solidaire ou rémunéré)
— la prise de participation au capital de l'entreprise

La référence en tant que plate-forme de crowdfunding se nomme kiva, c'est la première plate-forme du nom qui est née aux États-Unis, à San Francisco, en 2005.
Kiva compte en son sein environ un million de prêteurs et environ 480 millions de dollars de collecte.

Suivant Kiva, en l'espace d'une décennie, près de huit cents structures ont vu le jour, un développement exponentiel qui montre le changement de mentalité effectué, mais aussi le succès foudroyant du système.
Si l'on s'intéresse à la France, le triomphe ne s'est pas fait attendre, car des plates-formes comme Ulule, KissKissBankBank, HelloMerci, Prêt de chez moi, My major company… se propage et s'installe dans le quotidien des Français.
Si l'on s'inspire du baromètre 2013 du crowdfunding en France *réalisé par Compinnov en partenariat avec l'association Financement France selon les données transmises par 36 plates-formes en activité* (Nota bene : une estimation de 3 millions d'euros a été incluse pour les plates-formes n'ayant pas répondu au baromètre) on peut constater le succès fulgurant du système. En effet, les fonds collectés en 2013 étaient de 78,3 millions d'euros soit 2,9 fois plus qu'en 2011.

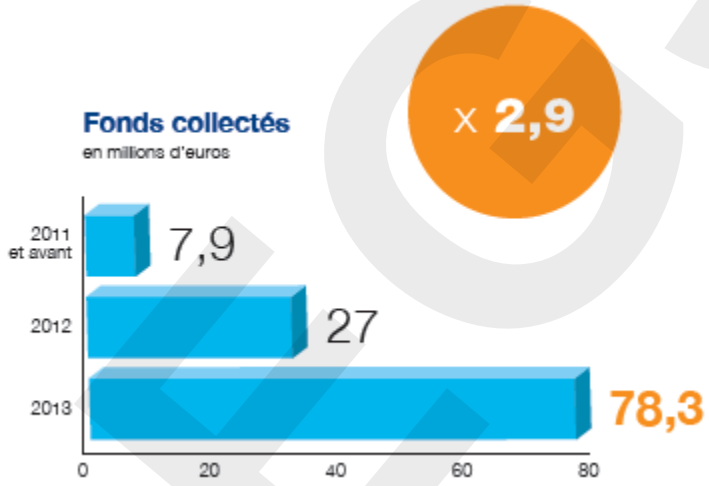

(Sources : baromètre 2013 du crowdfunding en France réalisé par Compinnov)

Suivant ce même baromètre, la répartition des fonds collectés en 2013 par types de plates-formes s'articuler de la façon suivante (en millions d'euros) :

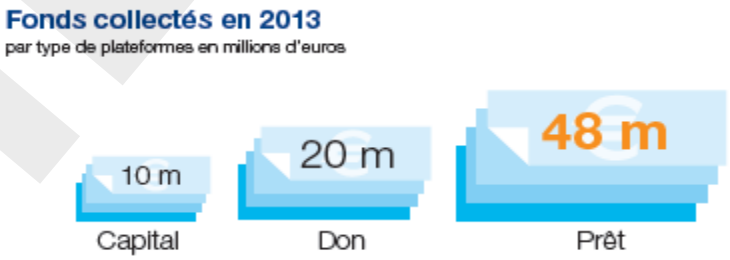

(Sources : baromètre 2013 du crowdfunding en France réalisé par Compinnov)

L'évolution des fonds collectés par types de plates-formes s'oriente donc de la façon suivante depuis 2011:

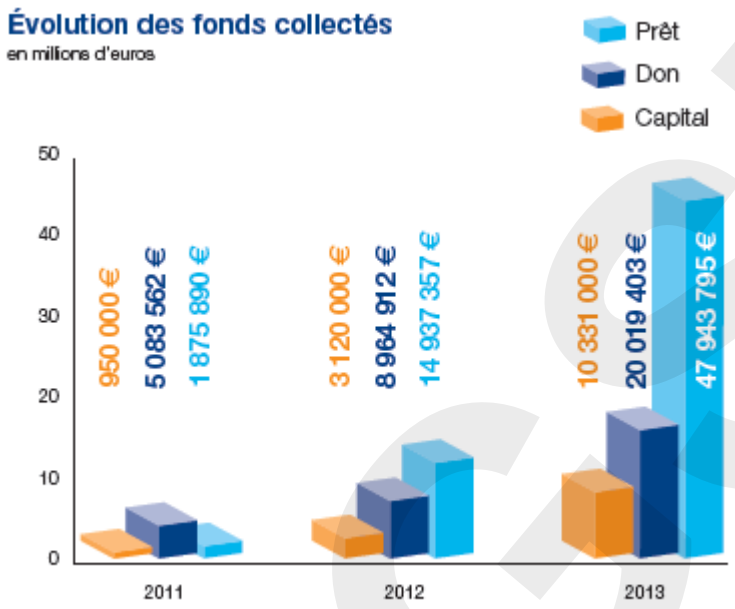

(Sources : baromètre 2013 du crowdfunding en France réalisé par Compinnov)

Le nombre de projets financés avec réussite était de 32 317 en 2013 soit une augmentation de 11 000 projets par rapport à 2012 :

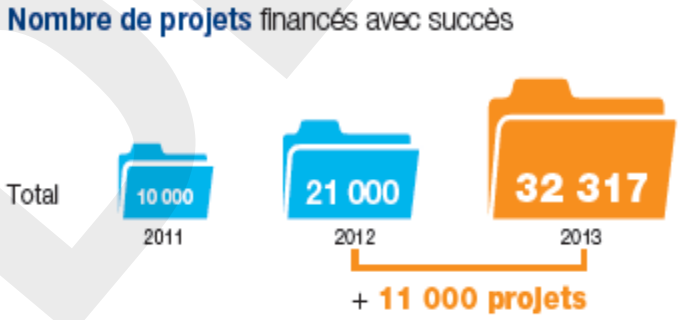

(Sources : baromètre 2013 du crowdfunding en France réalisé par Compinnov)

Les contributeurs ayant soutenu un projet sur une plate-forme de finance participative ont doublé en un an, passant de 320 000 en 2012 à 650 000 en 2013

(Sources : baromètre 2013 du crowdfunding en France réalisé par Compinnov)

Soit une répartition des contributeurs en 2013 était donc de 328 809 avec une explosion des donateurs :

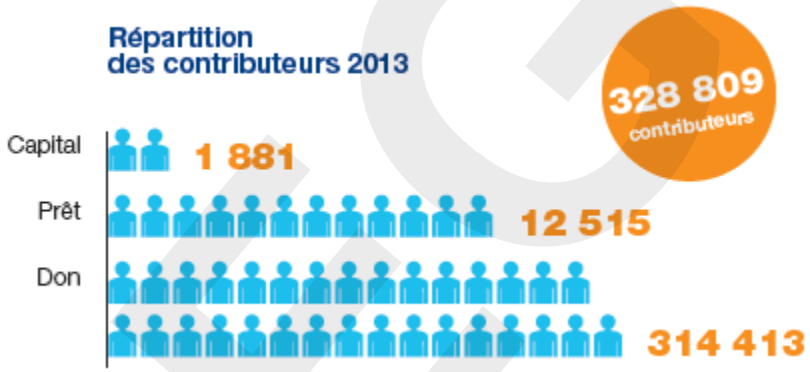

(Sources : baromètre 2013 du crowdfunding en France réalisé par Compinnov)

Le crowdfunding n'est pas une révolution en tant que métier, car cela existe depuis toujours, mais avec l'ère numérique, ce système a su prendre le cap et révolutionner surtout le côté des acteurs, car c'est le citoyen qui est au cœur des projets.
Le crowdfunding est amené encore à se développer dans le monde (5 milliards de dollars soulevés dans le monde en 2013), si on prend le cas de la France, d'ici dix ans les estimations prévisionnelles montrent un volume potentiel de 8milliards d'euros pour le secteur.

4. La « connaissance » collaborative :

La « connaissance » collaborative trouve sa source dans la notion de savoirs libres. Elle apparaît dans de nombreux secteurs comme l'éducation, les réseaux d'échanges, la création, la recherche, au sein des entreprises…

Elle peut constituer aussi un mode de gouvernance à part entière.
Il est très difficile de définir cette notion, mais chacun de nous dans sa vie quotidienne pratique peut-être sans le savoir ce type de partage particulier.
Cependant, il est important de mettre en exergue le fait que ce type de système ne peut marcher sans ce qu'on appelle le « collaboratif web ».

Le « collaboratif web », par définition, « passe par la mise en œuvre d'un intranet composé de fonctions dites collaboratives, permettant de dématérialiser les processus, flux de communication, et tâches de collaboration entre plusieurs intervenants *» (Source : Journal du net, l'économie demain).*
Les outils qui découlent de ce système sont conçus pour mailler localement en réseau des usagers, et par conséquent leur proposer des fonctions de partage de messagerie, de gestion de projet, de réseau social d'entreprise[9]… avec pour but de suggérer un premier palier de gestion en commun des connaissances.

Les outils collaboratifs web s'exhibent sous l'allure de plate-forme modulaire qui comprend en général quatre grands standards de service.

— les services de communication du type mailing-list, messagerie instantanée, chat, visioconférence…
— les services de coordination des tâches du type gestion de formulaire, worflow…
— les services de partage de ressources et d'applications du type plate-forme de fichier, tableau blanc virtuel, gestion des tâches, agenda…
— les services de partage de connaissance et de réseau social d'entreprise du type échange d'information, gestion de contenu, partage de recherche…
(Classification réalisée par le journal du Net (JDN), l'économie demain).

Cette introduction faite au sujet du « collaboratif web » n'est pas un hasard, effectivement ce système affiche un lien étroit avec la gestion de connaissances et le développement de la « connaissance » collaborative.
Si l'on reprend l'objectif même du « collaboratif web » c'est-à-dire de mettre en commun les expériences, expertises, métier et donc à une échelle plus diversifiée les connaissances de chacun, cela permet de générer la création d'un savoir nouveau et surtout utile pour l'entreprise.
Une fois la mise en commun des connaissances réalisée, comment faire pour propager ces connaissances en vue de tout le monde ?
C'est là où le « knowledge management » (KM) rentre en course, c'est-à-dire que le KM va permettre de transmettre le savoir issu de la collaboration des acteurs via ses outils.
Ces outils vont faciliter la consultation des connaissances et permettre un partage intelligent qui conduira à faire émerger de l'innovation au sein de l'entreprise.
Pour illustrer, ces nouvelles formes de collaboration et de partage de connaissance se présentent souvent sous la forme de blog, wiki et Réseau social d'entreprise.

Les blogs ont un succès de plus en plus grandissant dans les entreprises, il se montre comme un outil collaboratif qui suit la volonté de développer le travail en équipe et le partage de connaissance via des briques Open source.
Si l'on se place du côté de wiki maintenant, c'est une forme de collaboration un peu plus rare, mais qui commence à faire ces preuves.
Le wiki désigne un outil de travail collaboratif sous forme de site web librement modifiable par ses visiteurs, sans difficulté technique.
Cela permet une libre circulation des informations, permet à des collaborateurs de travailler ensemble sur un projet, partager des expériences, développer la créativité et les relations, partager des documents utiles à un projet en temps réel…
Le wiki favorise l'écriture en commun et l'édition de documents collaboratifs utiles à une communauté de personnes.
Cet outil est donc surtout intéressant pour l'entreprise en communication interne.
Les réseaux sociaux d'entreprises représentent une plate-forme plus informelle de la gestion des connaissances, ils permettent comme les autres outils de créer des groupes d'échanges et de partage, mais par affinités de compétences et de projets.

La « connaissance collaborative » s'étend dans toutes les sphères de la société, on a vu ici le cas de l'entreprise, mais que ce soit au niveau des particuliers qui visitent les forums et autres pour obtenir des informations, mais aussi partager leurs connaissances et expertises, ou que ce soit dans l'éducation où les plates-formes de cours en ligne, par visioconférence ou sur des sites dédiés au partage et au débat, ou encore partout ailleurs, l'esprit collaboratif est bien présent et commence à devenir un réflexe dans les situations qui paraissent difficiles.

5. Les modes de vie collaboratifs :

Anne Sophie Lavel (docteur en économie et journaliste) experte dans le développement durable, l'innovation sociale et l'économie collaborative, nous parle d'une co-révolution (en faisant référence au « co » de collaboration) et d'une marche passant de la vie chère à « la vie share » (share=partage en anglais) et explique ce nouveau mode de vie en pleine expansion.
Elle va surtout écrire la « bible » dans le domaine, paru en mai 2013 aux éditions alternatives, *« la vie share. Mode d'emploi, consommation, partage et mode de vie collaboratifs ».*
L'économiste prône l'idée que ce système certes existe depuis tous temps, mais il devient révolutionnaire dans le sens ou le partage qui se faisait avant à une échelle locale peut se faire maintenant suivant une tournure planétaire et tout cela a été permis par la fulgurante ascension de la technologie et de la mise en réseaux ces dix dernières années.
Internet aura permis l'émergence du peer to peer, un système nécessaire au bon fonctionnement de l'économie collaborative, car il met en relation un nombre incalculable d'individus où qu'ils soient et à moindre coût avec le soutien irréfutable de plates-formes de paiements en ligne permettant à tous et à chacun de proposer des biens et services.

Les styles de vie collaboratifs concentrent les formules de partage de ressources immatérielles entre particuliers comme l'espace, le temps, l'argent, les compétences ou encore les notions nouvelles de couchsurfing, de colunching, coworking, cohousing, des prêts entre particuliers, des achats groupés[10]…
On assiste à une véritable révolution du « Co » dans tous les domaines de la vie quotidienne, la société se modélise ainsi autrement au niveau :

— de l'organisation des échanges : avec le constat d'une fréquence d'apparition exponentielle de tout ce qui est achats groupés, vente sur internet, systèmes d'échanges locaux, monnaies locales complémentaires…).

— du financement des projets : comme nous l'avons vu précédemment avec le crowdfunding, d'autres moyens émergent comme l'investissement citoyen de type Cigales…

— du logement : le logement perd son caractère individuel à cause notamment des prix flambants de l'immobilier, ainsi des techniques astucieuses se peaufinent et se développent comme l'habitat groupé, la colocation, l'autoconstruction, les échanges de logements…

— de l'énergie : la question de la maîtrise de l'énergie est un enjeu majeur pour les sociétés actuelles et futures, pour diminuer la consommation d'énergie et aussi réduire les coûts, collaborer peut être la solution et ainsi des initiatives font surface comme les coopératives de production d'électricité verte, les achats groupés d'énergies, initiative « énergie partagée »…

— de la mobilité : au niveau de la mobilité et des transports, collaborer doit devenir une logique et être ancré dans la conscience collective.
En effet, suivant les problématiques environnementales, l'une des sources principales de pollution et cause du réchauffement climatique reste le transport, ainsi pour limiter l'utilisation de sa voiture et de façon plus réfléchie optimiser son usage et à fortiori limiter l'impact écologique, des actions déjà existantes, mais portées par internet vont connaître un boom exceptionnel, ainsi le covoiturage, l'autopartage, la mobilité douce… deviennent des logiques sociétales contemporaines.

— de l'alimentation et de l'agriculture : répondre aux besoins primaires de la société c'est le nerf de la guerre si on ne veut qu'une population éclate.
Mais pour répondre à ses besoins, collaborer peut apporter des solutions socialement, économiquement et écologiquement efficaces permettant de sortir d'une logique d'intermédiation, de production de masse et rapprochant les localités vers une alimentation plus saine et surtout de moins en moins chère et dépendante de l'extérieur.
Si l'on se base sur les perspectives de croissance de la démographie mondiale, son évolution s'avérera foudroyante et collaborer peut très vite devenir une nécessité afin d'optimiser les ressources et éviter toute forme de gaspillage.

Ainsi des formes nouvelles font leurs éruptions comme l'AMAP, l'autoproduction alimentaire, les circuits courts, les jardins de cocagne, l'agriculture urbaine, les coopératives de consommateurs…

— de l'éducation et du savoir : il est fini l'époque où le savoir et l'éducation était réservé à une élite de la population et où la propriété intellectuelle ne devait pas être partagé.
Le partage de savoir peut se révéler être une alternative profitable à toutes les tranches de la population et cela à grande échelle avec l'appui d'internet et des réseaux qui se sont constitués dans le domaine.
Faire participer tout le monde afin de résoudre des problèmes sans issues sera plus bénéfique qu'essayer de résoudre un problème en petit comité.
Au niveau de l'éducation, le partage via internet de connaissances, de cours, mais aussi la gestion des emplois du temps et autres aura permis une véritable petite révolution entraînant surtout un gain de temps et un enrichissement des connaissances par le partage et cela pour tous.
Ainsi, des méthodes se démocratisent comme le partage de contenu numérique, les classes inversées[11], les MOOC[12], les encyclopédies contributives…

— de l'aménagement urbain : à propos de l'aménagement urbain, des mouvements autour de la collaboration se cultivent comme le modèle de « la ville en transition » mis en place en 2005 par les étudiants de cours de soutenabilité appliquée de l'université de Kinsale (Irlande) sous la direction de Rob Hopkins, formateur et enseignant en permaculture (« art de vivre qui associe l'art de cultiver la terre pour la rendre fertile indéfiniment avec l'art d'aménager le territoire » *Sources : Wikipédia*).
Une « ville en transition » est « une ville dans laquelle se déroule une initiative de transition, c'est-à-dire un processus impliquant la communauté et visant à assurer la résilience (capacité à encaisser les crises économiques et /ou écologiques) de la ville » *(Sources : Wikipédia).*
En effet, l'originalité de ce mouvement c'est que c'est la communauté qui doit porter le changement, on voit donc à travers ce modèle, l'ambition de faire avancer les choses par la force commune.

— du rapport au travail : le rapport au travail a considérablement évolué durant ces dernières années, effectivement la recherche d'un cadre de travail agréable et à proximité devient un ingrédient essentiel à prendre en compte pour le bien-être du travailleur et a fortiori son efficacité au sein de l'institution.
Il est de moins en moins admis le temps où le salarié n'avait pas le droit de participer et d'animer la vie de l'entreprise et où les tensions dues à une hiérarchisation trop poussée éclatent en mille morceaux les rapports humains qui sont le fondement même d'une efficacité économique assurée.
Par conséquent, des méthodes de travail se fortifient autour des concepts de coopération et de collaboration qui est largement facilitée par le web 2.0.

La collaboration au sein du monde du travail est la clé de voute de demain pour pallier aux différentes contraintes que la société contemporaine soulève en prenant en compte la dimension humaine et sociale afin de favoriser un développement économique harmonieux. C'est pour cela que des méthodes comme le télétravail et l'arrivée d'espaces de travail collaboratif seront par la suite des métronomes au développement économique.
(N.B : une partie sera consacrée à la notion de travail collaboratif par la suite).

— de la réparation et la production d'objet : comme nous l'avons vu précédemment avec les fablabs…

L'Économie collaborative compte un bon nombre de flèches à son arc qui pourraient permettre de redonner un dynamisme certain à l'économie et dégager une multitude de solutions pour un développement harmonieux et durable sur le long terme.
Les flèches sont certes anciennes, mais elles sont portées par le vent de la technologie et transpercent donc toutes les frontières et les barrières élevées face à elles, rendant le partage et la connexion entre individus interplanétaires.
L'économie collaborative agit donc comme un « défibrillateur », en ramenant au jour des pratiques anciennes à vocation non marchande et communautaire satisfaisant l'intérêt de chacun , sortant ainsi l'économie de sa bulle trop souvent marchande.

Après avoir vu dans le détail les secteurs clés de l'économie collaborative, attisons maintenant la réflexion en ce qui concerne les modes de fonctionnement de ce concept novateur.

e) Les modes de fonctionnements du concept :

Si on se base sur les descriptions réalisées en amont, on peut en tirer un portrait plus synthétique résumant ainsi les bases de l'économie collaborative.
En d'autres termes, les modes de fonctionnements et les logiques sur lesquelles cette forme d'économie alternative au modèle de croissance traditionnelle s'appuie.

Le mode de fonctionnement de l'économie collaborative est comme nous l'avons précisé maint et mainte fois issue de l'atavisme culturel (organisation, comportement, technique…) de l'univers du logiciel libre et du web, mais aussi d'une position réfractaire (hackers, altermondialistes…).

Trois composantes distinctes fondent cette nouvelle forme d'économie :

— une logique horizontale : l'économie collaborative doit être indissoluble à l'agencement en réseau, au peer to peer, mais aussi à la décentralisation et à l'omission de centre unique de décision.

En effet, cela répond à une logique horizontale étant donné que le collaboratif va amenuiser le cadre de la production dirigée et hiérarchisée et allonger à son paroxysme la sphère de l'activité humaine autonome et décentralisée.

— la mutualisation : comme nous l'avons vu précédemment, la mutualisation est l'un des principes clés qui fondent l'économie collaborative.
Elle met à disposition des contributeurs des outils et connaissances en accès libre.
Le but étant de faciliter le partage entre individus et groupe d'individus de biens, d'équipements (immobiliers, ménagers, outils, moyens informatiques, transport…) et de connaissances (encyclopédie, bibliothèque, œuvres…) de façon à maximiser l'accès à ces ressources et leur rentabilité via par exemple le partage des coûts d'investissement, des frais d'entretien, de l'assurance, des réparations…) suivant le paradigme de favoriser l'usage plutôt que la propriété.

— une logique de coopérative étendue : *c'est ce que l'on retrouve dans le concept de crowdsourcing (« approvisionnement par la foule »)* qui est *« un des domaines émergents de la gestion des connaissances et consiste en l'utilisation de la créativité, de l'intelligence et du savoir-faire d'un grand nombre de personnes, en sous-traitance, pour réaliser certaines tâches traditionnellement effectuées par un employé ou un entrepreneur » (Source :Wikipédia).*
Le crowdsourcing est très utilisé dans le marketing, cette pratique fait participer directement le consommateur ou l'internaute à la conception d'un produit ou d'un message publicitaire.
On parle alors de marketing coopératif.
Le crowdsourcing n'est pas pour dessein que de supprimer les coûts, elle permet surtout à l'entreprise qui la pratique d'impliquer directement les consommateurs et d'obtenir une « caisse de résonnance » aux alentours du projet.
Le crowdsourcing correspond bien à ce que l'économie collaborative veut impulser c'est-à-dire un changement qui s'opérera selon *l'analyse Etopia réalisée par Delphine Masset et Eric Luyckx en mars 2014* via :

→ Une redistribution des rôles, des décisions, des responsabilités : grâce à une participation accrue du plus grand nombre de consommateurs, internautes et autres citoyens lambda.

→ Une diversification dans la nature des plus-values : sachant que l'usage domine sur la propriété, on sort d'une sphère marchande et on prend en compte des plus-values non financières ou immatérielles.

→ Un principe d'ouverture : l'ouverture reste un des défis à relever, il prend deux significations. D'abord, on peut parler d'ouverture d'esprit pour amener au reflexe de collaborer, l'incitation à partager et à privilégier l'usage des biens (comme nous l'avons plus haut), ensuite on peut affirmer que pour que l'économie collaborative fonctionne, il faut une liaison directe avec le libre accès et l'ouverture vers le monde (réseau internet, information en libre circulation, mise à disposition des méthodes, plans, ouverture des connaissances, modularité…).

→ ***L'organisation de boucle de rétroaction :*** Une boucle de rétroaction est *« l'action en retour d'un effet sur sa propre cause : la séquence de causes et d'effets forme donc une boucle dite boucle de rétroaction…un système comportant une boucle de rétroaction agit ainsi sur lui-même » (Source : Wikipédia).*
La rétroaction peut être soit positive c'est-à-dire elle « amplifie le phénomène, le système s'alimente lui-même comme dans le cas d'une explosion » ou négative « elle réduit le phénomène, cela provoque un amortissement qui permet une régulation » (Source : Wikipédia).
La rétroaction est un phénomène flexible c'est-à-dire elle peut être tantôt positive ou tantôt négative selon le délai de transmission du phénomène (paramètre important), mais aussi l'inertie du système, cela conduira à des effets très variés (cycle…).
Dans le cadre de l'économie collaborative, cela servira à faire évoluer les biens et services, et de la même façon les concepts, pour que tous les contributeurs retirent les « bénéfices » suivant leurs intérêts.
L'économie collaborative se trouve peut-être au début d'une rétroaction positive, car l'amplification du phénomène entraine des effets positifs perceptibles gonflant ainsi son développement.
Ce système est voué à une amplification continuelle suivant les principes de l'effet boule de neige.

→ *Un partage orienté vers les communs :* l'une des caractéristiques fondamentales participant au bon fonctionnement de l'économie collaborative c'est la notion de commun et notamment de partage de bien commun.
Un bien commun en économie, correspond à *« l'ensemble des ressources, matérielles ou non, qui sont rivales et non exclusives » (Source : Wikipédia).*

Paul Samuelson (économiste américain (1975-2009), prix Nobel d'économie en 1970, chef et partisan de l'école « synthèse néo-classique) met en exergue une classification théorique des biens économiques en les distinguant via deux principes :
— ***le principe de rivalité :*** le bien est dit rival quand une multitude d'agents économiques ne peuvent pas utiliser simultanément le même bien.
— ***le principe d'exclusion :*** un bien est dit exclusif ou excluable quand l'usage du bien par un agent économique peut toujours être empêché.

Suivant la classification de Samuelson, les auteurs de la microéconomie ont dressé un tableau synthétique et simple à comprendre, qui s'articule de la façon suivante :

	Exclusif	**Non exclusif**
Rival	Bien privé	**Bien commun**
Non rival	Bien club	Bien collectif pur

Le bien commun est défini comme étant le fruit de l'appropriation, de l'usage et de l'exploitation collectifs.

L'économie collaborative trouve ses inspirations dans la notion de bien commun, car celle-ci renvoie à une gouvernance communautaire, et peut correspondre par exemple au savoir ou au logiciel libre.
Mais là où la notion prend tout son sens dans cette forme d'économie, c'est qu'un bien commun suppose qu'un chœur d'acteurs s'accorde sur les modalités d'accès à la ressource et en organise sa maintenance et sa préservation.
Le bien commun propose des alternatives au modèle marchand et génère des espaces novateurs de diffusion de la connaissance et du partage à fortiori.
On pourrait parler à travers l'économie collaborative de bien commun numérique plus spécifiquement depuis qu'internet, les connaissances et les NTIC furent considérés comme un nouveau commun où les usagers ont des droits (libre accès au savoir, neutralité sur internet, production coopérative, Wikipédia…) et des devoirs.
Comme Elinor Orstrom (prix Nobel d'économie en 2009) le bien commun numérique ou « commun de la connaissance » ne sont pas « soustractibles » c'est-à-dire que contrairement au commun naturel, « l'usage par l'un ne remet nullement en cause l'usage par l'autre, car la reproduction d'un bien numérique a un coût marginal qui tend vers zéro ».
Autrement dit, Elinor Orstrom sous-entend que les communs numériques sont « inépuisables » et cela induit une abondance numérique.
Par contre, ces communs restent fragilisés via ce que James Boyle appelle « les nouvelles enclosures », il entend par là l'appropriation privée des savoirs (brevets sur la connaissance), l'appropriation de réseau par les acteurs de la communication, le silence imposé aux chercheurs sur les travaux qu'ils mènent en liaison directe avec les entreprises…
Mais vu tout ce qui a déjà été vu en amont de ce mémoire, l'économie collaborative semble bien armée face à ces « nouvelles enclosures », car le développement de l'accès libre et des logiques de collaboration et de coopération prennent peu à peu de le dessus dans nos sociétés contemporaines.

MDESR

Synthèse de la partie : l'économie collaborative, finalement un moteur complet et en devenir.

Après cette présentation complète de cette nouvelle forme de modèle économique dite aussi modèle alternatif au modèle de croissance « traditionnelle », on voit que sa conception dépend fortement :
— de la technologie et des modèles peer to peer
— d'une nécessité de changement de mentalité
— de la solidarité et de la confiance entre les individus
— de la participation des citoyens même à la vie économique (logique horizontale de la gouvernance)
— du partage et des communs
— de l'usage plutôt que de la propriété
— du fait d'une dépendance moins accrue au secteur marchand et au modèle de compétition
— du fait de consommer et de produire autrement
— de l'intelligence collective et de l'innovation sociale qui en découle
— de la nécessité de mettre en réseau les acteurs

Toutes ces composantes présentent des effets durables et positifs pour l'économie et cela se poursuivra très probablement sur le long terme.
L'Union européenne estime à 25 % le taux de croissance annuel de cette économie (2013) et cela aura permis à ses usagers d'économiser jusqu'à 3,5 milliards de dollars en 2013.

L'économie collaborative présente des outils qui existent depuis fort longtemps, mais ce modèle présente la caractéristique d'avoir dépoussiéré des pratiques anciennes grâce au développement de plates-formes moderne comme la technologie et les réseaux peer to peer.
Pour faire face aux nombreux enjeux qui fondent nos sociétés, il est important de trouver des solutions qui sortent du commun, du déjà vu, il est temps de prendre les choses en main et de moins dépendre des institutions.
La force d'une société résulte dans le maillage et la mobilisation d'acteurs qu'elle est capable de dégager.
C'est pour cela que des modélisations différentes se développent, il n'existe pas meilleurs modèles que d'autres, par contre, certains peuvent apporter un gage de satisfaction de l'intérêt général et des résultats percevable directement à l'œil nu.
Un modèle est pour la plupart du temps présenté pour répondre à un problème, il est souvent ancré dans un contexte particulier, c'est pour cela qu'après la présentation du concept, nous allons nous pencher maintenant sur les raisons de l'apparition de ce modèle particulier.

B) Un modèle adapté à un contexte empreint de morosité :

Le philosophe Michel Serres prophétisait « ce n'est pas une crise, c'est un changement de monde ».
En effet, alors que la banque Américaine Lehman Brothers agonisa et entraina dans sa capitulation l'Ancien Monde en 2008, une tripotée de fougueux inconnu, dispatché un peu partout entre l'Europe et les États-Unis, entamaient des expérimentations exclusives de façon de consommer, fabriquer et échanger.
L'économie collaborative n'est pas forcément comparable au système D, c'est plutôt un laboratoire de nouvelles formes alternatives socio-économique, gravitant autour des échanges en pair-à-pair.
L'économie collaborative apparue donc dans un contexte de crise généralisée, c'est-à-dire économique, sociale, environnementale et culturelle où le plus urgent était pour la population de trouver des subterfuges afin d'assouvir autrement ses besoins dans un contexte empreint d'une béante morosité.
Si l'on veut définir le contexte d'apparition du concept de façon plus rigoureuse, cela s'achemine suivant quatre facteurs clés :

— *La crise*, avec comme point culminant la crise des « subprimes » aux États-Unis en 2008 se propagea ensuite dans le monde entier surtout au niveau des pays développés.
Cela va catapulter le développement des pratiques collaboratives vers les sociétés, majoritairement à cause de l'inflation et de la montée des coûts du panier moyen des ménages occidentaux.

— *Les préoccupations écologiques* deviennent de plus en plus pressantes et cela contribue à la modification des logiques de consommation, avec la montée en puissance de nouvelles idéologies, autrement dit, de nouvelles valeurs font surface comme la production locale, le recyclage des produits, favoriser l'usage des biens, les circuits courts…

— *L'individualisme :* cette notion est devenue un fardeau pour les sociétés modernes, la recherche de l'identité et d'une socialisation réussie passe par le rapport avec autrui.
Il est donc primordial de se constituer des bases sociales solides, pour cela la création de liens sociaux paraît comme incontournable.
Il est dans la logique et la conscience humaine de chercher à tisser des liens afin de faciliter la construction d'une véritable appartenance à une communauté.
Pour la Fondation de France, « la solitude est l'une des difficultés contemporaines » et cela, peu importe la génération.
L'éclosion de pratiques collaboratives constitue un vecteur important de lien social pouvant régler les problèmes de solitude et repousser les tendances individualistes façonné par le capitalisme et les modèles de compétition.

— L'avènement du web : si l'on se base sur ces quinze dernières années, internet a connu une propagation interplanétaire.
Cela a permis aux individus d'accéder de manière libre aux informations, aux biens et aux services, mais également faciliter la rencontre de personne partageant des intérêts communs.
L'économie collaborative via ses outils et plates-formes se développe de manière fulgurante grâce au web.

— Un vaste chantier culturel est en marche, notamment avec la montée de la génération y*, une génération interconnectée en permanence et de plus en plus sensible aux enjeux du développement durable.
Cette génération perçoit beaucoup moins l'intérêt de détenir, elle cherche à construire des réseaux autour du partage d'où une explosion de start-up dans ce domaine dans le monde.

L'économie collaborative résulte donc d'un mélange paradoxal entre une crise généralisée et la croissance exceptionnelle de la technologie et des réseaux internet.
On assiste alors à un système D revisité porté par une génération enthousiaste, ambitieuse qui a pour intérêt commun le partage, les préoccupations écologiques, mais aussi une certaine attirance pour l'économie des solutions et ils se veulent être porteurs du mouvement en proposant une véritable innovation sociale et économique qui sera de plus pérenne dans le temps.
Au-delà de tout cela, on est victime et cela dans le bon sens du terme d'une véritable révolution des valeurs de nos sociétés.
On assiste peut-être à ce que Anne Sophie Lavel et Stéphane Riot nomment la *« Co-révolution ».*

a) Une situation finalement propice à l'émergence de la « Co-révolution » :

Anne Sophie Lavel et Stéphane Riot parlent du « Co » comme un préfixe puissant et révolutionnaire qui chamboulerait le monde et les modes de vie quotidiens.
Ces auteurs sont eux-mêmes des révolutionnaires et visionnaires, car ils ont su mettre en exergue le fait qu'une véritable « mentalité 2.0 » se développerait en harmonie avec une logique de partage et de « vivre ensemble ».
La « Co-révolution » se diffuse à vitesse grand V dans un contexte neurasthénique et couvre des champs variés de la société :

— elle est omniprésente au sein de la consommation collaborative et donc dans la manière de consommer où la confiance devient un élément majeur qui institue des relations durables entre les individus.

— la « Co-révolution » apparaît comme innovante, car elle transforme considérablement le modèle économique des entreprises, qui maintenant n'hésitent pas à collaborer avec leurs

parties prenantes, les ONG, les communautés environnantes, les clients et la société civile dans son intégralité.
La Responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises se voit affectée par le syndrome du « Co », car elle intègre dans ses priorités les questions de synergie, de convergence et de Co-création.

— La « Co-révolution » est en marche et modifie les codes de l'économie traditionnelle, car elle proteste les portées du modèle centré autour de la compétition.
Un constat a été fait, c'est que se disputer coûte cher, les conflits qui sont réalisés entre les entreprises représentent environ 3 % du PIB annuel de la France.
Et c'est là où la « Co-révolution » vient déjouer les plans, car des stratégies dites « coopétitives » plutôt que compétitive émanent.
Cela s'explique par le contexte actuel qui mêle à la fois crise économique et enjeux écologiques, les entreprises sont alors contraintes de songer à des collaborations plus « radicales », car la coopération va permettre de trouver des espaces communs de partage et de pratique au service de l'innovation technologique, du partage des risques, mais aussi au niveau de la création de nouveaux modèles économiques.
Cela évitera de mobiliser une dose trop élevée de ressources et d'éviter le phénomène de « massification » de l'économie et la montée en puissance de la concurrence.

— La « Co-révolution » ne s'arrête pas là, elle se claironne aussi à l'échelle des modèles d'organisation.
En effet, on assiste au vieillissement des structures de types pyramidales et hiérarchiques.
Les orées de ce type d'organisations apparaissent comme les crises de sens, risques psycho-sociaux, boycott, turnover… la « Co-révolution » vient désembuer ce modèle, car c'est dans la gestion de l'intelligence collective, dans le management transversal et l'innovation participative que la gouvernance évoluera positivement et sera capable de faire face aux mouvances du monde.
Le « Co-management » répond à l'urgence de repenser à une organisation qui se trouve à bout de souffle.

La « Co-révolution » se dessine comme une véritable révolution humaine qui propose finalement un nouveau type de civilisation qui rend hommage à la société conviviale imaginée par Ivan Illich (père de la pensée écologiste).
Cette nouvelle civilisation avec un nouveau mode d'organisation et de pensée se caractérise peut-être à travers des start-ups qui œuvrent dans le domaine et propage le virus dans le monde.
Ce contexte brumeux profite-t-il finalement à des fougueux qui ont su prendre le virage ?

b) L'économie collaborative : une aubaine pour les start-ups ?

Le marché de l'économie collaborative représente selon Rachel Botsman experte américaine dans le domaine environ 26 milliards de dollars en 2013.
Il y a donc de véritables opportunités qui se sont donc ouvertes et qui s'ouvrent toujours pour les jeunes entrepreneurs.
Les start-ups de l'économie collaborative fleurissent pour la plupart du temps via des plates-formes internet proposant des services.
Le business model des plates-formes internet collaboratives reste relativement simpliste, il est bâti sur un pourcentage à la transaction sur le chiffre d'affaires et doit viser une masse critique suffisante pour atteindre le seuil de rentabilité.
Mais pour que ces entreprises s'enrichissent la notion ultime reste la confiance, pour cela elles doivent centrer leur modèle sur l'humain avant toute chose (voir système d'e-réputation en amont).

Pour Antonin Léonard (précurseur de l'économie collaborative en France) *« les entrepreneurs qui réussissent le pari de l'économie collaborative sont de véritables artistes, ils doivent réussir à faire se rencontrer l'offre et la demande et rendre la place de marché liquide… ce qui va décupler les échanges en retour ».*
Il ajoute que *« les entrepreneurs doivent se mettre en empathie vis-à-vis des utilisateurs finaux, comprendre l'expérience vécue par le client et proposer des démarches d'accompagnement qui permettent à l'utilisateur de proposer un service de qualité : ils doivent donc réfléchir fortement au design du service proposé dans sa globalité… par exemple en visualisant tous les points de contact avec les utilisateurs, en ligne et dans la vraie vie… ».*

Cette analyse est révélatrice, car suivant ce schéma, on constate que les entrepreneurs individuels ont de quoi faire dans le domaine, mais attention à ne pas tomber dans l'illusion si les besoins des utilisateurs sont mal ciblés.
Il existe environ 200 start-up dans le domaine tous secteurs confondus en France ce qui montre l'ampleur du phénomène dans la Métropole.
Le développement de moyen de financement alternatif et des modes de paiements en ligne viennent accroître la prospérité de ces entreprises d'un nouveau genre.
Les start-up françaises n'ont pas à rougir, car elles sont parmi les plus dynamiques au monde.

c) La créativité et le bon sens pour un nouveau modelage du système :

Quand nous parlons d'économie collaborative, cela semble si beau et si facile à mettre en place, mais il s'avère que ce modèle économique reste très complexe, car dans le contexte actuel

remodeler un modèle à penchant individualiste et compétitif vers un autre collectif et gravitant autour de la notion de partage n'est pas une mince affaire.
Mais en réfléchissant bien, ce modèle économique est tourné vers le bon sens, car quand on arrive au pied du mur c'est là où la conscience collective humaine va commencer à bouillir.
L'étau et les contraintes imposés dans une situation d'impasse vont pousser l'homme à déployer sa plus grande créativité.

Il faut donc des précurseurs pour ouvrir le chemin, car derrière les plates-formes internet se trouvent des start-up qui ont su impulser le modèle et identifier les besoins de la société tout en s'appuyant sur la technologie.
Les adeptes de l'économie collaborative sont en passe de restructurer l'économie via une véritable innovation sociale.

Un peu de créativité et de bon sens mélangé avec du lien social voila un cocktail gagnant si on veut réussir à sortir la tête de l'eau et rebondir.
Descartes disait dans la première partie de son célébrissime *discours de la méthode* (1637) que *« le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ».*
L'économie collaborative suit les traces de ce que ce philosophe énonçait il y a déjà plus de quatre siècles, ce modèle révolutionne les pans de l'économie traditionnelle en injectant une dose massive de bon sens à ce que l'on fait découlant de l'intelligence collective.
À partir de là, la créativité et l'innovation collectives permettront de dégager des solutions, le citoyen doit être intégré dans les logiques de développement, car comme l'affirmait Albert Einstein « l'imagination est plus importante que le savoir » et « la créativité c'est l'intelligence qui s'amuse ».
La véritable innovation sera de partager la créativité et le bon sens, la contagion a finalement du bon et c'est en cela que la société évoluera de bonne façon.
L'économie capitaliste telle que nous la connaissons s'est emprise de vices et à atteint ses limites au fur et à mesure du temps.
Malgré des effets bénéfiques notables de cette forme d'économie, il est temps de repenser les fondamentaux.

d) Une économie à la fois révolutionnaire et visionnaire connectée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain :

La société moderne évolue autour de trois grands socles : l'économie, le social et l'environnementale.
L'économie collaborative a pour objectif de se reconnecter à l'économie locale réelle, en apportant aux entrepreneurs, aux consommateurs et au territoire plus de pouvoirs.
Suivant cette optique, outre les plus-values économiques, elle aura des répercussions positives sur les trois piliers qui fondent le développement durable :

— les retentissements économiques sont criants, en effet les débouchés sont colossaux afin de reconfigurer les relations entre les membres d'un écosystème[13], mais aussi construire de nouvelles solutions et intégrer de nouveaux marchés sans recourir à beaucoup d'investissement et même mutualiser les services et les dépenses de tout genre…
Suivant l'explosion du collaboratif dans nos sociétés, il appert que les entreprises partagent de plus en plus leurs locaux, leurs énergies, leurs flux et parfois même leurs espaces logistiques, car ils en retirent des retombées positives via la mutualisation.
Dans un contexte où les ressources se raréfient et les prix des matières premières s'envolent, l'usage collaboratif des ressources peut devenir sans doute un véritable facteur de compétitivité pour les entreprises, c'est ce qu'on appelle la coopétition.
La coopétition étant définie comme étant *« la collaboration opportuniste entre différents acteurs économiques qui, par ailleurs, sont des concurrents. Elle consiste pour une entreprise à conserver son intégrité tout en partageant certaines de ses ressources avec ses concurrents choisis » (Sources : Wikipédia).*
C'est pour cela que des sites comme bureaux à partager connaissent un succès grandissant, car son PDG Clément Altersco a tout compris et expose que *« les entreprises ont besoin d'espaces flexibles, surtout en période de lancement, elles ne veulent pas de baux qui dure de 3 à 9 ans. Surtout que quand on sait qu'en île de France, sur les 20 millions de m² de bureau, 4,4 sont vacants et 15,6 mal utilisés ou sous-utilisés ».*
Ce constat nous ramène à penser que pour que l'économie aille dans le bon sens, il faut mutualiser et optimiser les ressources, cela impactera positivement sur toutes les valeurs de notre société.

— Les impacts sociétaux de l'économie collaborative dans notre contexte actuel sont tout aussi percevables, ces nouvelles entreprises pensent maintenant à toute autre échelle, elles se concentrent sur la valorisation des ressources locales dans un écosystème innovant et ouvert qui permet de dispatcher de façon équitable la valeur créée…
Au niveau sociétal, la visée est de recréer du lien et de la cohésion sociale à l'intérieur des territoires et de restituer un peu d'humanité à l'échange marchand.
Cette forme d'économie redonne aussi de la force et du pouvoir aux acteurs du territoire, mais crée aussi de la confiance et de la synergie.

— Au niveau de la réduction des impacts environnementaux, la prédominance de l'usage et l'optimisation des ressources vont être écologiquement bénéfiques.
Si l'on prend juste l'exemple du site de covoiturage blablacar, le taux d'occupation des véhicules est passé de 1,7 à 2,8 personnes par véhicules en Europe, ce qui induit une baisse des véhicules sur la route et donc un impact moindre au niveau du changement climatique, car moins de polluants dans l'air.

Le synopsis de cette partie serait que l'économie collaborative finalement s'inspire d'un contexte laborieux pour développer des moyens alternatifs répondant aux grands enjeux de la société et notamment à la problématique du développement durable dans sa globalité.

Pour cela elle mutualise les usages des produits et services sous-utilisés en les donnant une seconde vie et en permettant ainsi aux consommateurs un accès moins onéreux et une durabilité plus sure des ressources.
Cette économie anticipe le phénomène de raréfaction des ressources afin d'éviter tous types de gaspillages qui seraient économiquement et écologiquement néfastes pour la société.

MDEGSR

Synthèse de la partie : L'Économie collaborative, un phénomène originaire de la crise.

La crise, une notion utilisée un peu à tort et à travers par le citoyen lambda, mais qui est pourtant à l'origine d'un mouvement enduit de bon sens, de créativité, et qui constitue une véritable innovation sociale.
L'économie collaborative s'inscrit comme une réflexion portée par le pouvoir du commun qui s'est tout simplement rendu compte que rester passif et ne pas participer à la vie de la société en laissant trop souvent les grands groupes décidés et en attendant le feu vert de l'État reste une tactique qui a vite trouvée ses limites.
Les crises qui nous ont touchés, nous ont poussés à réfléchir sur nos valeurs et nos modes de vie, faut-il continuer à surconsommer et à produire à des rythmes effrénés quand on sait que nos ressources sont limitées et que la planète est en péril ?
Cette méthode capitalistique représente-t-elle une situation encore viable économiquement ?
Des questions qui ont décidément inspiré de jeunes entrepreneurs issus de la « génération y » et qui ont compris que nous trouverons des solutions que si nous arrivons à constituer un vrai maillage sociétal.
L'expression « l'union fait la force » n'est pas finalement si farfelue, les acteurs de la vie économique doivent puiser leur force dans le local, en considérant le territoire, en constituant un véritable réseau et c'est à partir de là que les problèmes s'émanciperont au fur et à mesure.
Les problèmes sont globaux, mais les solutions sont locales, voilà l'esprit de l'économie collaborative, c'est-à-dire identifier les besoins sociaux du territoire, organiser des réseaux d'individus et laisser libre à l'imagination collectif afin de favoriser l'innovation et la créativité qui sera par la suite diffusée à plus grande échelle via le web.
Finalement, la crise a impulsé un remodelage des valeurs de nos sociétés où l'individualisme et la compétition doivent laisser place au partage et au vivre ensemble dans une logique d'optimisation des ressources.

MDCSR

CHAPITRE 2 : L'économie collaborative, une solution d'avenir pour les territoires.

MDEGSR

A) L'économie collaborative et son rapport au territoire :

Le territoire est une notion dite polysémique c'est-à-dire qu'elle a plusieurs sens, mais cela dépend naturellement de l'angle d'approche où l'on se place (discipline qui l'étudie, époque...).
Un territoire de manière simple doit être habité, partagé, transformé.
L'homme a plus ou moins réussi à peupler les territoires, a y habiter, à le transformer, mais le facteur partage reste encore difficile à mettre en œuvre.
Le paradigme du collaboratif peut sans doute apporter un nouveau souffle au territoire, nous allons surtout nous attachés au territoire Européen et plus précisément à la France.

a) Économie collaborative : la nécessité d'un développement endogène reconnecté au territoire

1. Le cheminement économique actuel des territoires européens :

L'économie est considérée comme le moteur de tout développement, le rôle des collectivités publiques locales est alors de donner la priorité à l'accompagnement de ce développement à l'échelle locale.
Cependant, le constat qui a été fait c'est que la stratégie des pouvoirs publics territoriaux se résume à privilégier les investissements ayant pour but de financer les aménagements et/ou à attirer les gros investisseurs.

En Europe, les villes et territoires se concurrencent principalement en raison des politiques structurelles qui visent en majorité à embellir la capacité (infrastructures, pôles ou « clusters ») des régions et des villes à remporter la compétition afin de captiver les grandes entreprises qui sont les plus aptes à tirer profit des potentialités imminentes qu'offre la globalisation.

Cette politique est arc-boutée par les institutions nationales et européennes, qui insistent sur le développement local exogène par les subventions (indirectes ou directes), sur l'orchestration des réglementations, sur l'abrégement des politiques protectrices et sur la constitution des lois et des procédures qui répondent de la meilleure façon possible aux besoins des grands investisseurs.
Mais tout cela peut pénaliser la compétitivité des petits acteurs économiques au sein du territoire.
Autrement dit, les régions métropolitaines ainsi que les villes s'ordonnancent pour créer et attirer davantage d'activités cognitives, scientifiques et de services, le but étant de rapprocher des entreprises dont la base capitalistique s'avère solide.

Ces nouvelles formes d'activités attisent les agences de développement, car ces marchés sont transcontinentaux, mais malheureusement ces institutions omettent souvent les acteurs économiques locaux et régionaux qui pourraient sans doute participer, mais se trouvent très souvent à l'écart.
On note ainsi des désavantages structurels affectant les petits acteurs économiques, pourtant promoteur du développement local endogène.
Ces pratiques antagonistes réalisées par les pouvoirs publics s'expliquent par un bon nombre de facteurs :

— La prépondérance de la pensée macro-économique dite « globalisante » : le fait est de constater que l'action publique ne prend pas assez en compte les dimensions micro-économiques et méso-économiques.
Les pouvoirs publics sous-estiment couramment la force des petits investisseurs dans le financement de la dynamique territoriale.
Pourtant, si on se base sur la valeur de la somme des investissements à petite échelle, on se rend très vite compte que cela dépasse aisément la valeur des projets de tailles plus amples.

— L'influence des lobbies des grands acteurs au niveau local, national et européen : les grands groupes exercent une pression sur les contenus des textes de loi et de régulations, sur les pratiques administratives et restent en lien étroit avec les décideurs politiques.
Et à ces avantages, on peut y ajouter la défense des « champions » nationaux au détriment des petits acteurs nationaux.

— Les engrenages mêmes de la subvention publique favorisent les grands acteurs : les subventions publiques s'orchestrent difficilement au niveau des petits projets.
Le problème qui est mis en avant est que les collectivités en difficultés vont se centrer sur l'obtention des subventions et donc favoriser les grands projets plutôt que s'orienter vers l'assiette fiscale locale pour un développement plus endogène.

— L'organisation politique et comptable des collectivités locales n'est pas structurée autour de l'action réalisée sur le bassin économique **:** la conséquence directe de cette situation est une mauvaise gestion de la qualité et de la cohérence des services.
Les collectivités qui arrivent par contre à assurer une bonne gestion des services à fort impact économique rattaché au bassin économique obtiennent un avantage concurrentiel indéniable.
Malheureusement, cet avantage est souvent sous-évalué par les élus.

Après avoir dressé ce tableau, le rendu s'avère être peu en faveur du développement économique local au sens du développement endogène, c'est-à-dire obtenir de la croissance économique à partir de processus et décisions à penchant micro-économique.
La pensée s'oriente vers le fait de redonner la main mise aux agents économiques locaux afin de développer les territoires en les permettant d'innover, de créer, en favorisant leurs savoirs et savoir-faire, leurs capacités productrices via une action publique encourageante à leurs égards.

La dimension territoriale est plus que vitale pour le développement économique, or peu de collectivités en portent une attention particulière.

Ce cheminement pousse à nous interroger sur comment construire un développement économique en lien avec le territoire ?
L'économie collaborative via ses outils peut-elle être porteuse de développement local ?

2. L'économie collaborative : un écosystème qui favorise l'émergence de solutions locales :

Comme nous l'avons vu en détail précédemment, l'économie collaborative via ses outils et procédés sert de plate-forme pour un développement économique dit plus local et centré sur les besoins du territoire et en cela elle constitue à la fois une innovation, mais aussi une « révolution ».
En effet, la synergie découlant des pratiques collaboratives entre les particuliers ou tout autre acteur, créez du lien social et redynamise le tissu local.
Le plus important via ce phénomène c'est que ce sont les citoyens qui disposent des savoirs et des outils de production, qui redonne à chacun des moyens d'action.
Cette forme alternative d'économie semble arriver à point pour ouvrir les yeux des pouvoirs publics pour un développement plus rattaché au territoire et le fait que l'économie ne se concentre pas que sur quelques grands groupes et que les citoyens peuvent contribuer au développement en s'appuyant sur la technologie.
L'action publique a donc sa place pour favoriser l'éclosion d'une économie de niche et de réseaux favorisant un développement local à forte valeur ajoutée.
Les promoteurs de l'économie collaborative endossent le rôle de chef de file afin de guider le territoire, les petits acteurs et les pouvoirs publics vers le chemin de la cohérence et de la croissance.

Pour une économie locale et collaborative, la Région en tant que chef d'orchestre du développement économique des territoires doit encourager le développement de ces pratiques qui sont existantes, mais qui ne sont pas assez valoriser.
Elle a la responsabilité de jouer un rôle d'ensemblier, d'inscrire les initiatives locales dans une dynamique de territoire, de créer un effet de levier s'orientant autour de micro-projets porteurs et de favoriser leur changement d'échelle.

Pour ce faire, il faudra donc favoriser l'émergence de l'économie collaborative sous tous ces angles, mais aussi le développement local sachant que ces deux notions doivent être en interdépendance.
Un développement local avec pour dessein de retisser un lien entre la production économique et le territoire.

Suivant ce schéma de développement endogène, quels pourraient être les solutions afin de créer des liens entre les producteurs et les consommateurs et, en même temps, donner davantage de sens aux échanges économiques tout cela en s'appuyant sur les fondements et outils de l'économie collaborative porteurs de croissance économique ?

Des éléments de réponses peuvent être apportés :

2.1) une approche de l'économie via les « circuits courts » relèverait de l'innovation territoriale :

Très connus pour son application dans le domaine alimentaire, les « circuits courts » sont une forme de circuit économique dont les critères de réputation sont la proximité géographique et l'échange sans intermédiaires.
On qualifie le « circuit court » comme un circuit où il existe au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur.
Outre cette description, « les circuits courts » recèlent une multitude d'autres bienfaits en faveur de l'économie et du territoire.
Les acteurs se tournent de plus en plus vers ce système, car il est porteur d'utilité sociale et de développement.

Parce que moult modèles de circuits courts prônent la proximité géographique, cette méthode participe selon *le labo de l'économie sociale et solidaire « à la soutenabilité des communautés et des territoires par la création de filières en boucle et le maintien de l'emploi sur un territoire ; parce qu'il y a désintermédiation, il y a équité dans la relation financière ; parce que les producteurs et les consommateurs se rencontrent, il y a logique pédagogique ; parce que produire et consommer de cette manière impose une réflexion, il y a une démarche participative et une réappropriation de l'économie… »*

Les « circuits courts » peuvent alors être présents dans énormément de domaines tels que l'alimentation, la culture, l'artisanat, finance solidaire, la production industrielle, l'information…
Dans la vision des « circuits courts », l'économie collaborative pourrait être le meilleur candidat pour porter cette méthode, car de plus en plus de producteurs se regroupent entre eux afin de mutualiser les moyens, retrouver un lien direct avec les consommateurs, s'affranchir des contraintes de l'intermédiation, retrouver de l'interdépendance et du pouvoir d'action…
Il y a aussi un bon nombre d'acteurs socio-économique qui se regroupe au sein d'espaces novateurs de coopération et de collaboration (PTCE, tiers-lieux, co-working…) et façonne des pratiques de co-production de nouvelle dynamique territoriale.
Les « circuits courts » peuvent ainsi bien s'intégrer grâce au portage de l'économie collaborative dans une logique de développement endogène des territoires.

2.2) Accroître la coopération entre les acteurs via la valorisation du secteur non marchand:

Pour réussir ce défi, il est essentiel d'intégrer de manière formelle le secteur non marchand dans la logique de développement local et collaboratif.
Effectivement, les appels à la relance de la croissance économique concernent souvent l'économie au niveau de sa sphère marchande et ne prennent ainsi pas en ligne de mire le potentiel de la sphère non marchande.
Comme l'OCDE nous l'a énoncé en 1996, nous vivons dans une économie dite plurielle, composer du secteur marchand, du secteur public et du secteur non marchand.
Le secteur non marchand est donc à prendre en considération, car il est indispensable à tout développement économique équilibré et il constitue un socle sociétal non négligeable et nécessaire à tous types d'échanges marchands.
La notion de socle correspond à l'illustration faite par Fernand Braudel, célèbre historien français, qui assimile l'économie à un édifice à trois paliers :

— au « rez-de-chaussée », on retrouve les activités informelles et le troc qui fonde l'économie non marchande ou encore de subsistance, avec comme base l'échange de proximité.
— Au premier palier, on y découvre l'économie de marché classique telle que nous la connaissons.
— Au dernier palier, se développe une « économie monde » sans liens avec les territoires.

Cette petite analyse montre bien que malgré son manque de considération, l'économie non marchande est un secteur primordial et doit être valorisée comme telle.
En effet, le Produit intérieur brut, l'un des outils de mesures économiques incontournables, fait impasse sur la réalité du secteur non marchand, alors qu'elle présente une forte valeur ajoutée.
Si l'on arrive à revaloriser les échanges non marchands, cela pourrait être la clé de voute dans un futur proche afin de valoriser ce qui n'a pas de prix.
Ainsi l'économie collaborative pourrait être le catalyseur du développement du secteur non marchand.
Si l'on prend le cas de la France, de nombreux systèmes d'échanges non marchands entre particuliers émergent à grande vitesse comme nous l'avons vu en amont.
C'est l'une des sphères de l'économie collaborative, où grâce à des plates-formes internet les besoins des uns peuvent être couverts par les capacités, compétences des autres.
Le partage des biens et des compétences constitue une source indéniable de richesse.
Ainsi, reconsidérer le secteur non marchand pourrait permettre de créer des liens entre les acteurs du territoire, les acteurs se retrouveront sur un même pied d'égalité, favorisant la confiance qui découle elle-même de la valorisation et de la participation de la dimension humaine au sein de l'économie.
Tout cela est nécessaire à la cohérence d'un territoire et de son bon développement.

2.3) Le troc interentreprises pour un développement local porté par des PME :

L'économie collaborative via ses plates-formes d'échanges de biens et de service peut s'étendre aussi au niveau de l'entreprise et notamment aider les PME pour un développement plus endogène.
Effectivement, les entreprises commencent à comprendre le mouvement et ils sont de plus en plus à chercher des prestations de services alternatifs aux prestations classiques.
Pour retisser le lien entre économie et territoire, il est indispensable que les entreprises qui composent le bassin économique soient connectées entre eux et avance « main dans la main ».
Les PME constituent le tissu économique des territoires, ils sont donc à valoriser.
Ces liens sont source de résilience pour les PME, car ils permettent une diversification de leurs débouchés et une optimisation des ressources.
Ce phénomène de troc entre entreprises est peu connu en France, mais elle tend à se développer via le modèle collaboratif.

Ces échanges interentreprises sont plutôt connus sous le terme de « barter » ou « bartering », mais le terme a évolué, car une partie importante du « bartering » concerne les échanges d'espaces publicitaires, aujourd'hui la notion de troc entre entreprises est le plus apte à être utilisé, car elle est pluridisciplinaire.
Si on se base sur les chiffres de *l'International Reciprocal Trade Association (IRTA, organisation professionnelle internationale des entreprises d'échanges interentreprises)*, en 2011, 12 milliards de dollars ont été échangés entre les entreprises dans le monde.

Le principe de ce système rejoint ce que propose l'économie collaborative c'est-à-dire des plates-formes qui permettent à des entreprises d'échanger des biens et services au sein d'un réseau.
Cela permettrait de valoriser les actifs non utilisés ou dépréciés, de préserver la trésorerie, de trouver de nouveaux débouchés, de fidéliser la clientèle… autant d'avantages qui redonnerait un regain de dynamisme aux PME et au territoire.
Il est à noter que les échanges sont en général réalisés à travers une monnaie propre au maillage d'entreprise.
La Suisse expérimente cette forme d'échange et à développer depuis la Seconde Guerre mondiale, le WIR (monnaie propre au réseau) qui est utilisé par pas moins de 600 000 PME et permet des échanges colossaux (plus d'un milliard d'euros par an).
Le modèle semble bien réfléchi, car le WIR affiche un caractère stabilisateur.
Le principe est simple quand on se trouve en temps de crise et de durcissement de l'activité bancaire le WIR augmente et quand la conjoncture se redresse les entreprises reviennent au Franc suisse.

Il est aussi important à prendre en compte que ces pratiques sont complètement légales en France, et que le développement de ces pratiques aura un impact incontestable sur la croissance

des PME, la création d'emploi, la préservation de l'environnement, car il y a optimisation des ressources (exemple : valorisation des surplus…), développement local, valorisation du territoire…

Les collectivités territoriales auront pour rôle d'aider à instaurer un climat de confiance autour des plates-formes d'échanges interentreprises et de faciliter leur développement via des projets pilotes.

2.4) Échanges de services entre les associations :

De la même façon que les échanges de services entre particuliers et entre les entreprises, les associations présentent aussi un fort potentiel dans le domaine.
Les associations peuvent ainsi ancrer en leur sein un modèle de mutualisation plutôt que chaque association ait son propre appareil pour toutes sortes d'usages.
Les associations ont un statut qui les rend pour la plupart du temps dépendants des fonds publics, avec l'échange de biens et de services, ils auront une alternative qui peut constituer un puits appréciable d'économies.
Il existe déjà sur les territoires des espaces de mutualisation et d'échange de services et compétences comme les maisons des associations, les « sol temps » (boîte à outils monétaire pour une économie écologique et sociale)…
Cependant, il y a un manque criant de plate-forme locale ou régionale, qui permet des échanges à plus grande échelle.
En d'autres termes, pour les start-up de l'économie collaborative, voilà encore une aubaine qui s'ouvre à elles afin d'intégrer les associations dans une dynamique de développement territoriale.

2.5) La germination des monnaies complémentaires pour un développement plus local :

Si l'on se base à l'échelle d'un territoire, les monnaies complémentaires peuvent s'avérer être un stratagème payant qui exalte la production et la consommation locales et maximise l'usage des ressources existantes.
Si l'on veut réaliser un état des lieux rapides de ce phénomène, aujourd'hui, il existe environ 4000 monnaies complémentaires dans le monde, sous une multitude de formes.
Pour être infaillibles, ces monnaies locales nécessitent de réunir de nombreux professionnels, mais surtout d'attiser la confiance.

L'exemple le plus connu et efficace de monnaie complémentaire en France vient de Toulouse c'est-à-dire la SOL Violette qui est utilisée par un millier de Toulousain(e)s et accepté par une tripotée de commerces.

La Sol Violette a affiché un bilan encourageant à la fin 2012, elle aura permis de satisfaire des besoins réels et elle aura eu un retentissement bénéfique sur le volume des activités locales (voir pour plus d'informations : *pour une réappropriation citoyenne de la monnaie : le sol violette, bilan 2012*).

La monnaie complémentaire a pour particularité d'être « fondante », c'est-à-dire qu'elle déprécie avec le temps.
Cela permet de mettre l'accent sur le fait que l'instrument monétaire doit graviter autour des échanges, en d'autres termes, ce sont les flux d'échanges locaux qui créent de la richesse.
Alors qu'il est estimé au niveau mondial que seulement 3 % de la masse monétaire circule dans l'économie réelle, la monnaie citoyenne avec son caractère fondant va éviter les phénomènes de spéculation et de thésaurisation.

Les collectivités peuvent apporter leur soutien à ces formes de monnaie citoyenne dans une optique de développement durable par exemple, si l'on prend le cas de Grenoble, avec le passeport éco, les citoyens peuvent apporter les objets qu'ils ne servent plus à la déchèterie et en échange ils perçoivent des points SOL, qu'ils peuvent utilisés dans une série de services ou comme réduction au niveau local.

Le modèle d'économie collaborative ferait un allier de choix avec le développement des monnaies complémentaires, car cette forme de monnaie qui met le citoyen en avant constitue une réponse à la crise que nous traversons.
Au niveau théorique, cet instrument monétaire rappelle que la monnaie n'est pas neutre, c'est-à-dire qu'elle peut véhiculer des valeurs et inciter certaines pratiques à se développer.
En ce sens, cette forme monétaire accompagne le mouvement de consommation responsable qui est lui-même prôné par le modèle de la consommation collaborative.

Mais le rôle phare de cette monnaie réside dans le fait qu'il crée un véritable lien entre l'économie et le territoire, à travers le soutien à la production locale et donc aux micro-

producteurs et aux emplois locaux, elle stimule la consommation locale et les retombées économiques profitent directement à l'économie locale.
Tout cela s'explique par la fluidité de la circulation monétaire à cause du caractère « fondant » de la monnaie, ce qui véhicule un dynamisme économique flagrant.
D'après Jean Paul Pla, conseiller municipal de la ville de Toulouse « quand un usager dépense 100 euros dans une grande enseigne commerciale, 95 % de cette somme part hors du territoire local, et une seule transaction est enregistrée. Les études montrent que la même somme en monnaie locale est utilisée cinq à six fois dans le réseau, favorisant ainsi les petites entreprises, les artisans et les commerçants locaux ».

Alors suivant cela, pourquoi ne pas coupler économie collaborative et monnaie complémentaire pour que le développement local soit valoriser et cela pas en dépit de l'ouverture des entreprises les plus cotées à l'extérieur bien sûr, mais au moins pour ambitionner les micro-producteurs et optimiser le développement économique des territoires.
Le développement économique ne se résume plus à compter que sur les grands groupes et les subventions publiques, il faut produire des solutions locales afin de favoriser les compétences de chacun et les portées vers le haut.
Les solutions à un problème global sont souvent la somme des solutions locales, créer une monnaie locale est une forme de collaboration qui montre le besoin des citoyens d'avancer dans les mêmes pas et de développer leur territoire de façon harmonieuse.

2.6) Promouvoir la métamorphose vers une économie du partage des biens :

Retisser des liens entre économie et territoire devient de plus en plus une priorité pour un développement économique plus durable.
Pour respecter ce pacte (entre économie et territoire), il ne faut pas oublier de considérer le facteur environnemental.
Pour cela, une des branches de l'économie collaborative offre des prestations qui doivent à tout prix être encouragées, les territoires doivent adopter l'économie de la fonctionnalité.

L'économie de la fonctionnalité est présentée comme un modèle productif qui favorise l'usage d'un bien à sa propriété et déjoue ainsi les plans de l'obsolescence programmée (technique qui consiste à réduire la durée de vie ou d'utilisation d'un produit afin de le remplacer par un produit plus performant).
Autrement dit, cela consiste à substituer la vente d'un produit par la vente de son usage.
Par exemple, Michelin facture les kilomètres parcourus par les camions équipés par ses pneus au lieu de les vendre.

Cette forme d'économie est créatrice d'emploi locale et elle est présentée comme un modèle alternatif à fort potentiel qui permettrait de sortir de la morosité économique.

Au niveau environnemental, ce modèle permettrait de réduire les flux de matière et/ou d'énergie, car le producteur aura pour ambition étant propriétaire du bien d'optimiser l'utilisation du bien et de rallonger sa durée de vie.

L'économie de la fonctionnalité est un chaînon essentiel pour une mutation vers une économie collaborative et locale.
En effet, ce modèle dévoile à la fois une dimension collaborative, car un seul bien peut servir à une multitude d'utilisateurs et de cette façon un réseau permanent s'opère entre les acteurs, mais aussi une forte dimension locale, car l'aspect collaboratif et la relation permanente qui s'y dégage entre l'entreprise et le consommateur participent au maintien des emplois locaux.
Cependant, ce modèle s'avère être peu utilisé pour l'instant en France, on note quelques exemples comme Velib, Michelin, HP, Dalkia… mais les entreprises passent difficilement le pas à cause des coûts de la transition (nécessite une innovation business model), mais aussi la nécessité d'acquérir un savoir-faire particulier.
Il est à noter après constat que le véritable frein est surtout culturel, car la possession d'un bien est très enracinée dans la conscience du consommateur et le fait d'avoir la motivation de le partager nécessite du temps.

Les collectivités territoriales auront ainsi pour rôle de diffuser le modèle au niveau du territoire en aidant à légitimer le modèle, à faire émerger les acteurs en compétences et à encourager les initiatives vertueuses, cela permettra de créer des emplois non délocalisables, de réduire les déchets, favoriser l'innovation au sein des entreprises, la collaboration sur le territoire, instaurer un climat de confiance…
Un véritable progrès au niveau des territoires serait d'arriver à une mutation de l'industrie vers la fonctionnalité.

2.7) Soutenir les plates-formes de crowdfunding pour un développement solidaire et local des projets :

Il n'est pas nécessaire de revenir en détail sur les pratiques de finance participative (voir partie I), mais il est à noter le rôle que peut avoir le crowdfunding dans le développement endogène des territoires.
Le développement local outre la promulgation de la consommation locale (monnaie complémentaire, labels…) et la mutation vers la fonctionnalité, a besoin également du développement des projets d'entreprises locaux pour éclore.
Mais, ces projets locaux nécessitent aussi un soutien pour germer, car on constate aujourd'hui par exemple dans les villes que les petits commerces et autres petites activités se raréfient et laisse la place à des grandes enseignes qui proposent des emplois volatils et peu nombreux.

Là encore, le modèle de l'économie collaborative entre en jeu via le mode de financement innovant qu'il propose c'est-à-dire le crowdfunding.
Si l'on veut faire un petit rappel des grands traits de cette notion, cela réside dans le fait que des internautes via des plates-formes dédiées au financement de projet, font le choix de financer des projets par des dons, des prêts, en capital et peuvent en retirer un avantage en nature (un bon de réduction par exemple).
La grande innovation se trouve au niveau de la participation des citoyens au financement des projets plutôt qu'uniquement des experts.

Cela permettrait de retisser des liens entre économie et territoire, car des projets d'entreprises locaux pourront émerger en adéquation avec les besoins locaux du territoire et des citoyens vu que la population se retrouve dans la posture de financeur.
Cela contribue évidemment à un développement local s'appuyant sur le modèle d'économie collaborative.

En résumé, l'économie collaborative et le développement local sont deux charnières complémentaires et interconnectées qui impulsent une véritable dynamique territoriale.
Il n'est pas en l'idée d'infirmer l'utilité des échanges internationaux, il s'agit tout simplement de stimuler les échanges marchands et non marchands se centrant sur les besoins réels du territoire et des acteurs.
Ci-dessus ont été présentés bon nombre d'outils qui ont fait leur preuve dans le monde et qui favorisent un développement endogène des territoires.
Cependant, tous ces outils s'ancrent dans une logique collaborative, il est primordial alors qu'un maillage entre les acteurs soit effectué.
La question qui se pose suite à cela, c'est comment faire en sorte qu'un réseau d'acteurs se constitue sur un territoire donné ?
Un élément de réponse est apporté par Antonin léonard, Co-fondateur de Ouishare et fondateur de consocollaborative.com.

b) Les outils à mobiliser pour faire émerger de la collaboration au sein du territoire :

Antonin léonard est l'un des plus grands spécialistes français de l'économie collaborative et des nouvelles formes de distribution.
Il prône l'idée que aux alentours de ces nouvelles alternatives économiques et de ces lieux collaboratifs, se trouvent des communautés de confiance, locales ou en ligne, qui impulse cette dynamique, qui permet au territoire de « pondre » de la richesse économique, d'embellir la qualité de vie de ses habitants, de capter des touristes ou des nouveaux résidents, tout en réduisant l'impact écologique et en favorisant le lien social porté par des valeurs collaboratifs.
Cet expert évoque une grande conviction quant aux effets bénéfiques de l'économie collaborative sur les territoires de la façon suivante : « les territoires qui cultiveront un terreau

fertile pour cette économie collaborative seront plus résiliente face aux crises et plus agile face aux opportunités du monde qui nous entoure ».
Pour cultiver de la collaboration au sein des territoires, antonin léonard se base sur quatre axes majeurs :

1) Créer une base de connaissances pour partager les « codes sources » de projet collaboratif :

Pour précipiter la propagation de ces nouveaux modèles collaboratifs et faciliter une appropriation par le grand public, le plus efficient est de partager leurs « codes sources ».
On entend par là les astuces juridiques, les nouveaux business models qui découlent du modèle, les systèmes de gouvernance, les modes d'organisations collaboratifs, les bonnes pratiques…
Ces « codes sources » qui constituent une base solide de connaissances doivent être partagés sur des plates-formes collectives et ouvertes.
Cela permet l'instauration d'un bien commun, qui de plus se présente comme utile à tous, et doit être actualisé, protégé et géré par la communauté des entrepreneurs collaboratifs du territoire, créant ainsi de l'emploi et des nouvelles compétences sur le territoire.
C'est l'exemple de Movilab (partage de connaissance et mutualisation des données au sein d'un wiki collaboratif sur les projets de modes de vie durable), Imagination for people (repère les expériences d'innovation sociale et explore leurs possibles réalisabilités)…

2) Créer des incubateurs d'un nouveau genre pour des entrepreneurs collaboratifs :

Si un territoire quelconque souhaite faire saillir des activités stables dans le domaine de l'économie collaborative, il doit d'abord motiver les nouvelles générations d'entrepreneurs afin qu'ils créent leurs activités, mais surtout accompagner la vague durant leur développement.
Ces entrepreneurs d'un nouveau genre ont besoins d'incubateurs peu ordinaire pour concevoir des business models innovants (animation de système de réputation, fonctionnement en open source, utilisation des réseaux sociaux, gestion de plate-forme de services en pair-à-pair), pour braver les risques, agir à la limite de la réglementation sans y dépasser et se sentir lier par la force du commun à des réseaux nationaux ou internationaux d'entrepreneurs qui leurs ressemblent.

La mise en place d'un incubateur de projets hétérodoxes sur un territoire a pour vocation de soutenir le jaillissement de nouvelles actions issues des forces vives locales.
Pour la collectivité, les retombées sont également positives, car cela permettrait de mieux pointer le type de projet qu'elle souhaite défendre, de les consolider dans le territoire et de

s'épauler sur des entrepreneurs de la société civile déjà enrôlée afin de les suivre tout au long de leur cheminement de création collaborative.

3) Soutenir et animer de nouveaux lieux propices à la collaboration et au partage :

Pour que l'esprit collaboratif s'étende sur un territoire, il ne suffit pas de tout miser sur des plates-formes internet, il est important de faire interagir les individus entre eux de manière réelle.
Les citoyens-entrepreneurs ont besoin d'endroits pour se retrouver, pour travailler ensemble ou pour sortir des espaces traditionnelles de travail.
Des lieux d'un nouveau genre font alors leurs apparitions c'est ce qu'on appelle des « tiers lieux », c'est-à-dire des lieux inédits où travailler en collaboration est le maître mot dans un climat convivial comme à son domicile.
Ainsi de nombreux espaces découlant du principe des « tiers lieux » fleurissent comme les espaces de Co-working, les Fablabs, les repair coffee, les hackerspaces…qui sont en général appropriés par des communautés collaboratives.

Ces espaces permettent de produire une altercation inédite entre des individus de différents horizons et participent au renforcement de la confiance et ceci de façon durable.
Ces lieux à fort potentiel pourraient devenir des véritables havres de la vie locale et de l'économie collaborative au sein d'un territoire.
On peut citer un exemple concret qu'est la Mutinerie à Paris qui combine à la fois un lieu de formation, un hub de distribution alimentaire avec la Ruche qui dit oui, un espace de co-working, un lieu de rencontres autour d'événements …

Combiner aux communautés d'innovation « en ligne » ou « hors sol »comme OuiShare, ces berceaux collaboratifs peuvent être d'extraordinaires détonateurs d'innovation pour de jeunes start-up, des démarches coopératives ou des entrepreneurs indépendants… sous condition qu'un facteur clé rentre en jeu c'est-à-dire l'animation, pour pas que ces espaces figurent comme des coquilles vides abritant des activités anodines.

La difficulté dans la mise en place de ces lieux c'est que dans un contexte de marchés immobiliers tendus, les structures qui gèrent ces espaces sont précaires et le choix de leurs installations géographiques semble être cornélien si l'on veut faire agir complètement leur rôle d'irrigateur et d'emblème de l'ensemble de la communauté locale.
C'est la raison pour laquelle, le territoire dans sa globalité (collectivités publiques, grandes entreprises, citoyens…) doit se rassembler pour installer ces lieux de façon pérenne dans l'espace, les animer, les faire rayonner et les financer.

4) Développer l'utilisation de plates-formes de financement participatif :

Suivant les analyses d'Antonin Léonard, il est encore une fois évoqué l'importance de la finance participative au sein des territoires.
Nous n'allons pas refaire une présentation du concept et de son apport pour le territoire, mais il est juste à souligner que sa mise en place dans le modèle d'économie collaborative est essentielle.
L'expert pousse la réflexion plus loin et s'imagine même une plate-forme dédiée au financement de projets publics de façon solidaire.
Dans un contexte de restriction budgétaire, l'idée pourrait paraître moins anodine qu'elle n'en a l'air.

Antonin Léonard suggère donc ces quatre axes d'actions et de réflexions pour faire émerger de la coopération au sein des territoires, il incite chaque espace à se doter de ces outils et de les mettre en œuvre sans attente.

c) L'innovation sociale et numérique comme incubateur de l'économie collaborative au sein des territoires :

L'économie collaborative est décrite par les experts comme un mélange subtil d'innovation sociale et de culture numérique.
Elle est à la fois un secteur porteur, un modèle de mutation et un choix de société.

Mais qu'est que l'innovation sociale ?

Ce concept n'a pas vraiment de définition a proprement dit, il en existe une multitude.
Si l'on veut la qualifiée la plus simplement possible sa serait une notion qui mentionne toutes idées, concepts, stratégies qui répondent à des besoins sociaux de nature diverse qui amplifie la force de la société civile.
Cette forme d'innovation a pour dessein son inclusion dans un environnement économique, social, entrepreneurial, écologique et humain.
Peu importe la nature de l'innovation sociale (organisationnelle, marché, produit, technologique…), elle est érigée collectivement en fonction de l'impact qu'elle produit sur son environnement.
Elle est issue d'un travail collectif où le partage et la libre transférabilité sont les maîtres mots en opposition au modèle de la brevetabilité et de la compétitivité.

Pour le centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), l'innovation sociale peut être approchée telle « une intervention initiée par des acteurs sociaux, pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles ».

En continuité avec cette analyse, l'économie collaborative et tous ses acteurs contribuent bien via les outils proposés à la réalisation de l'innovation sociale à l'intérieur des territoires, car elle diffuse des modes de consommation, de financement, de production, de travail, de vie novateurs qui chamboulent les habitudes et répondent aux besoins de la société.
Faire intervenir le citoyen dans les secteurs clés de l'économie et favoriser le partage sur le territoire constitue des exemples d'innovation sociétale qui prépare la société à de grandes mutations.

La diffusion de l'innovation sociale via le modèle collaboratif est possible grâce à une autre forme d'innovation qu'est l'innovation numérique.
On entend innovation numérique surtout au niveau de l'avènement du web 2.0 qui permet de mettre en relation un nombre infini de personnes et permet à ces personnes d'interagir entre eux.
Pour donner du poids à l'économie collaborative sur les territoires, il est important que les plates-formes en ligne atteignent une masse critique.
C'est-à-dire la masse d'individus nécessaire pour que les pratiques collaboratives aient un impact sur l'économie traditionnelle et s'impose en tant qu'alternative.
Pour cela, les plates-formes internet représentent un outil très utile qui permet de diffuser les informations à grande échelle et de manière ciblée.
De cette façon, les pouvoirs publics entendront le projet et de la même manière celui-ci changera d'échelle.
Mais attention, la précaution à prendre dans ce genre de système qui utilise internet comme outil de mutation sociétale est avant tout de générer de la confiance en l'outil, d'où l'installation au préalable de l'e-réputation.
En effet, les pratiques collaboratives supposent de faire confiance à des individus inconnus, l'e-réputation permettra alors de mesurer la confiance en évaluant la qualité du bien ou du service mis en ligne par l'individu.
Plus l'utilisateur a une bonne réputation et plus les autres utilisateurs auront confiance en lui.

Comment diffuser l'économie collaborative au sein des territoires via l'innovation?

La combinaison de l'innovation sociale et de l'innovation numérique constitue une équation bénéfique à la bonne diffusion de l'économie collaborative et de ses apports pour le territoire.
Un schéma très simple peut permettre de mieux comprendre :

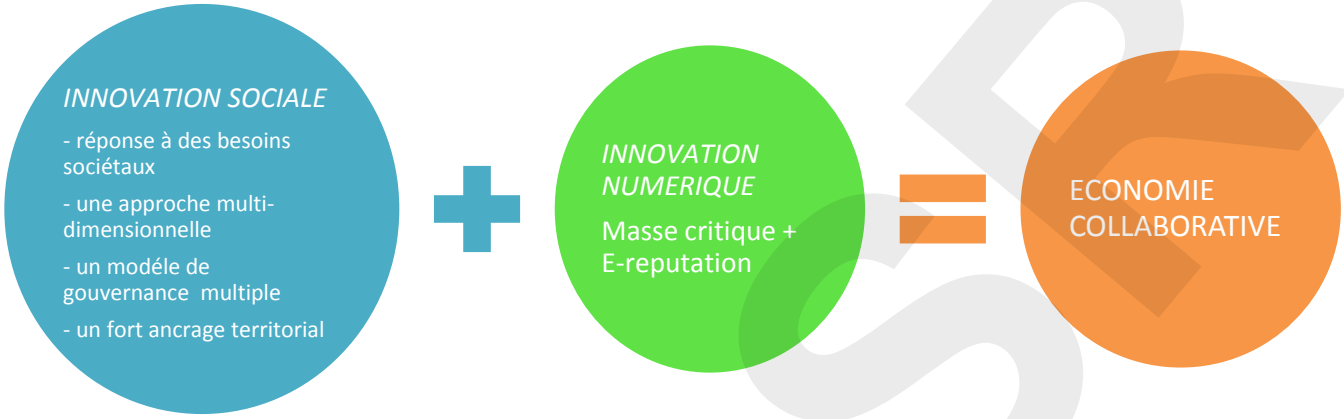

(Source : Auteur)

Les quatre principes de l'innovation sociale présentée ci-dessus sont très importants et le modèle d'économie collaborative permet sa diffusion au niveau du territoire, car :

— l'innovation sociale vise à procurer des réponses effectives à des besoins complexes que ni l'État, ni le marché n'arrivent à répondre seuls.
En ce sens, l'économie collaborative répond grandement, car via la diffusion de son modèle elle permet d'émettre des solutions garanties dans les domaines du logement, de l'énergie, de la mobilité, de l'alimentation, de la connaissance et du savoir, des transports…
Bref, ce modèle apporte des solutions à une multitude de problèmes sociétaux clairement identifiés.

— l'innovation sociale de par sa finalité et ses modalités se présente comme étant multidimensionnelle c'est-à-dire qu'elle affecte aussi bien les produits, les processus, l'organisation…
Ici encore, l'économie collaborative montre son caractère innovant, car le modèle intervient dans de multiples domaines que ce soit la consommation, la production, la gouvernance d'entreprise, la finance, le commerce…

— les interventions socialement innovantes sont celles qui sont capables d'associer pour la construction puis le pilotage d'un projet un réseau d'acteurs : bénévoles, salariés, entreprises, usagers, collectivités publiques, associations, particuliers…
Le fondement même de l'économie collaborative est la notion de collaboration et de partage, avec pour principale finalité la mise en réseaux des acteurs locaux afin de faire émerger des projets novateurs pour le territoire.
En ce sens, le modèle collaboratif répond encore une fois à un principe de l'innovation sociale.

— L'innovation sociale est une notion à territorialisée, car elle permet *selon le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS)* de :

→ « Développer des initiatives de proximité (aux impacts directs en termes d'emploi)
→ Mobiliser et faire travailler ensemble une grande diversité d'acteurs locaux (usagers, entreprises, collectivités…)
→ Maintenir une offre de biens et services dans des territoires fragiles ou enclavés, en contribuant ainsi à leur développement durable et leur attractivité. »

L'Économie collaborative via ses outils apporte toutes les prédispositions nécessaires pour constituer une véritable innovation sociale, car elle a suffisamment de cordes à son arc pour satisfaire les principes énoncés par le CSESS.

Le territoire si elle veut muter vers le modèle collaboratif et se développer de façon endogène, doit adopter des stratégies d'innovations par la diffusion de l'innovation sociale et de l'innovation numérique.
Pour cela; adopter l'économie collaborative pourrait être la solution, car ce modèle est la conjugaison de ces deux modes d'innovations.

d) Économie collaborative : un remodelage du modèle d'organisation des entreprises en conjugaison avec l'essor des lieux de travail partagé au service du territoire

Le travail collaboratif est une notion qui n'est pas nouvelle certes, mais qui a pris une autre dimension ces dernières années avec le développement des outils informatiques et d'internet permettant aux organisations d'orchestrer leur travail de façon novateur, notamment au niveau de la mise en œuvre de projets.
Le travail est par nature collectif et collaboratif, à savoir qu'il fait interférer une multitude d'acteurs pour l'accomplissement de tâches qui visent à atteindre un but commun.
Le travail collaboratif a pris une tournure différente qu'auparavant, car elle n'est plus édifiée sur une organisation hiérarchisée traditionnelle, elle présente maintenant un nouveau mode de travail où collaborent une nuée de personnes grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et au fleurissement des espaces de travail collaboratif.
Ces outils numériques permettent d'optimiser la créativité et l'efficience d'une communauté associée à des projets à grande ampleur même si elles sont très éparpillées dans l'espace et le temps.

Mais pour qu'un modèle de travail de la sorte puisse s'inscrire durablement au sein des territoires, il faut réorganiser le modèle de travail actuel afin d'insérer au fil du temps une logique collaborative à l'intérieur des entreprises.
Pour cela, les entreprises devront ne pas craindre l'évolution et passer en mode « next-gen » ou « 2.0 » et favoriser l'innovation généralisée comme moteur de développement.

Le modèle de l'économie collaborative chamboule les pensées et les modes de vie actuels, mais cette « Co-révolution » doit se faire aussi et surtout au niveau de l'entreprise et du mode d'organisation qu'elle véhicule.
Ce changement pourrait être source de développement économique, social et environnemental pour les territoires, car elle présente un bon nombre de modifications de la structure de l'entreprise.
Ainsi, les entreprises devront sortir du cadre rigide qui les entoure notamment au niveau de leurs gestions et de leurs organisations, elles devront prendre en compte l'aspect humain, social, environnemental et intégrer la culture locale et les valeurs humaines au sein de sa réorientation.
L'entreprise est une institution clé au service du développement du territoire, et l'intégrer dans un nouveau modèle économique (économie collaborative) serait plus que nécessaire pour contrer les effets de la crise et relancer la croissance.
Pour favoriser la collaboration entre entreprises et au sein des entreprise, il ne faut pas se limiter à des plates-formes internet, des lieux de travail collaboratif constituantes de choix des lieux dits « partagés » peuvent s'avérer être un véritable relai de croissance pour les entreprises et à fortiori les territoires.

<u>Qu'est qu'un lieu partagé ?</u>

Un lieu « partagé » a pour but d'accueillir des usagers ayant pour besoin d'accéder à des outils, des locaux, des services, des équipements, et cela à proximité.
Il encourage aussi les collaborations et les rencontres qu'elles soient dans un cadre personnel, associatif ou professionnel.
Ces lieux sont souvent gérés et animés par des équipes professionnelles ou bénévoles dans l'optique de garantir une articulation et une cohérence au niveau des activités et des temporalités qui y sont menées.
Ainsi ces lieux permettent de partager du temps, des expériences, des ressources et outils en tous genres, des équipements, des mètres carrés, des compétences, des services…

Les lieux « partagés » peuvent se présenter sous une multitude de facettes selon les besoins réels qu'ils doivent répondre et les capacités qu'ils offrent, il n'existe pas de catégorisation ni de profil rigide, ils peuvent être « des lieux de médiation et d'accès, des lieux de travail et d'entrepreneuriat, des lieux de création et de projets… » (Source : Fondation Internet Nouvelle Génération).

Intéressons-nous aux lieux de travail et d'entrepreneuriat comme exemple de lieux « partagés » au service du territoire.
Ces lieux de travail innovant ont pour vocation de :

— Permettre l'accès à des personnes dans le cadre de leurs activités professionnelles, à de nouveaux lieux fonctionnels (équipés d'une salle de travail ou de réunion, d'une connexion à internet, d'une conciergerie…) et surtout à de nouvelles communautés de travail.

— Stimuler les collaborations entre professionnels pour favoriser par la suite l'émergence de projet collectif.

— Permettre aux personnes et équipes qui l'ont besoins d'accéder à des espaces et des équipements disponible en utilisant les locaux temporairement ou de manière plus pérenne.

— De minimiser les distances et les mobilités des travailleurs qui le désirent, tout en proposant aux organisations des moyens adaptés aux besoins de leurs salariés, les permettant de couvrir tout un territoire, de proximité.

— Offrir des services aux travailleurs et aux habitants du territoire au sein de ces lieux.

Le modèle économique de ces lieux de travail partagé est simple à comprendre, il est question d'optimiser le taux d'occupation du lieu et des ressources techniques qu'il dispose.
Une des qualités de ces lieux aussi reposera dans sa capacité à créer d'autres sources de revenus , de l'accueil et de l'organisation d'événement, de l'hébergement de services, de services aux utilisateurs…
Ces nouveaux lieux de travail doivent donc faire partie intégrante de la vie économique du territoire.
Ils doivent fonctionner avec une grande flexibilité c'est-à-dire avec des horaires étendus, avec la présence d'autres acteurs comme des associations par exemple, mais aussi gérer l'occupation des lieux avec souplesse et agilité.
Pour réussir à s'implanter, ces lieux doivent coupler des formes d'occupation brève et occasionnelle (le temps d'une collaboration, quelques jours par semaine, le temps d'un projet…) avec des formes plus régulière et durable (que ce soit individuel ou collectif).
L'un des critères phares de ces espaces réside dans l'éclosion de communautés de travail, qui ont pour rôle de socialiser et de fournir un support primordial aux participants de ces regroupements tout au long de leur évolution professionnelle.
Ces nouveaux lieux de travail permettent surtout d'être un remède face à la montée de l'individualisation du travail.

Quelques exemples de lieux de travail « partagé » :

— Les espaces de Co-working : sont des tiers lieux qui ont pour finalité d'associer « le confort du travail à domicile et la richesse sociale du travail en entreprise et au côté d'autres travailleurs, encourageants l'échange et l'ouverture » (Source : FING).

— Les Cantines : ont pour objectifs de faire émerger des pratiques professionnelles en lien avec le numérique et l'innovation.
Ce lieu a été pensé pour le travail collaboratif et coopératif, car elles fonctionnent en réseau.

— Les télécentres : sont des lieux qui mettent à la disposition des télétravailleurs (travailleurs indépendants, profession libérale, salarié…) des équipements informatiques et de communication.
Ces lieux sont gérés par des opérateurs publics ou privés et n'ont vraiment pour vocation la collaboration ou la construction de lien social.

— Les centres d'affaires : ce sont des immeubles de bureaux tout équipés destinés à accueillir des locataires qui partagent l'équipement de bureau et d'autres ressources pendant une durée généralement limitée.
Les utilisateurs ont donc accès à de multiples services à coût réduit.

L'économie collaborative via son modèle permet donc de repenser le modèle d'organisation des entreprises et du travail pour un développement plus rationnel du territoire.
Le modèle est tourné davantage vers l'humain et son bien-être et les critères qui font que les individus vont être plus performants.
Ainsi les lieux « partagés » vont être imaginés pour permettre la collaboration et la coopération entre les acteurs ce qui induira la création de liens sociaux et d'une certaine cohésion pour le territoire.
Mais surtout, cela permettra de faire émerger des projets collectifs innovants s'inspirant de la notion de coopétition.
Il est important d'incorporer des lieux de ce type sur le territoire, c'est une question de bon sens de rallier les acteurs locaux entre eux pour un développement plus endogène et durable.

MDEGSR

Synthèse de la partie : l'Économie collaborative, un modèle en résonnance avec les territoires.

Pour relancer la croissance économique, il devient primordial de retisser un lien entre l'Économie et le Territoire.
Autrement dit, il y a une multitude de signes qui indiquent le besoin d'un développement endogène, reconnecté à son territoire.
On dénombre au moins trois indices :

— ***La crise environnementale,*** qui incite à promouvoir le modèle des circuits courts et à réduire les transports futiles de marchandise.
Dans le contexte mondial actuel où l'énergie se raréfie et se fait de plus en plus onéreuse, est-il encore utile de démultiplier les échanges physiques et de faire intervenir un nombre excessif d'intermédiaires ?

— ***La relocalisation de l'économie en réponse au concept de dumping*** (fiscal, environnemental, social…) qui prédomine dans nos sociétés modernes.
En d'autres termes, faut-il que les grandes économies du monde continuent à concurrencer des économies aux coûts de production jusqu'à dix fois inférieurs aux leurs ? Faut-il remodeler notre modèle social pour triompher dans la course au moins-disant ?
A contrario, quand la consommation rencontre la production locale, l'économie s'avère plus résiliente et moins subordonnée de l'extérieur.

— ***Donner plus de sens au développement économique***, en effet en retissant un lien entre le territoire et l'Économie, le consommateur aura plus de certitude sur l'origine des produits par exemple, évitant ainsi les scandales (viande de cheval par exemple) et favorisant la qualité plutôt que la quantité.

Si l'on essaye de faire fonctionner ces pistes telles quelles, elles atteindront très vite leurs limites dans un contexte d'économie intégré mondialement et au niveau européen.
En ce sens, l'Économie collaborative pourrait constituer un socle solide pour porter le développement d'un territoire face à ces enjeux, car dans ses fondements mêmes le modèle nécessite un fort maillage entre tous les acteurs économiques locaux.

<u>En quoi le modèle de l'économie collaborative peut-il être source de développement local pour les territoires ?</u>

— En premier lieu, ***l'économie collaborative concourra à promouvoir les échanges locaux*** via la prise en compte de l'importance des échanges non marchande qui est source de richesse au

sens large (échange de service entre particuliers favorisés par les plates-formes collaboratives, les « systèmes d'échanges locaux » ou des « accorderies »).
On note aussi le développement des échanges s'avoisinant au troc entre les entreprises, c'est ce que l'on appelle les « barters » ou plates-formes numériques d'échanges interentreprises.
Ce système de « barters » permet de faire émerger de la résilience et de la coopération au sein des entreprises d'un territoire.
Enfin, la promotion des monnaies complémentaires locales incite les entreprises et les consommateurs à raisonner en circuits courts.
L'exemple le plus connu d'application réussie de monnaie complémentaire est le Sol Violette à Toulouse.
Les collectivités auront un grand intérêt à accompagner l'émergence de ce type de système financier afin de relancer l'économie collaborative et locale.

— En second lieu, ***l'économie collaborative chamboule les modèles traditionnels de l'entreprise***, car la collaboration entre les acteurs constitue une innovation au sein du modèle organisationnel de l'entreprise et est facteur de résilience et de relocalisation.
Les entreprises s'organisent de plus en plus en « B to B » c'est-à-dire d'entreprise à entreprise, l'économie circulaire qui est une des composantes de l'économie collaborative permet de mettre en réseau les productions afin que les déchets des uns soient utilisés par les autres.
Une autre des composantes de l'économie collaborative qui est l'économie de la fonctionnalité a pour finalité de retisser des liens durables entre le consommateur et le producteur en privilégiant l'usage à la vente d'un bien.
Dans ces deux modèles productifs, la coopération entre les acteurs est la clé de voute qui si elle fonctionne peut permettre de réduire l'impact écologique des entreprises (réduction des déchets par exemple…).

— enfin, ***l'économie collaborative favorise l'utilisation de l'épargne,*** faisant référence au crowdfunding qui daigne à soutenir des projets à forte utilité sociale (économie sociale et solidaire, commerce de proximité… via des modalités variés (don avec contrepartie par exemple) et facilitant la création d'un lien viable entre l'entrepreneur et l'épargnant.

Inéluctablement, l'économie collaborative peut être garante d'une évolution positive pour les territoires, les pouvoirs publics commencent à sentir les intérêts qui s'y dégagent si elles décident de soutenir ce modèle, mais sa diffusion doit être faite suivant quelques principes :

— favoriser l'innovation sociale et numérique au sein des territoires, pour cela il suffit d'adopter le modèle d'économie collaborative qui diffusera ces formes d'innovations via ses outils et ses fondements.

— le développement de modèle de travail autour de la collaboration via des plates-formes internet ou des lieux de travail partagé (co-working, Fab Lab, télétravail,…).

— Créer des bases de connaissances afin d'informer les acteurs locaux sur les pratiques collaboratives et permettre une diffusion à grande échelle et plus rapide grâce à la force d'internet.

— créer des incubateurs d'un nouveau genre afin de soutenir et d'accompagner les jeunes entrepreneurs et leurs projets facilitant la diffusion du modèle et la transition de la société.

— développer des modes de financement alternatifs.

Nous avons vu dans cette partie comment l'économie collaborative peut permettre de retisser un lien entre l'économie et le territoire et le porter vers le haut pour favoriser la croissance économique.
Nous avons aussi appris comment se diffuse de façon générale le modèle sur le territoire, mais une interrogation surgie, car concrètement quelles sont les éléments à maîtriser si on veut mettre en place un véritable projet collaboratif au sein d'un territoire donné ?
Et quels en sont les limites et les défis à prendre en compte ?

MDEGSR

B) Pratiques collaboratives et territoire : les éléments à maîtriser pour mettre en place un projet collaboratif au sein d'un territoire donné.

a) La mise en place d'une grille d'analyse des projets de pratique collaborative :

Pour concevoir un véritable projet collaboratif, les territoires et les acteurs locaux qui les régissent pourront s'appuyer sur une grille d'analyse réalisée par l'ADRETS (Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services) qui se présente de la façon suivante :

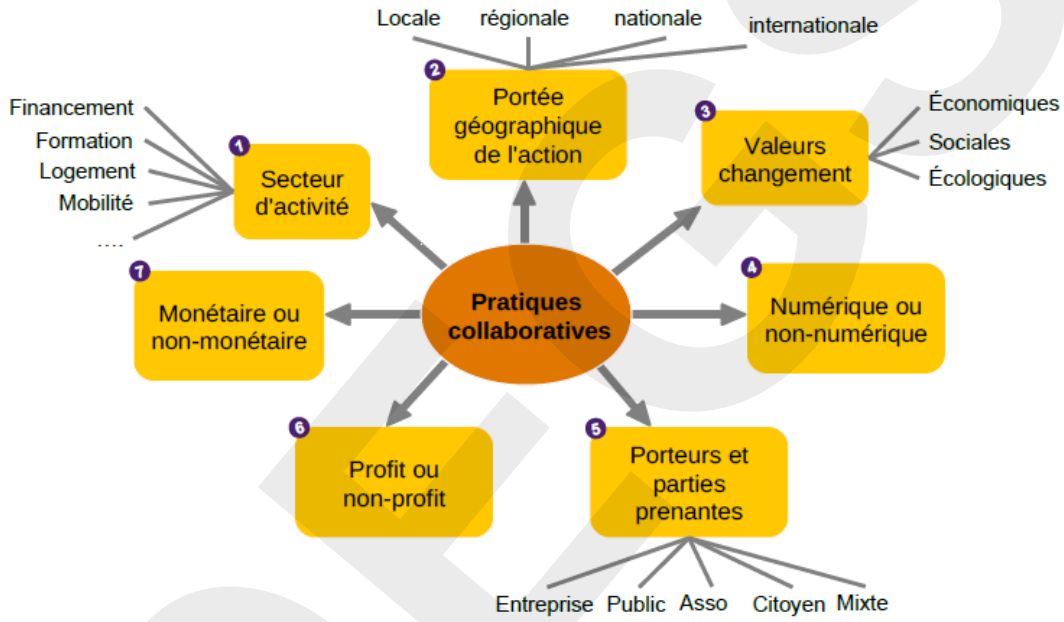

(Source : ADRETS, actes de la rencontre de la journée du 30 mai 2013, « Pratiques collaboratives et territoires, quelles innovations pour les services au public en milieu alpin ? »)

Commentaires :

1. Secteur d'activité : au tout début de la chaîne des bonnes questions à se poser pour mettre en place un projet collaboratif sur un territoire, il y a les interrogations sur les services que va proposer le projet et les secteurs qui vont y être touchés.
L'économie collaborative à la particularité de pouvoir touché à pratiquement tous les services de l'économie traditionnelle y compris certains services au public comme le logement, le tourisme, la petite enfance, le savoir, la formation…

2. La portée géographique : un projet peut avoir pour ambition d'éclore et de se développer à l'échelle locale, régionale, nationale, voire même internationale.

Il est donc important de définir la portée géographique du projet.
Logiquement, plus un projet sera local et plus les porteurs seront locaux tandis qu'un projet qui a pour vocation l'international, la composante numérique sera essentiel pour les porteurs.

3. Des valeurs attachées au changement : les projets qui naissent du modèle de l'économie collaborative se réclament comme porteur de changement, de valeurs et de sens au niveau économique, sociale et environnementale comme nous l'avons pu le voir tout au long de ce mémoire.

4. Numérique ou non numérique : l'avènement du modèle d'économie collaborative s'est surtout fait grâce à internet. Les projets collaboratifs sont alors souvent numériques.
Toutefois, les pratiques collaboratives s'initiaient bien avant internet et continuent aujourd'hui de se développer hors du système numérique notamment à l'échelle du micro-local sur les territoires (Systèmes d'Échanges locaux, les CIGALES pour la finance participative, l'autostop pour la mobilité, le troc…).
Il est donc important à savoir que les projets collaboratifs ne s'articulent pas uniquement autour du « tout numérique » comme le laissent entendre les nombreuses définitions de l'économie collaborative aujourd'hui.

5. Les porteurs de projets et les parties prenantes : l'ADRETS note quatre types d'acteurs pouvant s'impliquer dans un projet collaboratif :

— *les entreprises :* si les porteurs de projets sont des entreprises, alors, le projet a pour objectif de dégager des recettes en général.

— *les acteurs publics :* ils ont la possibilité de porter directement le projet ou de le soutenir en injectant des subventions à des associations ou à des entreprises.

— Les associations : elles ont aussi la possibilité de porter le projet directement. Elles portent souvent des projets collaboratifs locaux, car elles agissent sur des flux financiers qui n'intéressent pas les entreprises privées.
Les projets menés par les associations peuvent être soutenus par les pouvoirs publics.

— *Les citoyens :* les citoyens sont le cœur du modèle d'économie collaborative.
Ils sont présents dans tous les projets et la collaboration et les échanges se font entre eux passant ainsi de simples consommateurs à producteur de choix.
Les citoyens peuvent aussi agir en tant qu'association pour émettre des solutions face à des besoins non satisfaits ou via des projets collaboratifs comme le covoiturage de voisinage, la garde d'enfant…).

6. Des projets collaboratifs à ambition profit ou non-profit : l'ADRETS résume les projets collaboratifs selon leurs types de vocations (profit ou non) et les acteurs qui y concourront via un schéma synthétique qui est le suivant :

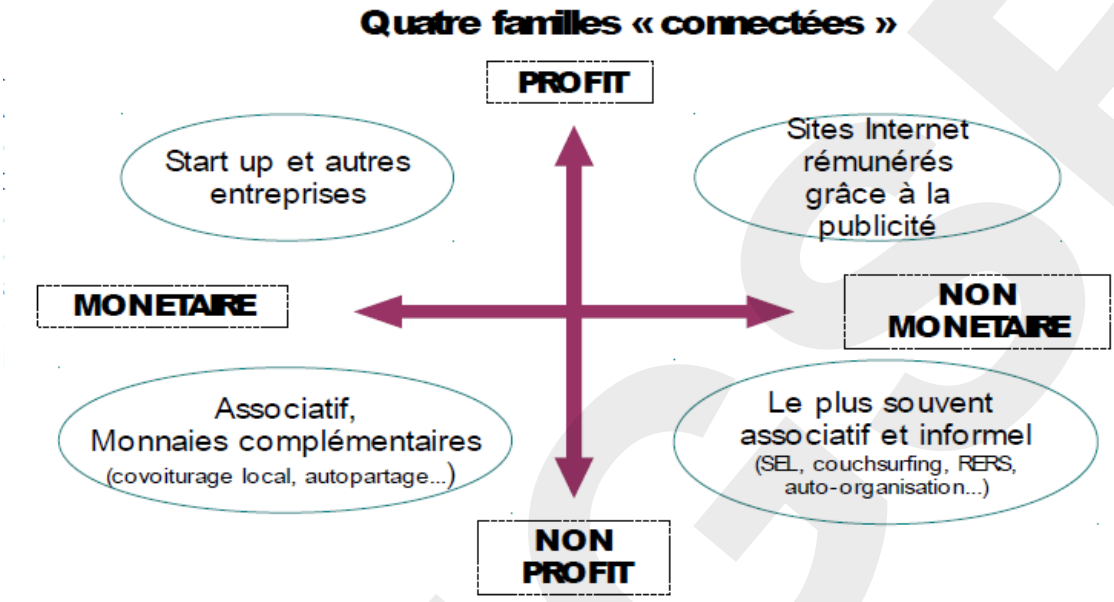

(Source : ADRETS, actes de la rencontre de la journée du 30 mai 2013, « Pratiques collaboratives et territoires, quelles innovations pour les services au public en milieu alpin ? »)

Le statut des porteurs de projet s'ajuste souvent en fonction de la nature du profit.
Le profit est « la rémunération (variable) du risque pris par les investisseurs ou les détenteurs des actions » (Source : *ADRETS, actes de la rencontre de la journée du 30 mai 2013, « Pratiques collaboratives et territoires, quelles innovations pour les services au public en milieu alpin ? »).*
Les projets entrepris dans le cadre de l'économie collaborative, si elles sont portées par des entreprises classiques, elles auront logiquement pour but le profit par contre si elles sont gérées par des acteurs publics ou des associations, elles pourront dégagés du bénéfice, mais pas le distribuer à des personnes physiques ou morales.
Le profit dans cette situation est soit interdit (associations, mutuelles par exemple) soit limité par la loi (coopérative par exemple).

7. La nature des échanges : ce volet s'adresse aux utilisateurs des services collaboratifs.

En effet, certains services proposerons des prestations qui incite les utilisateurs à réaliser des échanges monétaires (location de voiture ou d'objet, monnaie complémentaire, covoiturage…), alors que d'autres prestations sont établies sur la base d'échanges non monétaires comme le système de troc, Wikipédia, les échanges de savoirs et savoirs faires…

Cette grille d'analyse réalisée par l'ADRETS montre de manière synthétique les questions qu'on doit se poser si l'on veut être porteur d'un projet collaboratif et le diffuser sur le territoire. Cependant, ces préconisations présentent un bon nombre de limites qu'il faut résoudre et de défis qu'il faut répondre.
L'économie collaborative comme tout modèle économique présente des failles qu'il faut résorber.

b) L'économie collaborative : limites et défis d'un modèle prometteur

L'ADRETS révèle cinq challenges auxquels l'économie collaborative devra faire face pour réussir à s'imposer un peu plus au sein des territoires :

— Le vide juridique : les pratiques collaboratives sont établies dans un cadre juridique encore flou qui amène souvent à la question de savoir si ces nouvelles activités sont légales ou pas. En effet, ces activités qu'elles soient commerciales ou non ne sont pas encore précisément définies au sein de la loi, ce qui peut susciter quelques conflits.
Par exemple, aux États-Unis, la société Airbnb l'une des plus influentes plates-formes collaboratives de location d'appartement et chambres entre particuliers au monde s'est vue infligés quelques sanctions judiciaires, car un particulier qui louait son appartement suivant les principes de la société a écopé d'une amende de 40 000 $ pour n'avoir pas respecté un bon nombre de règlements (activité professionnelle non déclarée, sous location…), il y eut confusion avec une maison d'hôte.
Un autre exemple est celui de la société Uber toujours aux États-Unis qui permet à tout à chacun de devenir taximan, toutefois, la législation américaine à embarquer la société dans plusieurs procès, car pour être taximan il faut avoir une licence pour gratifié la profession et protéger les clients et le chauffeur en cas d'accident.

Ce vide juridique entraîne des conséquences qui fragilisent le modèle collaboratif, car :

→ Les élus sont plus réticents à assumer quelconques responsabilités.
→ Les services collaboratifs souffrent d'un manque de reconnaissance certifiée, car par exemple les réseaux d'échanges de savoirs n'offrent pas de possibilité d'accès à un diplôme et donc n'ont aucune valeur au niveau de l'insertion professionnelle.

Le vide juridique représente donc une entrave importante à enlever afin de démocratiser un peu plus les pratiques collaboratives.

— L'emploi, un sujet sensible : une multitude de professionnels qui exercent un métier analogue à certaines activités collaboratives montent aux créneaux, car ils dénoncent une concurrence déloyale.

Les hôteliers accusent les échanges de maisons entre particuliers, les brocanteurs manifestent face aux particuliers qui sont selon eux des professionnels qui exercent des activités cachées, les taximans dénoncent le covoiturage…
Effectivement, la plupart des pénalités juridiques touchant les pratiques collaboratives concernent le travail au noir et la concurrence.
Il est vrai que le développement des pratiques collaboratives détruit certains emplois rémunérés, mais si la société veut muter vers le bon sens, ce n'est pas sans sacrifice.
Schumpeter disait au sein de sa théorie de la destruction créatrice que « les emplois physiques ont tendance à disparaître dans la seconde économie, mais tout gain de productivité crée de nouvelles activités ailleurs dans l'économie ».
Afin de répondre à leurs besoins vitaux, la population est obligée de chercher des solutions pour faire face à l'accroissement de la précarisation.
Les pratiques collaboratives représentent une échappatoire, car elle peut permettre à la population de vivre convenablement en dépit d'un niveau de revenu plus faible (troc, logement, transport, garde d'enfant…).
Si l'on passe au-dessus de la question de l'emploi, l'économie collaborative apparaît comme un parallèle à l'économie traditionnelle.
La réflexion s'ouvre avant tout sur un changement de fonctionnement de la société et du système économique pour plus de bon sens, car l'économie collaborative est un véritable nouveau modèle qui remet en question les principes de l'économie d'aujourd'hui.

— La confiance, la pierre angulaire du modèle : comme nous l'avons déjà suggéré en amont, la confiance représente l'élément crucial pour réussir la mutation vers l'économie collaborative.
En effet, les pratiques collaboratives contraignent les individus à sortir de leur zone de confort c'est-à-dire « un état comportemental dans lequel une personne opère sans anxiété, en utilisant une palette de comportements limitée pour produire un niveau régulier de performance, généralement sans sentiment de risque » *(Source : Alasdair A. K. White).*
Les personnes sortent de cette zone d'une part parce qu'elles pratiquent des activités nouvelles et d'autre part, car elles vont établir un lien avec des inconnus voir même partager les honneurs et les bénéfices quand il s'agit d'un projet collaboratif.
La confiance si elle est acquise et viabilisée par le modèle d'économie collaborative peut représenter un véritable changement de mentalité dans nos sociétés individualistes.
Comme nous l'avons vu, il existe un moyen efficace de mesurer la confiance, et l'instrument le plus utilisé est l'e-réputation.
Si l'on présente l'exemple du covoiturage, on voit comment se présente l'e-réputation sur l'illustration suivante :

Source : http://www.covoiturage.fr/

Ce système se construit grâce à l'avis et aux commentaires des utilisateurs du service, ainsi dans l'exemple ci-dessus, Brigitte à la qualification de conductrice experte et elle a reçu dix avis à cinq étoiles ce qui montre que les utilisateurs peuvent avoir confiance en elle.
Certes, ce système est discutable, car n'importe quels utilisateurs peuvent écrire n'importe quoi sur quelqu'un, mais l'effet de masse offre tout de même une garantie, car sur les dizaines d'avis même si certaines sont faussés, il est possible pour l'utilisateur d'établir un avis qui se rapproche de la situation réelle.

— Le défi des biens communs : (cf. les modes de fonctionnement du concept : I.A.e) quand on parle de collaboration cela induit logiquement à la participation de plusieurs personnes dans des buts de création commune.
En d'autres termes, on parlera de propriété commune.
Les pratiques collaboratives ont pour principaux objectifs de mettre en œuvre des moyens afin de partager et de diffuser la connaissance librement au plus grand nombre de citoyens.
In fine, il serait désirable de lever les barrières au partage (brevet…) pour pouvoir accéder à des productions soutenues par le public par exemple.
La connaissance doit devenir un socle commun, mais l'existence de réglementation comme les droits d'auteurs par exemple doivent toujours être présents pour réguler le système.

— Des liens à construire avec les territoires ruraux : le problème qui se pose actuellement avec les pratiques collaboratives, c'est que c'est un phénomène urbain qui omet les zones rurales. Pourtant, l'économie collaborative pourrait être très profitable à ces espaces.
Un des plus grands défis pour le modèle serait donc de créer une corrélation entre les pratiques collaboratives et les territoires ruraux soit en édifiant de nouveaux services ou des appuis pour les porteurs de projets ou bien en se reposant sur des structures locales déjà existantes (Relais de Service public, Espace public numérique, Espaces régionaux Internet Citoyen, Centre social…).

Synthèse de la partie : l'économie collaborative : des éléments à maîtriser et des défis à relever.

Pour mettre en place un projet collaboratif sur un territoire, il faut se poser les bonnes questions et surtout avoir à l'esprit l'envie du changement et s'inspirer des failles du modèle économique actuel pour construire un modèle cohérent et durable.
Toutefois, des limites et des défis font face au modèle.
Pour réussir à émerger complètement et à être admis par les pouvoirs publics, l'économie collaborative devra réussir à :

— combler la question du vide juridique en instaurant par exemple le droit du collaboratif qui permettra de cristalliser les pratiques sans qu'aucun risque ou incohérence soit notable.
Ainsi, ces nouvelles activités ne pourront plus être critiquées comme favorisant la concurrence déloyale ou comme destructeur d'emploi.

— continuer à construire le « trust » et à favoriser l'esprit du commun.

— faire émerger le modèle au sein des territoires ruraux.

Attardons-nous sur ce dernier défi qui est très important, car, un territoire est constitué de plusieurs démarcations l'urbain, le périurbain et le rurale pour faire simple.
Cependant, il est a noter et cela est un constat depuis fort longtemps que le développement des modèles économique en général se font dans les endroits où se concentre l'activité économique (en milieu urbain).

Et pourtant, les milieux ruraux peuvent être source de grande richesse pour le territoire si un modèle arrive à connecter les micro-acteurs et tous leurs savoirs et savoirs faires.
Ces espaces sont trop souvent mis de côté et peu valorisés.
Cela va constituer la problématique de la prochaine partie c'est-à-dire via un cas pratique, comment réussir à faire émerger de la richesse et du développement au sein d'un territoire rural en s'appuyant sur le modèle de l'économie collaborative ?
Ainsi nous pourrons jugés ou pas la portée du modèle et son application dans toutes les sphères de l'économie et ceux peu importe sa portée géographique.

MEGSR

CHAPITRE 3 : Économie collaborative et territoire rural : Études de cas à l'île de la Réunion, le projet de pôle de collaboration rural de Saint-Joseph.

MDEGSR

Avant de porter toute réflexion sur l'intérêt de la collaboration au sein des territoires ruraux, il serait opportun de définir qu'est qu'un territoire rural?
Selon l'Institut National de la Statistique et des Études Economique (INSEE) « un espace à dominante rurale, ou espace rurale, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multi polarisées). Cet espace est très vaste, il représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine ».

A) Contextualisation de l'étude :

a) Brève présentation du territoire :

L'île de la Réunion est un territoire insulaire de 2512 km² avec une population de 839 500 habitants (*INSEE, 2011*) qui se trouve au cœur de l'océan indien. C'est une région monodépartementale répartie en 24 communes et cinq Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI). Elle est aussi un Département d'outre-mer, une Région ultrapériphérique de l'Union européenne et elle représente la France au sein de la Commission de l'océan indien.

Au niveau des indicateurs économiques, en bref la Réunion c'est un PIB/habitant d'environ 18 300 euros, un taux de croissance du PIB d'environ 3 % (*INSEE, 2011*) avec environ 46 032 (*INSEE, 1er janvier 2013*) entreprises implantées.
Le contexte économique réunionnais tel qu'il se dressait en 2013, montre de timides signes d'amélioration même si elle peine toujours à retrouver des relais de croissance efficients depuis la crise.

Les entrepreneurs réunionnais, malgré des périodes, en berne se montrent de plus en plus confiant si on se réfère à l'Indicateur du Climat des Affaires (96,2 points donc proche de 100 la moyenne longue période au quatrième trimestre 2013) **(voir annexe n° 1).**
Une confiance qui peut s'avérer utile si changement de modèle économique il doit y avoir.

Pourquoi l'île de la Réunion ?

La Réunion est portée par une dynamique économique et sociale qui tend à se rapprocher de celui de la France Métropolitaine, malgré son caractère insulaire, elle a su se développer de manière fulgurante depuis la départementalisation (1946).
Le problème qui se pose c'est qu'elle se repose sur un modèle économique qui a très peu évolué depuis.

Très sensible aux politiques de subventions et attentiste envers les projets publiques, l'île a du mal à innover et à sortir de ce cadre vicieux et paradoxalement bénéfique.

La politique de l'import-distribution représente un frein à la production locale et à la valorisation des micros-productions et des zones rurales.
Cela s'explique surtout par une culture certes métisser et solidaire, mais empreinte d'individualisme et habituée à la massification portée par le modèle capitaliste et marqué par une économie ou la concurrence est le maître mot.

Il existe et cela est vrai de nombreuses initiatives en faveur de l'innovation et du développement durable porté par la Région par exemple, de développement des zones rurales portées par le programme LEADER et d'autres encore, mais il existe très peu d'initiatives où les citoyens peuvent participer et apporter des solutions concrètes pour leur territoire.
Mais comme partout ailleurs, l'île a ressenti les secousses de la crise et dans un contexte budgétaire où l'État français se serre la ceinture, il faut bien trouver des moyens alternatifs afin de développer le territoire.

Innover, collaborer, échanger, partager sont des termes qui sont difficilement imprenables dans la conscience collective surement due à un passé colonial qui a habitué l'île à dépendre des autres et à vouloir sans cesse rattraper le pays hôte.
C'est pour cela que cette région du monde est intéressante à étudier dans le but d'instaurer un nouveau modèle économique qu'est l'économie collaborative.
Elle représente aussi une région test pour le modèle, car elle va permettre à celui-ci de tester ses limites.

<u>Comment se présente le territoire ?</u>

Une carte du territoire va nous permettre de comprendre la situation :

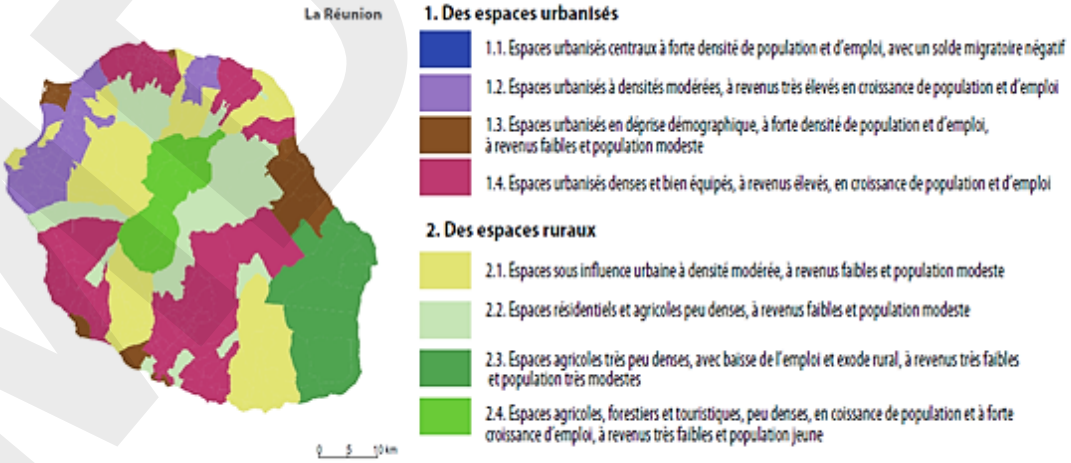
La Réunion
1. Des espaces urbanisés
1.1. Espaces urbanisés centraux à forte densité de population et d'emploi, avec un solde migratoire négatif
1.2. Espaces urbanisés à densités modérées, à revenus très élevés en croissance de population et d'emploi
1.3. Espaces urbanisés en déprise démographique, à forte densité de population et d'emploi, à revenus faibles et population modeste
1.4. Espaces urbanisés denses et bien équipés, à revenus élevés, en croissance de population et d'emploi
2. Des espaces ruraux
2.1. Espaces sous influence urbaine à densité modérée, à revenus faibles et population modeste
2.2. Espaces résidentiels et agricoles peu denses, à revenus faibles et population modeste
2.3. Espaces agricoles très peu denses, avec baisse de l'emploi et exode rural, à revenus très faibles et population très modestes
2.4. Espaces agricoles, forestiers et touristiques, peu denses, en croissance de population et à forte croissance d'emploi, à revenus très faibles et population jeune
0 5 10 km

(Source : INRA UMR 1041 CESAER / Cemagref METAFORT Clermont-Ferrand, d'après : IGN, INSEE, UMR 1041 CESAER)

Comme nous le voyons sur cette carte, l'île outre son caractère « urbain » reste très ancrée par la ruralité.
La ruralité s'oppose à l'urbain dans le sens où elle représente des espaces cultivés habités avec une faible densité de population, un paysage à dominante végétale avec comme principale activité économique l'agriculture donc structurer autour du secteur primaire.

La situation agricole à la Réunion ?

Outre les secteurs du BTP, des services et de l'industrie, l'économie réunionnaise est empreinte de l'agriculture.
En effet, La Réunion compte 45 313 ha de superficie agricole utilisée, dont 7623 exploitations et environ 21 707 emplois autour du secteur (Source : Chambre d'Agriculture de la Réunion, 2013 : **voir annexe n° 2**).
La Réunion dans son histoire est une économie à dominance agricole et plus particulièrement sucrière (57 % de la Surface agricole utile en 2013).
La situation de l'agriculture réunionnaise se présente de la sorte aujourd'hui (Source : chiffres de la Chambre d'Agriculture de la Réunion, 2013) :

En 2004, le nombre d'exploitations était de 9300 alors qu'en 2013 il est de 7623. On peut donc dire que l'agriculture réunionnaise a connu une baisse d'environ 18 % de ses exploitations durant moins d'une décennie. Les causes de cette diminution peuvent être nombreuses on peut dire que la pression démographique et l'urbanisation peut être directement lié à cette baisse des exploitations agricoles du fait de la baisse des fonciers agricoles pour répondre justement à cette explosion démographique. La non-reprise des exploitations agricoles des générations futures peut aussi en être une cause.

Au niveau de la production sucrière qui représente l'activité agricole la plus rémunératrice à La Réunion, en 2004, la surface cultivée de canne à sucre était de 26 000 ha et le nombre de producteurs était de 4700 alors qu'en 2012 cela représentait respectivement 24 500 ha et 3800 producteurs. On peut dire que cela valide le premier constat établi ci-dessus. Par contre au niveau de la production de cannes, on constate une augmentation d'environ 3,63 % entre la période 2004-2012 (2004 : 1 811 396 tonnes et 2012 : 1 877 197 tonnes) et de même pour la production sucrière sur la même période on voit une augmentation d'environ 6,66 % (2004 : 193 132 tonnes produites et 2012 : 206 000 tonnes produites). Cette hausse généralisée s'appliquera dans à peu près tous les secteurs agricoles réunionnais, il y a différents facteurs qui entrent en jeu comme la modernisation de l'appareil productif et des techniques de production, le progrès dans la fertilisation des espèces et l'utilisation des produits phytosanitaires, le développement des transports, des infrastructures, des communications… en clair un accroissement du progrès technique qui permet de dégager des rendements, mais surtout à ne pas oublier une aide accrue de l'Europe par l'attribution d'aides soumises au second pilier de la PAC.

Un dernier constat peut être dressé au niveau de la dépendance de la Réunion aux produits étrangers et surtout si l'île est capable d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.
La dépendance aux produits extérieurs pour la production animale notamment dans les secteurs de la viande bovine, porcine et avicole, les viandes les plus consommées à la Réunion. Par exemple, entre 2004 et 2012 les importations de la filière avicole se sont élevées à environ 32,32 %.

Au niveau de ces secteurs, la Réunion pourrait atteindre l'autosuffisance, le problème est qu'il faudrait diversifier l'activité agricole et ne pas tout concentrer sur la canne sachant que certaines parcelles de canne pourraient très bien servir à l'élevage. Cependant, on peut noter que la Réunion tente tout de même de se diversifier dans d'autres secteurs agricoles comme la filière cunicole, apicole (2004 : 4880 ruches ; 2012 : 20 000 ruches, chambre d'agriculture de la Réunion), des cervidés et ovins.

Après cette étude sur l'agriculture réunionnaise, on se rend compte rapidement que La Réunion n'échappe pas aux contraintes mondiales comme l'explosion démographique, la pollution, les problèmes d'autosuffisance alimentaire…

Cependant, l'un des plus gros problèmes de l'agriculture réunionnaise est l'optimisation des ressources locales et des savoirs-faire locaux.
En effet, l'agriculture locale se concentre entre les agriculteurs affiliés, les coopératives et autres structures officielles mais il existe une multitude de micros producteurs qui maîtrisent des techniques et développent des productions à forte valeur ajoutée qui ne sont pas prises en compte.
Une fois encore la participation du citoyen dans la vie économique et remise en cause et le modèle économique actuel veut que ces micros-producteurs s'isolent et tentent de favoriser leurs connaissances comme ils peuvent (ventes sur des petits marchés, mini exposition…).
Mais beaucoup d'entre eux s'enferment et refusent l'ouverture et plus même favorisent la concurrence alors que des micros-filières de niche peuvent émerger et être utiles pour le développement économique de l'île.
Il n'est pas dans les mœurs locales de collaborer, c'est une notion encore trop forte et très peu véhiculée.

Pourtant, il est sûr qu'un changement de modèle ferait le plus grand bien à l'île dans un contexte où malheureusement il devient de plus en plus difficile de faire émerger des projets innovants avec le soutien des pouvoirs publics, il faut trouver des solutions alternatives et cela passe par la collaboration.
L'économie collaborative peut donc être de bons augures pour La Réunion surtout pour le développement des espaces ruraux de l'île.

La Réunion et l'Économie collaborative ?

Influencé par le développement des pratiques collaboratives en France métropolitaine, l'île à l'ambition de commencer sa transition.
En effet, des initiatives en faveur de l'économie collaborative commencent à prendre forme au niveau du territoire.
On note la mise en place d'espaces de Co-working dont le plus connu est le Transfo qui se trouve au sud de l'île à Saint-Pierre, ou encore la mise en place du premier site dédié au crowdfunding de la Réunion qui se nomme pocpoc.re, le développement fulgurant du site leboncoin.re…
Cela montre un début d'engouement de l'île pour le modèle, mais le véritable souci c'est que cela se développe en zone urbaine principalement.
En effet, c'est un phénomène qui touche principalement les urbains, si on se réfère à une étude menée par le cabinet d'étude iligo *(les urbains et la consommation collaborative : perceptions et usages, 2012)* pour la France métropolitaine, 87 % des urbains pensent que les pratiques collaboratives se développeront au cours des prochaines années (89 % pour les 18-34 ans).
Mais le principal intérêt des urbains (80 %) et voilà qui est intéressant pour l'île de la Réunion c'est de s'orienter vers « l'achat de produits alimentaires groupés direct au producteur ».
Certes, les mentalités différent de la France à La Réunion, mais vu ce sondage on doit se rapprocher de la réalité.
L'étude se présente donc de cette façon :

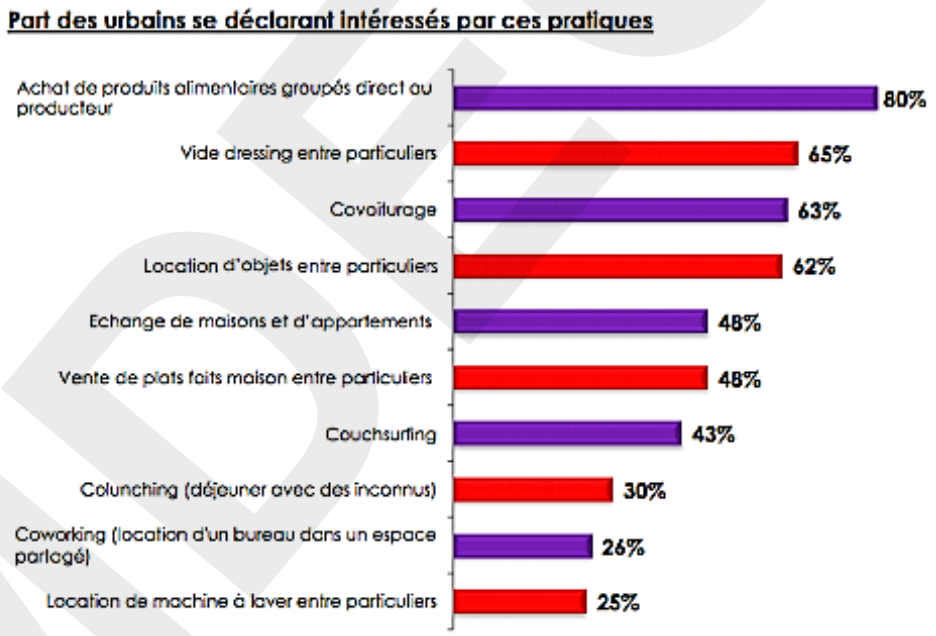

Effectivement, vu la portée de cette étude, une brèche s'ouvre (au niveau des achats de produits alimentaires directement avec le producteur) afin de structurer et mettre en réseau des micros-filières anticipant la demande et en même temps pour répondre à la demande présente, et faire le test de l'économie collaborative en milieu rural et voir son rendement.

C'est le cœur de l'étude qui va être présentés ci-dessous, une étude qui pourrait servir au-delà des frontières, car rappelons le, l'un des défis du modèle de l'économie collaborative c'est de construire des liens avec les territoires ruraux, en voici un test.

b) La réorientation de Maison de la Ruralité de Saint Joseph : un test pour l'économie collaborative au sein d'un territoire à forte identité rurale.

1) L'émergence du projet :

Situé dans ce que l'on appelle le « sud sauvage » de La Réunion (en référence à la biodiversité et aux paysages qui l'animent), Saint-Joseph est un territoire avec un cœur marqué par la ruralité. En 2010, la commune comptait 36 459 habitants avec une population active de 41,5 % de la population totale et un taux de chômage de 43,4 % (Source : maison de l'emploi du grand sud).

Notre étude portera sur cette commune, car elle constitue une véritable manne de la ruralité réunionnaise, on y trouve des champs de canne à perte de vue, c'est aussi la capitale du curcuma et de l'arrow roots[14] (produits locaux), très prisés par les Japonais on y trouve aussi du thé, du café bourbon pointu (café local à forte valeur ajoutée prisé par beaucoup de pays)…
Le territoire de Saint-Joseph est empreint par l'agriculture et les paysages insolites qu'elles offrent attirent de nombreux touristes.

Comment le projet a-t-il émergé ?

Étant missionner par la Communauté d'Agglomération du SUD (EPCI en charge de quatre communes dans le sud de l'île : Le Tampon, l'entre-deux, Saint-Philippe et Saint-Joseph) et la maison de l'emploi du grand sud, nous nous sommes reniflant le besoin d'un changement de modèle économique dans un contexte ou peu de projets innovants sorte la tête de l'eau à cause notamment des restrictions budgétaires.

Étant très proche de l'actualité économique et de ce qui se fait en France et dans le monde, nous nous sommes rendus comptent qu'une nouvelle ère été en train de s'opérer et que La Réunion malgré des initiatives timides risque de manqué le « coaching ».

L'économie collaborative base son idée sur ce qui existe déjà, sur l'usage plutôt que la propriété, sur la collaboration, l'innovation, le partage, sur la prise en compte des échanges non monétaire, le rapport entre les humains tout en s'appuyant sur les moyens technologiques qui nous sont offerts.
Ce modèle économique qui se développe à vue d'œil dans le monde semble ne pas faire écho dans l'île du moins au niveau des politiques et des citoyens.

Il faut alors un test, un projet innovant suivant ce modèle qui permettrait de changer énormément de choses dans la culture réunionnaise et dans la vie économique locale.
L'une des préoccupations de ce modèle c'est le développement local, mais ceci ne doit pas se limiter qu'au développement urbain, mais aussi favoriser les richesses de l'île détenue par les espaces ruraux.

L'innovation est le détonateur de toute économie qui veut se développer, elle n'est pas que technologique, elle est aussi sociétale, environnementale, économique, organisationnelle, culturelle.
La Réunion reste encore trop ancrée dans une logique d'attente des pouvoirs qui la régissent et des projets qu'ils proposent, l'économie collaborative pourrait permettre de dégager de la croissance avec la force et la participation de chaque citoyen en optimisant leurs connaissances et en organisant un réseau structuré, réglementé qui permet à tout un chacun d'être une source de richesse pour l'économie locale.

Au début du projet, l'idée était de créer un « tiers lieu » sur le territoire de la CASUD en étudiant les lieux existants qui sont souvent sous-utilisés, voire inexploités.
À l'instar de la métropole qui détient beaucoup de lieux susceptibles d'être revaloriser en tiers lieu, la Réunion présente un retard considérable en la matière.
Effectivement, il est recensé en France bon nombre de structures ayant une politique basée sur la coopération économique et le partage de savoirs et de service à proximité des citoyens.
A La Réunion, la situation est plus difficile, car dans la culture même les Réunionnais n'ont pas le sens de la collaboration, c'est difficile d'en expliquer les raisons, mais le modèle de la compétition a pris le dessus à cause d'un suivi peut-être naïf des trajectoires économiques et des modèles des grands pays.

Mettre en place un lieu de collaboration où chaque acteur vient se rencontrer, échanger et faire émerger des projets innovants reste donc pour l'instant éphémère surtout dans les milieux ruraux réunionnais où l'individualisme et l'isolement priment sur le reste.
Pourtant le principe de « tiers lieu » est plaisant, car si nous nous interrogeons sur les principaux lieux qui guident nos quotidiens, le premier lieu nous venant naturellement à l'esprit c'est notre espace de vie, notre «chez soi», notre espace intime de domiciliation.
Le deuxième lieu qui occupe très souvent une majeure partie de notre quotidien c'est le lieu de travail.
La distance entre ces deux lieux peut être porteuse de beaucoup d'inconvénients comme le coût du trajet, le stress, la fatigue, la perte de temps... cela peut inévitablement être un frein à la productivité des acteurs de la vie économique.
Quand on travaille à domicile (chez soi), ce qui peut réduire notre productivité c'est le manque de motivation et d'outils par exemple et à l'entreprise cela peut être aussi le manque de motivation, la pression, les relations entre les personnelles, le manque de coopération entre les acteurs...

Comment trouver un équilibre rationnel entre ces deux lieux?

La solution émerge des «tiers lieux» c'est-à-dire un lieu qui regroupe à la fois le lieu de vie et le lieu de travail à proximité de tous les acteurs économiques.
Un tiers-lieu étant un espace à la fois de vie et de travail permettant une coopération étendue des acteurs économiques, créant des liens sociaux et faisant immerger de la créativité, du savoir-faire, tout en évitant l'asymétrie d'information, sera donc présenté comme un révélateur du développement économique.
Suivant cette optique, instinctivement on parlerait d'une Co-construction du schéma économique, un écosystème où le travail coopératif devient une priorité, où il faut accompagner et informer ce qui a des «idées» mais n'a pas d'outils ni d'endroit pour les exposés, tout cela en assurant un cadre aux acteurs c'est-à-dire la sécurisation de leurs parcours.

Les communes de la CASUD étant marquées par une forte ruralité, il fallait réapproprier le modèle de tiers lieux et trouver des lieux qui peuvent accueillir ce genre de structure à vocation très urbaine.
Les premières idées se tourner vers les Espaces Publics Numériques (EPN), car ils offrent un espace tout équipé souvent sous-utilisé où le tiers lieu pourrait trouver sa place.
Finalement, le territoire de Saint-Joseph et le quartier Langevin plus particulièrement, nous offre un lieu d'expérimentation adéquate et ayant le potentiel de répondre à toutes les espérances d'un espace collaboratif rural.

2) Présentation de la maison de la ruralité des Langevin :

L'un des buts de l'économie collaborative est de retisser des liens entre l'économie et le territoire cependant les territoires ruraux sont souvent occultés.
La maison de la ruralité est un outil structurant dont la finalité est de tisser des liens et valoriser les ressources locales au sein d'un territoire rural.
Pour cela, l'ambition de cette structure est de rendre accessible aux acteurs du monde rural, à la population, aux créateurs d'entreprise et usager des informations en :

— rencontrant des professionnels
— définissant des projets
— mutualisation leurs moyens
— participant à des séminaires, animations gravitant autour des savoir-faire et traditions locaux.

En 2009, suite au programme de structuration et de développement de la filière « écotourisme » sur la commune de Saint-Joseph, Monsieur Patrice Lebreton (le maire) a demandé de mettre en place, un outil qui aurait pour principales missions de :

— accueillir les touristes et les porteurs d'idées / projet
— proposer un planning de formation adaptée
— favoriser le développement partenarial par le biais de permanence
— intervenir sur l'ensemble du territoire
— mettre en place des expos ventes (valorisation des produits de terroir)

La maison de la ruralité fut inaugurée le 14 juillet 2012 par le Député Maire de Saint-Joseph en compagnie du ministre des Outres Mers.
L'espace propose à certains partenaires la mise à disposition de bureau et une salle de réunion notamment pour les formations.

La maison de la ruralité est composée **(voir photo en annexe n° 3)** :

— d'un bâtiment principal de 240 m² au sein duquel se trouvent quatre bureaux, un espace d'accueil, une salle d'exposition polyvalente et un atelier artisanal.
— d'un second bâtiment de 120 m² qui dispose de quatre bureaux et d'une salle polyvalente.
— enfin, une coursive couverte de 30 m² et deux zones de stationnement avec des places définies aussi pour les personnes à mobilités réduites.

Cependant, après deux ans d'existence, la structure malgré des initiatives et des projets pleins de réussite notamment l'organisation de l'université rurale de l'Océan Indien, reste sous optimalisés et les locaux restent vides.
La structure est tout équipée (bureau confortable, salle de réunion, réseau internet…), mais s'avère sous exploités.
Et l'organisation de la filière écotouristique tournée autour de l'agriculture patine encore.
Comment redonner un souffle à une structure à fort potentiel qui pourrait devenir un lieu où le développement local serait favorisé ?
Une solution est la mise en place du pôle de collaboration rurale suivant les outils et les prés requis du modèle de l'économie collaborative.

B) L'économie collaborative, un allier incontesté du monde rural

a) Les raisons fondant la mise en place d'un pôle de collaboration rural

Pour que des lieux innovants émergent, il faut être capable de s'appuyer sur un projet clé et donc privilégier un axe sectoriel ou une thématique.
Dans le cas de ce « tiers lieu spécifique » et des tiers lieux en général, pour permettre de marquer l'identité du lieu et par la suite établir un modèle économique, il faut réussir à centrer

MDEGSR

l'activité sur une thématique / un secteur en concordance avec les besoins du territoire après étude des contraintes et des potentialités du secteur.

Si le frein de la diversité des individus qui se rencontrent en ces lieux est soulevé, cela peut aussi constituer une richesse, car la mise en commun d'espace de travail à destination d'un public hétérogène permet de créer des interactions non compétitives et les transferts de connaissances entre des acteurs dont les compétences sont finalement complémentaires.

Le pôle de collaboration des Langevin se centrera alors sur l'agriculture et le tourisme afin de favoriser la diffusion de l'agrotourisme sur le territoire en montrant la nécessité de collaborer pour un développement plus local grâce à la valorisation des produits du terroir et des microfilières.

<u>Pourquoi ce choix de secteur comme détonateur de développement économique local et collaboratif ?</u>

L'agriculture représente un terreau fertile pour l'économie collaborative et a toujours été le secteur clé du développement rural.
Ce secteur pourrait représenter l'outil fondamental facilitant la mise en place d'un nouveau modèle économique au sein des territoires ruraux de l'île et qui impacterait directement par la suite les modes de consommation, de production et de distribution et à fortiori le développement économique, social et environnemental.
Mais pour cela, le pôle de collaboration de la maison de la ruralité des Langevin aura le rôle de porteur de changement et la filière agricole se devra d'être modifiée et même peut être couplé avec d'autres filières à fort potentiel.

Les territoires ruraux sont des territoires animés qui regorgent d'une richesse et d'une diversité constituant un potentiel qui doit être valorisé que ce soit au niveau économique, social ou environnementale.
Depuis quelques années, l'agriculture en milieu rural a pris un autre tournant, l'activité agricole est encore pratiquée de façon traditionnelle certes, mais elle s'est fortement diversifiée.
On peut définir la diversification agricole comme l'ensemble des activités à but lucratives autres que la production agricole traditionnelle, en résonnance avec l'exploitation agricole.
Diversifier les exploitations est un moyen de de préserver la population agricole sur un territoire, car cela créée de la valeur ajoutée et est créatrice d'emplois.

Dans un contexte où les modèles économiques et financiers laissent planer un trop-plein d'incertitudes sur les revenus et débouchés issus de la production agricole dite classique, de nouvelles pistes d'actions doivent être soulevées.
Ainsi, F. Nihous dans son rapport de mission à destination du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, *« la diversification et la valorisation des activités agricoles au travers des services participant au développement rural », juin 2008* résume la situation de la façon suivante *:*

« La première constatation qui s'impose est qu'il existe d'importantes ressources insuffisamment développées qui permettraient avec la mise en place progressive d'actions spécifiques, de garantir un réel développement économique pour les territoires ruraux tout en intégrant une démarche volontariste en terme de développement durable… Il est ainsi clair que développer certaines de ces filières serait propre à garantir soit la survie soit la relance d'exploitations en difficultés ou limité financièrement, soit la couverture de nouveaux segments économiques où l'offre est insuffisante, soit en assurant aux exploitants de nouveaux revenus leur permettant de limiter leur dépendance aux aléas de la production agricole et de ses marchés ».

Le pôle de collaboration rural des Langevin fut pensé suivant cette logique de diversification et de structuration de la filière agricole, mais ce lieu se présente comme unique dans le sens où elle répond à une situation particulière, dans un espace particulier et avec une culture particulière.
Le territoire de Saint-Joseph et l'île de la Réunion en général se veulent d'être un havre touristique reconnu dans le monde entier.
Si l'on se réfère aux sites les plus fréquentés dans le sud de l'île en 2009 présenté ci-dessous :

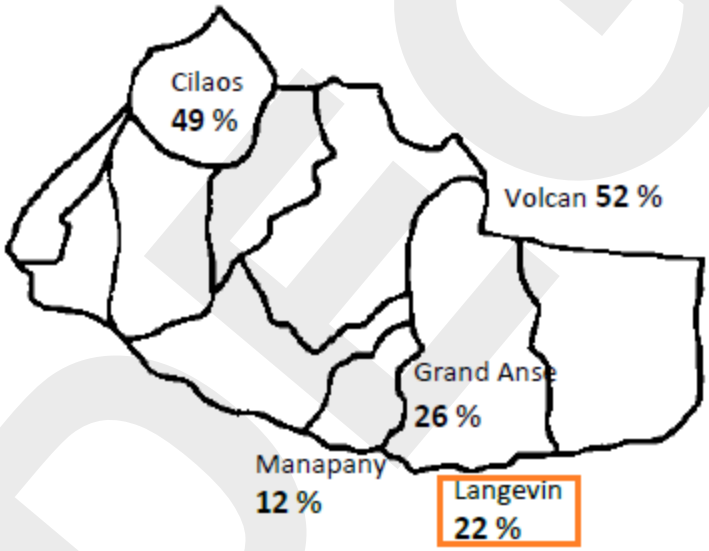

(Source : Maison de l'Emploi du Grand Sud, Étude territoriale des ressources humaines, Secteur du Tourisme, arrêté au 30 septembre 2011)

Nous voyons que le quartier des Langevin représente un des sites favoris pour les touristes dans le sud de l'île et donc qu'il y a un potentiel touristique derrière cet espace.
Étant un espace marqué par la ruralité et des paysages à couper le souffle, le lieu de localisation du pôle de collaboration rural est stratégique, car il se situe avant les rivières et remparts si visités.
De plus, les nombreux partenariats que le pôle entretiendra avec notamment la maison du tourisme du sud sauvage faciliteront le relais et les visites du tiers lieu.

Cela prouve aussi l'attractivité du territoire de Saint-Joseph et le potentiel qu'elle a face au tourisme.
Le tourisme « rural » est un objet de nature multidimensionnelle et complexe, et elle se caractérise par des pratiques extérieures et des représentations, mais surtout par un territoire. Un territoire dans le sens où c'est un espace où l'on a vécu et qui a été accommodé par une multitude d'acteurs différents.
Le tourisme doit être vu sous l'angle d'un incubateur de projets locaux, mais aussi respecter l' « identité territoriale ».
Le problème qui se décèle dans le développement de projet touristique rural se trouve dans les notions de territorialisation et de transversalité des activités.
Ainsi *l'ERIT (Equipe de Recherche Interdisciplinaire en Tourisme)* caractérise la situation de la façon suivante :
« le tourisme « local » est à la croisée d'activités plurielles, construites et constituées par les composantes économiques, sociales, culturelles du territoire, il est un objet combiné, pluriel et transversal.
Cette combinaison complexe donne à voir une diversité de problématiques et d'enjeux qui rendent difficile le développement de bon nombre d'espaces ruraux engagés dans la course « touristique ».

Le pôle de collaboration rural peut endosser le rôle d'organisateurs et de centralisateur de l'activité agricole et touristique sur le territoire de Saint-Joseph.
La diversification des espaces agricoles peut se faire en appui avec le potentiel touristique qu'offre le territoire et ainsi favoriser le développement rural et à fortiori local.
Mais comment mettre tous ces acteurs en coordination et en constituer un réseau solide, structuré et réglementé suivant le modèle de l'économie collaborative ?

b) présentation et missions du pôle de collaboration rural des Langevin :

Le constat qui est fait par expériences et connaissance des acteurs dans le domaine que ce soit au niveau de la CASUD comme à la Maison de la Ruralité, c'est que d'un côté, un bon nombre d'agriculteurs ont une production en trop grande quantité qui pourrisse sur pied, de l'autre côté, nous avons des transformateurs de produits locaux qui n'ont pas assez de matière première et n'arrive pas à s'approvisionner.
On a aussi un secteur agrotouristique qui peine à se développer à cause du manque d'innovation dans la gouvernance d'exploitation agricole à fort potentiel et d'une transparence sur la carte de l'île à cause d'un manque de structuration de la filière, d'un circuit touristique et d'un organe centralisateur non existants.

Autant de freins qui font que le territoire révèle un besoin de structuration, de mise en réseau, de mise en commun, d'organisation et de prise en compte des acteurs, du patrimoine et du savoir-faire locaux.

En effet, il existe aussi, dans les quartiers les plus reculés, un savoir-faire qui est à l'origine d'activités commerciales n'entrant pas dans un cadre réglementaire et donc non soumis aux cotisations sociales et fiscales.

Cependant, *comment faire pour amener ces personnes ayant un savoir-faire qui peut être exploité à venir dans un cadre coercitif en garantissant leur insertion professionnelle dans les structures qui existe déjà ?*
— Comment faire pour permettre de structurer ces activités pour augmenter leur plus-value ?
— Comment faire pour supprimer les habitudes individualistes et favoriser le travail collaboratif ?
— Comment faire croiser une offre et une demande qui existe, mais qui paraît inconnue ?
— Comment organiser une stratégie de niche à forte valeur ajoutée ?
— Comment redynamiser les exploitations agrotouristiques ?
— Comment créer un lien entre les agriculteurs et le numérique ?

Le projet de pôle de collaboration rural des Langevin est complexe à mettre en œuvre, car elle nécessite un changement radical de modèle économique, sociétal et culturel.

Les objectifs du Pôle de collaboration rural des Langevin :

La finalité de ce tiers lieu spéciale est de proposer une solution autour d'un outil qui permet de promouvoir la production et les initiatives locales (ressources artisanales, agroalimentaires et autres entreprises).

Le public concerné est tout simplement l'acteur local qui doit participer au développement local.
Cet espace répond à la problématique d'une production locale qui n'arrive pas à trouver des débouchés, n'est pas assez valorisé et souffre de faibles volumes de vente.

L'objectif primaire est de renforcer la coordination entre les acteurs locaux et valoriser les micros producteurs et les micros transformateurs autour de l'organisation de marché de proximité afin que l'offre et la demande se rencontre.

Le modèle qui sera adopté pour l'achat et la vente de produits typiquement réunionnais sera le circuit court afin de renforcer les liens entre producteur et consommateur avec possibilité de créer un lien direct avec le tourisme local permettant aux consommateurs de pouvoir visiter les lieux de fabrication des produits et les process.
Pour écouler les produits, les producteurs pourront aussi être en lien avec le consommateur ou le transformateur via des sites internet dédiés et gérer par le pôle.

Les missions du Pôle de collaboration rural des Langevin :

MDESR

Voici comment s'organisera le pôle de collaboration rural des Langevin et les missions qu'il occupera :

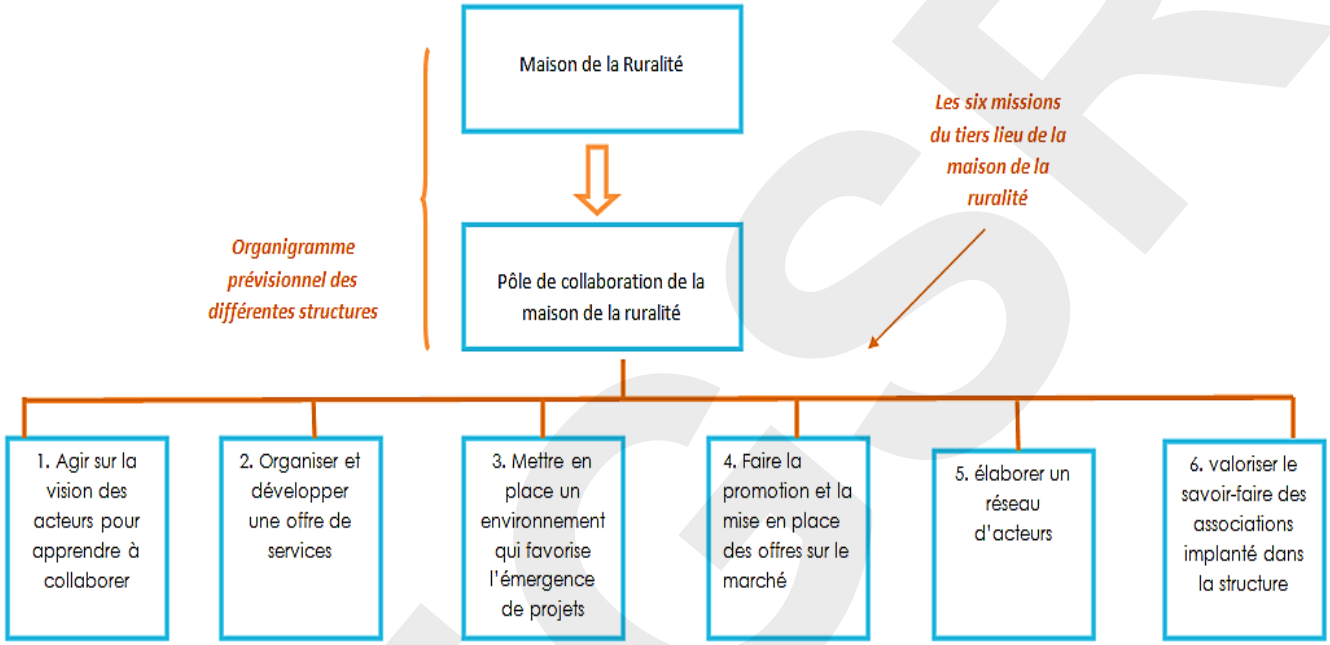
Maison de la Ruralité
Organigramme prévisionnel des différentes structures
Pôle de collaboration de la maison de la ruralité
Les six missions du tiers lieu de la maison de la ruralité
1. Agir sur la vision des acteurs pour apprendre à collaborer
2. Organiser et développer une offre de services
3. Mettre en place un environnement qui favorise l'émergence de projets
4. Faire la promotion et la mise en place des offres sur le marché
5. élaborer un réseau d'acteurs
6. valoriser le savoir-faire des associations implanté dans la structure

(Source : Auteur et Nicolas Damour)

Les axes de travail	Les orientations	Les objectifs
1. Agir sur la vision des acteurs pour apprendre à collaborer	Rallier les acteurs autour d'une vision collective, porteuse et mobilisatrice tournant autour d'intérêt commun	— Rationalisation des coûts — Gain de temps — Obtenir une crédibilité supérieure auprès des financeurs — Favorisé un partage de connaissances et de savoirs-faire
2. Organiser et développer une offre de services	Créer une série de prestations attractives permettant la fédération des adhérents autour de ces ambitions communes	— Favoriser la création de projets agrotouristiques authentiques — Organiser la filière agrotouristique locale autour de mesures coercitives attractives — Apporter un soutien à la création de projets individuels — Former les agriculteurs à accueillir des touristes dans le cadre d'un projet agrotouristique

		— Organiser et développer des micros filières de production — Organiser la distribution des productions
3. Mettre en place un environnement qui favorise l'émergence de projets	Disposer d'un outil structurant ayant pour objectif de favoriser la performance économique	— Proposer un lieu attractif pour les différents acteurs du monde rural — Mettre en place une équipe d'animateurs, qualifiés sur les thèmes suivants : agrotourisme, mise place et animation de réseau, produit du terroir, connaissance du territoire — Mettre en place une équipe capable d'évaluer la faisabilité des projets
4. Faire la promotion et la mise en place des offres sur le marché	Ériger le tiers lieu en un acteur incontournable de ce milieu rural	— Faire la promotion du tiers lieu de la Maison de la Ruralité auprès des agriculteurs locaux — Faire du tiers lieu de la Maison de la Ruralité un acteur incontournable dans la promotion et la mise en réseau des produits agrotouristiques et alimentaires
5. Élaborer un réseau d'acteurs	Créer un réseau solide, entre divers acteurs gravitant autour des secteurs de l'agrotourisme, de l'agroalimentaire, du e-commerce afin d'impulser une dynamique économique	— Recenser les exploitations susceptibles d'accueillir un projet agrotouristique — Créer un maillage entre producteurs et vendeurs — Permettre de concilier les intérêts de chaque acteur
6. valoriser le savoir-faire des associations implanté dans la structure (vente de produits)	Valoriser le savoir-faire et l'artisanat local traditionnel, grâce à une structure, visible et attractive	— Mettre en place un cadre valorisant, attractif, authentique, visible, afin d'attirer les touristes — Pousser à la création d'un artisanat innovant, mais empreint de tradition locale — Vendre les produits de l'artisanat via divers support (e-commerce, boutique …)

(Source : Auteur et Nicolas Damour)

Les missions ont été pensées selon des axes de travail, des orientations et des objectifs précis suivant les freins et les besoins que le territoire dégage.

Les pistes d'actions elles seront réfléchies par la suite, car ce projet de pôle de collaboration rural des Langevin est encore embryonnaire, nous sommes encore dans la phase de pré étude, de tiers lieu éphémère.

Pour que le projet commence à se développer, il faut compter une étude d'environs deux ans afin de pouvoir diffuser l'information et de créer les réseaux nécessaires à l'animation et au bon fonctionnement des lieux.

c) Les pré-requis du projet :

Pour permettre la bonne éclosion du projet, il est nécessaire de respecter un certain nombre de pré-requis essentiel au bon déroulement et à la réussite du projet :

— Le modèle économique : le pôle devra créer des sources de revenu propre comme la vente de production, l'organisation et l'accueil d'évènement…et des prestations de service afin de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement en plus de la finance participative et publique.

— L'animation du lieu : c'est une notion cruciale à prendre en compte si le pôle veut réussir son ascension, car il ne s'agit pas seulement de fournir des services, il faut aussi être capable de penser et de mettre en œuvre un lieu animé et dynamique qui attire les utilisateurs.

Les gestionnaires et porteurs du lieu auront pour mission de stimuler la communauté des utilisateurs afin qu'ils contribuent à l'animation et au fonctionnement de l'espace.

— L'insertion d'un cadre coercitif : cela va permettre de réguler et de contrôler les utilisateurs du lieu en fixant dès le début un contrat qui stipule que l'utilisateur qui fréquente le pôle s'engage à bien effectuer son travail, dans les règles et prescriptions que le pôle aura définies préalablement via un règlement intérieur par exemple.

— La nécessaire friction des publics : le pôle devra trouver le moyen de permettre et d'encourager les rencontres entre les individus afin que des projets innovants émergent.

Ce lieu doit fonctionner grâce à la collaboration des acteurs.

— Un aménagement convivial : ce lieu doit être aménagé en pensant aux biens être de ses utilisateurs.

En effet, l'utilisateur devra se sentir comme chez lui avec un accueil chaleureux, un environnement qui rappelle le domicile, des couleurs vives, une conciergerie…

— Du personnel qualifié et formé : le personnel qui composent ce lieu devra être au minimum formé c'est-à-dire que les agents d'accueils doivent maîtriser l'anglais dans l'optique d'accueillir des touristes étrangers, il doit aussi avoir au moins un gestionnaire et technicien informatique et

un webmaster pour gérer le site internet , la banque de données rurale et les éventuels problèmes techniques, mais aussi un concierge qui sera chargé d'animer le lieu et la communauté, de gérer les tâches administratives et la gestion de l'espace et du matériel, mais aussi des cadres ayant une expertise au niveau du monde rural…

— Organiser des comités de pilotage afin de tenir en haleine les acteurs : pour donner l'envie à des acteurs de fréquenter le pôle, il faudra réussir à animer des comités regroupant toute sorte d'acteurs économiques (du simple micro-producteur non affilié à un régime agricole aux pouvoirs publics) afin de sensibiliser et de montrer l'intérêt de la collaboration et l'existence d'une telle structure sur le territoire.
Et surtout les intérêts que les acteurs dégageront à fréquenter ce lieu, chaque individu est rationnel dans sa manière de penser et d'agir, il faut souvent présenter les bénéfices de quelque chose si l'on veut arriver à attirer du monde.

— La définition d'un statut juridique : la maison de la ruralité étant une structure communale, il reste à définir un statut particulier pour le futur pôle de collaboration rural des Langevin.

d) Les résultats attendus du projet :

Diffuser l'économie collaborative au sein d'un territoire rural comme celui de Saint-Joseph via un lieu inédit comme le pôle de collaboration rural a pour conséquence d'entrainer un bon nombre d'effets :

— Un développement rural certifié par plus de bon sens : en effet, le développement rural doit se faire par les acteur du monde rural, il faut sortir de la logique de faire collaborer que des institutions même si cela s'avère essentiel, mais la clé de voute d'un bon développement est de faire intervenir dans un même lieu un bon nombre d'acteurs qui travaillent souvent seul de leur côté sous forme de micro filière valorisant un savoir-faire unique, à forte valeur ajoutée et surtout le partage afin de faire émerger l'innovation.
Par exemple, au sein de ce lieu un ébéniste qui travaille avec le bois de goyavier, au sein d'un lieu comme le pôle de collaboration rural des Langevin, s'il rencontre un tailleur de pierre de volcan, ensemble ils pourront donner vie à un objet à forte valeur ajoutée qui les permettraient d'obtenir plus de crédibilité et rentabilité que si ils travailler chacun de leur côté.
— Un changement de mentalité et des modes de vie de la société rurale : favoriser la logique de partage et de collaboration au sein d'un territoire rural de l'île serait la plus grande victoire du pôle, on parlerait ici d'une véritable révolution culturelle dans des espaces ou l'enclavement et la solitude sont les maîtres mots.

— la désintermédiation comme créatrice de lien social : en adoptant le modèle des circuits courts économique en agriculture **(voir annexe n° 4),** les producteurs, consommateurs

transformateurs, associations et tous autres acteurs de la vie locale se retrouveront au sein d'un marché qui sera organisé et animé par le pôle sans intermédiaire au préalable.
Les protagonistes seront en interaction directe ce qui permettra de faire émerger du lien social, de la collaboration et de renforcer la confiance entre les acteurs.

— une plus grande crédibilité auprès des financeurs : dans le sens où le pôle de collaboration rural des Langevin permettra à des porteurs de projet d'être accompagnés, guider et former dans un cadre ouvert, flexible, mais en même temps réglementé garantissant ainsi la sécurité de leur emploi et donc une meilleure crédibilité.

— une révolution numérique au sein de l'agriculture locale : le pôle contiendra en son sein une bibliothèque numérique qu'on appellera « banque de données rurale » accessible pour les acteurs qui souhaitent accéder et partager des connaissances afin de fortifier le réseau avec pour nouveauté la possibilité d'écouler les produits via des sites de e-commerce.
On assistera donc à une familiarisation des agriculteurs au numérique et une initiation au e-commerce.
Cela peut paraître barbare dit comme cela, mais le constat est réel, à cause de l'enclavement et du manque de formation, les agriculteurs locaux sont déconnectés de la technologie (Smartphone, internet, ordinateur…).

— le développement du tourisme « rural » et des produits à forte valeur ajoutée : le pôle aura pour rôle de structurer la filière agrotouristique en faisant émaner une véritable expertise et des études concrètes sur le sujet.
Si on regarde la carte des circuits agrotouristique les plus fréquentés de l'île **(voir annexe n° 5)**, on se rend compte que sur saint-joseph il existe des exploitations à fort potentiel comme le labyrinthe des thés ou la maison du curcuma qui offrent des produits de grande qualité et unique, mais malheureusement elles sont très peu organisées et visibles.
La production est souvent calibrée de manière saisonnière c'est-à-dire en attente d'un événement ou des marchés alors qu'il y aurait possibilité de produire plus (souvent à cause de l'absence d'un atelier de conditionnement), mais aussi de renforcer la force de leurs exploitations via la solution de diversification par le tourisme.
Mais avant d'émettre toute supposition, il est essentiel de prendre par exemple une exploitation et de comprendre leur process de production de la mise en terre du produit à la commercialisation afin d'étudier les contraintes et les besoins qui peut freiner tout développement.

— une orientation vers les stratégies de niche : une stratégie de niche *« consiste pour une entreprise à déployer ses efforts, tant de conception, de production que de distribution et promotion, non pas vers un marché de masse déjà occupé par des compétiteurs importants, mais vers une gamme de produits ou services et un segment de clientèle particulière » (Source : Wikipédia).*

Le pôle de collaboration rural des Langevin va ainsi permettre l'émergence de cette stratégie en mettant en collaboration et en décryptant des acteurs qui présentent un avantage dans un marché spécifique, mais qui n'arrive pas à le mettre en avant.
Ainsi des micros-filières produisant des produits uniques pourront adopter cette stratégie grâce à la reconnaissance qu'elle aura via le pôle de collaboration rural.

— la rencontre de l'offre et de la demande amenant à des échanges structurés et organisés : le pôle de collaboration rural des Langevin permettra à l'offre et à la demande de se rencontrer en structurant le marché.
Par exemple, si un restaurateur a besoin de dix kilos de pommes de terre, il dépose sa demande au pôle directement ou sur le site internet, un agent du pôle se chargera via le site internet ou par contact direct (téléphone ou autres)de diffuser la demande à l'ensemble des producteurs concernés qui pourront être mis en relation par la suite, directement avec le restaurateur et ainsi échangés en toute sécurité des produits de qualité à des prix attractifs, car absence d'une multitude d'intermédiaires entre eux.

— une publicité du territoire, par le territoire, pour le territoire : si le projet arrive à terme, cela représentera une véritable avancée au niveau sociétal et économique pour la Réunion et ainsi les décideurs publics et les citoyens seront plus apte à vouloir prendre connaissance et de développer des structures de même envergure adaptée à chaque typologie de communes qu'elle soit urbaine ou rural et de cette façon une dynamique collaborative essentielle à un renouveau de modèle économique naîtra et s'embrasera sur l'île.
Il ne faut pas oublier aussi que ce projet pourra être porté à outre-Atlantique, car l'adaptation du modèle de l'économie collaborative via un lieu comme celui-ci et dans un espace empreint de ruralité est inédit et peut servir d'exemple à d'autres territoires dans la même situation.

— un développement quasi certain de la demande : la demande pourrait surgir directement des urbains, en effet, il y a une tendance des urbains à vouloir acheter seul ou de manière groupée des produits alimentaires directement avec le producteur.
Il est donc important d'arriver à structurer l'offre maintenant pour réussir à satisfaire la demande qui arrive et en même temps organiser les exploitations afin de pouvoir accueillir de potentiels touristes locaux.

MDGSR

Synthèse de la partie : L'économie collaborative, finalement au service du développement rural ?

Certes, le projet de pôle de collaboration rural des Langevin est encore embryonnaire, mais elle aspire à de grande modification sociétale et économique pour l'île de la Réunion.
En effet, le modèle d'économie collaborative porte ce lieu dans le sens où il reprend ses valeurs et s'inspire fortement de ses outils.
Pour résumé le pôle de collaboration rural des Langevin aura pour mission de :

— Favoriser la dynamique de territoire et réaliser le lien social autour de l'agrotourisme et l'écotourisme
— Mettre en place un outil de collaboration et de coopération
— Animer et gérer l'espace "tiers-lieu"
— Réaliser un espace "ressources-ruralités" (recherche-action)
— Organiser et valoriser les produits du terroir (mise en œuvre de circuits courts économique) via des marchés intermédiaires
— Proposer un ou des modes de statuts réglementaires (pour les personnes en statut informel)
— Mettre en œuvre et gérer un marché de producteur
— Structurer des filières de productions de qualité (Vacoas, vétiver, Arrow roots, curcuma,..) via l'export par la commercialisation numérique
— Participer à la réflexion et la mise en place d'événementiels
— Élaborer et animer un programme de formation autour de la ruralité en lien avec l'université rurale
— Consolider le partenariat local et national autour de la ruralité

L'économie collaborative à travers cette structure va permettre un développement rural et local, car le modèle va permettre de favoriser la coopétition au sein de l'espace, mais aussi diffuser le numérique et ses bienfaits, promouvoir des logiques de partage et de collaboration, permettre à des microfilières innovantes de voir le jour, faire participer tous les citoyens du monde rural au développement économique, rapprocher les personnes au territoire, créer du lien social et de la cohésion territoriale.

MBESR

CONCLUSION :

« L'Économie collaborative fait renaître des valeurs qui été jusque-là perdu et enfoui au plus profond de chaque être humain, les changements brutaux et spectaculaires de la société moderne ont façonnés l'individualisme et a impacté directement sur la nature de l'homme.
Aujourd'hui, chaque décision est rationnelle tant qu'elle répond à des objectifs financiers et matériels, il est temps de revenir à la source tout en s'appuyant sur ce que nous offre les « folies » de l'homme (technologie, invention, savoir, savoir-faire, innovation…) et en ayant à l'esprit une redevance envers la nature et l'environnement qui nous entoure » (Source : auteur).

Cette forme de modèle économique est apparue dans un contexte de morosité économique et sociale où les relais de croissance peinent à surgir.
Les contraintes budgétaires émanant de la crise ralentissent l'économie et poussent à la fracture sociale.
Un nouveau modèle économique innovant, mais en même temps qui a toujours existé à fait irruption sortant directement de l'esprit de quelques entrepreneurs enthousiastes ayant un peu de bons sens et revenant aux sources mêmes de l'humanité.

L'économie collaborative, prônent le retour du bon sens et du mieux vivre ensemble qui conduit à retisser des liens entre les êtres humains à les faire prendre conscience *« que le monde manque non pas de merveilles, mais d'émerveillement » (Source : Préface de « Vive la Co-révolution », Anne Sophie Lavel et Stéphane Riot, 23 mai 2008).*
Cette forme d'économie nous apprend à coopérer, mais aussi à écouter et expliquer, ce modèle fait converger la société vers l'empathie c'est-à-dire qu'elle permet de mieux comprendre et connaître les aspirations profondes des citoyens que ce soit individuellement ou collectivement.
La société apparaîtra alors plus dynamique, naturelle et organique, car elle dépend de la participation des citoyens, et l'intérêt matériel est substitué par l'intérêt relationnel.

L'un des aspects essentiels de ce modèle économique c'est qu'on cesse d'accumuler et de posséder, ce besoin de toujours posséder sera substitué par l'envie d'accéder.

Le partage devient donc une valeur centrale avec des modèles économiques fondés sur la fonctionnalité et la circularité.
Partager c'est respecter son environnement et son entourage et cela attise la confiance, la tolérance et la compréhension au sein de la société.
Le modèle modifiera les codes en développent une culture solidaire et une identité collective.

L'économie collaborative apparaît aussi comme un havre d'opportunités, dans le sens où elle sera confrontée aux grands défis que l'humanité devra relever au cours du XXI^{éme} siècle.
En effet, le modèle à l'opportunité à travers la technologie (réseaux sociaux, internet…) de retisser des liens entre les individus, mais aussi de partager, faire ensemble et collaborer sans avoir peur de perdre sa sécurité ou sa liberté, de revenir à un équilibre raisonné et conjoint entre l'intérêt individuel et l'intérêt général…

Suivant le modèle de l'économie collaborative, des relais de croissance apparaîtront naturellement, car il y a la possibilité de faire émerger de l'inaccoutumé, de fertiliser et transformer les idées en désirs, puis en projet et en dernier lieu en réalisation.
La société sera plus efficace et harmonieuse et où l'abondance sera mieux réparti et partager et ceux avec le plaisir de le faire.
Pour ce faire, la société devra aussi accepter l'open source et ce que nous offrent les moyens technologiques modernes, car cela représente une chance à saisir.
Toutefois, la technologie doit rester à sa place d'outil et ne pas se substituer à l'homme, elle doit inspirer les sphères de la société (économie, politique, social) au niveau de sa capacité d'ouverture et des réseaux qu'elle arrive à constituer.

Enfin, l'économie collaborative prône l'idée d'une intelligence collective c'est-à-dire que le fait d'entrer dans une logique de collaboration entraîne *« des vertus décloisonnâtes, elle additionne les énergies et des volontés humaines et génère des valeurs sociétales et universelles » (Source : Préface de « Vive la Co-révolution », Anne Sophie Lavel et Stéphane Riot, 23 mai 2008),*mais aussi l'idée de la créativité, car dans une économie de la sorte, l'innovation et la créativité se décuplent en étant enrichie par la diversité de toutes les compétences et de tous les talents qui fonde la société collaborative.
Cependant, il ne faut pas oublier une donnée essentielle qu'est la relocalisation de l'économie, car la société si elle adopte le modèle collaboratif, elle doit contenir des lieux d'interactions et d'apprentissages, mais aussi des lieux facilitateurs de collaboration qui doivent être gérés, protégés et animés par la communauté.
En clair, *« les outils de production y sont redistribués localement, équitablement, et les projets économiques sont jugés sur leur pérennité et non sur la maximisation des profits générés » (cf. Chapitre 2 et 3 du mémoire, Source : Préface de « Vive la Co-révolution », Anne Sophie Lavel et Stéphane Riot, 23 mai 2008).*

Le modèle est un fabuleux mélange d'innovation sociale et numérique qui bouleverse les codes de la société actuelle pour une société plus durable et responsable, mais il contient toutefois des

limites et il doit répondre à un bon nombre de défis (plus de crédibilité au niveau du droit et des pouvoirs publics, régler les problèmes de destruction de l'emploi, de changement culturel et de mentalité, diffuser la collaboration au sein des territoires ruraux, entamer la Co-révolution…).

Il ne serait donc pas inopportun de commencer à réfléchir à comment diffuser un tel modèle à l'échelle mondiale selon la typologie du territoire et la culture de la population de chaque pays pour entrer dans une nouvelle ère propice à la protection de l'environnement ?
En d'autres termes, le modèle de l'économie collaborative ne serait-il pas un moyen efficace pour allier économie et écologie ?

MDEGSR

Glossaire :

N.B : Les définitions détenues dans ce glossaire proviennent de l'encyclopédie Wikipédia.

[1] **consom'acteurs :** « Le consom'acteur ou la consom'actrice est un consommateur qui décide d'utiliser consciemment son pouvoir d'achat pour défendre les idées en lesquelles il/elle croit. Dans le contexte actuel devenir consom'acteur peut par exemple se manifester par les choix suivants : acheter bio, des produits issus de commerce équitable, éviter les produits sur-emballés, favoriser le commerce de proximité etc. »

[2] **émulations :** « La définition du terme *émuler* est « chercher à imiter ». Il faut voir dans l'émulation une imitation du comportement physique d'un matériel par un logiciel, et ne pas la confondre avec la simulation, laquelle vise à imiter un modèle abstrait. L'émulateur reproduit le comportement d'un modèle dont toutes les variables sont connues, alors que le simulateur tente de reproduire un modèle, mais en devant extrapoler une partie des variables qui lui sont inconnues ».

[3] **co-makers :** « Personne qui, avec une autre personne (s), garantit un engagement financier (tels que le remboursement d'un prêt par exemple). Il ou elle est conjointement et solidairement responsable, avec les autres signataires (co-décideurs), pour honorer l'engagement en totalité ».

[4] **co-working :** « Le *coworking*, travail coopératif ou encore co-travail est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. Il est un des domaines de l'économie collaborative. »

[5] **airbnb :** « Fondée en août 2008 et basée à San Francisco, en Californie, Airbnb est une plate-forme communautaire de confiance qui permet de proposer des logements uniques à travers le monde, de les découvrir et de les réserver, en ligne ou sur un téléphone mobile. Qu'il s'agisse d'un appartement pour une nuit, d'un château pour une semaine ou d'une villa pour un mois, Airbnb offre des expériences de voyage exceptionnelles, à tous les prix, dans plus de 34 000 villes et 190 pays. Avec une assistance utilisateur ultra compétente et une communauté d'utilisateurs qui ne cesse de croître, Airbnb est le moyen le plus facile de monétiser un espace inoccupé et de le mettre en avant auprès de millions d'utilisateurs ».

[6] **couchsurfing :** «CouchSurfing est une entreprise dont l'objet social est d'assurer un service d'hébergement temporaire, de personne à personne. Les personnes proposant ou cherchant un hébergement sont mises en relation via un service en ligne sans publicité. Ce projet, initialement établi aux États-Unis en janvier 2004 sous forme d'association à but non lucratif, est depuis août 2011 une société commerciale ».

[7] **Open data :** « Une donnée ouverte est une donnée numérique d'origine publique ou privée. Elle peut être notamment produite par une collectivité, un service public (éventuellement délégué) ou une entreprise. Elle est diffusée de manière structurée selon une méthodologie et une *licence ouverte* garantissant son libre accès et sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière. L'ouverture des données (en anglais *open data*) représente à la fois un mouvement, une philosophie d'accès à l'information et une pratique de publication de données librement accessibles et exploitables ».

[8] **social knowledge :** « La gestion de la connaissance sociale peut être définie comme l'application de médias sociaux dans le cadre de la gestion des connaissances pour identifier, partager, documenter, transférer, développer, utiliser ou évaluer les connaissances ».

[9] **Réseau social d'entreprise :** « Un réseau social d'entreprise est un groupe d'individus constitués par des personnes physiques et morales réunies dans un réseau social. Les membres d'un réseau social d'entreprise sont regroupés en communauté à des fins professionnelles et sont liés par plate-forme applicative réunissant les employés d'une entreprise, ses clients, ses actionnaires ou ses partenaires ».

[10] **achats groupés :** « L'achat groupé permet aux participants de bénéficier de réductions tarifaires parce qu'ils sont nombreux. Les commerçants et les entreprises sont prêts à concéder un peu du prix de vente en échange d'une augmentation du volume de leurs ventes (sur la base de la formule CA = P x V où P=prix de vente, V=volume de ventes). Augmenter le volume de leur vente permet par ailleurs bien souvent aux entreprises d'amortir un certain nombre de coûts fixes et de coûts au taux marginal décroissant. Ainsi, plus les acheteurs sont nombreux, plus il est facile pour l'entreprise d'atteindre ses objectifs commerciaux ».

[11] **classes inversées :** « La classe inversée (ou renversée) est une approche pédagogique qui inverse les rôles traditionnels d'apprentissage. Elle est aussi appelée *flipped classroo*m.
La classe inversée accorde plus le temps de manipulation avec l'enseignant, lui permettant de guider les étudiants, en les assistants au moment de l'assimilation de l'information et de la création de nouvelles idées ».

[12] **les MOOC :** «Une formation en ligne ouverte à tous (FLOT), aussi appelée cours en ligne ouverte et massive (CLOM), cours en ligne ouverte à tous, cours en ligne (termes officiels recommandés par la Commission générale de terminologie) ou cours en ligne ouverte aux masses; en anglais : *massif open online course*, MOOC), constitue un exemple de formation ouverte et à distance en télé-enseignement.
Les participants aux cours, enseignants et élèves, sont dispersés géographiquement et communiquent uniquement par Internet. Des ressources éducatives libres sont souvent utilisées. Le qualificatif « massif » quant à lui, est lié au grand nombre de participants : dans le monde anglophone, il peut arriver que plus de 100 000 personnes soient réunies pour un cours.

[13] **Écosystème :** « Un écosystème est un ensemble dynamique d'organismes vivants (plantes, animaux et micro-organismes) qui interagissent entre eux et avec le milieu (sol, climat, eau, lumière) dans lequel ils vivent ».

[14] **arrow roots :** « L'arrow-root est le nom commun donné à des fécules comestibles extraits des souterrains des régions chaudes. Leur rhizome tubéreux est utilisé comme adjuvant alimentaire ou en pâtisserie et confiserie ».

MDEGSR

Annexes :

MDEGSR

Annexe n° 1 :

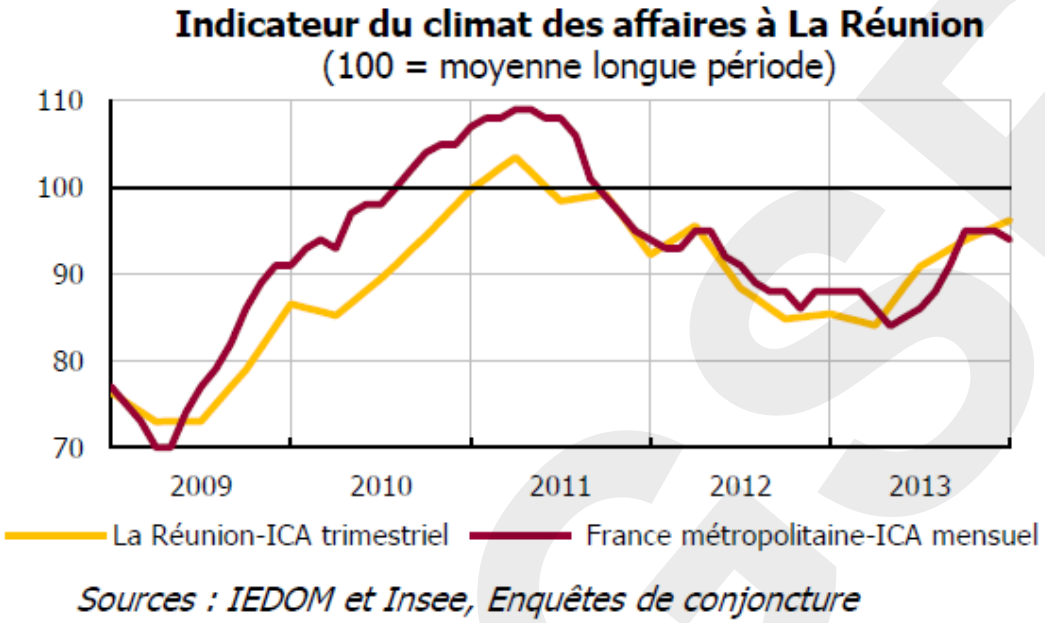

Sources : IEDOM et Insee, Enquêtes de conjoncture

Annexe n° 2 :

Superficie agricole utilisée	**45 313 ha**
Nombre d'exploitations	7623
Nombre de chefs d'exploitation et Co-exploitant(e)s	7872 dont 1269 femmes
Conjoints participant à l'activité de l'exploitation	3529
Nombre d'emplois directs liés à l'agriculture	21 707 emplois
Âge des exploitants	➔ 58 % des chefs d'exploitations ont moins de 50ans ➔ Moins de 40 ans : 1758 ➔ 40 à 49 ans : 2797 ➔ 50 à 59 ans : 2366 ➔ 60 ans et plus : 951
Surface moyenne par exploitation (répartition en fonction de la Production Brute Standard)	5,8 ha dont 93% représentent des petites/moyennes exploitations.

Occupation de la SAU	57 % par la canne à sucre, 28% production animale, 10% par les autres productions végétales et 5% autres
Nombre d'exploitation en agriculture biologique	100
Mode d'exploitation	➔ Faire-valoir direct : 52% ➔ Fermage : 48%
Production agricole (en valeur)	387,4 millions
Exportation	286,9 millions dont 88,2 millions proviennent du sucre, rhum et des fruits
Autres actifs familiaux	2772
Salariés permanents et saisonniers	7534

Annexe n° 3 :

Annexe n° 4 :

Diversité des circuits courts de commercialisation en agriculture

Vente directe			Vente via un intermédiaire	
Individuel	Collectif producteurs consommateurs	Collectif producteurs	Individuel	Collectif
Foire	Avec engagement	Foire - Marchés à la ferme	Internet, VPC	Boutique en dépôt-vente Achat/revente
Vente à la ferme ou stand	Amap, Paniers	Paniers stands collectifs	Restaurateurs	Groupement pour restauration
Marché classique de plein vent		Marché paysans	Commerces détaillants, GMS	Intermédiaire associatif ou coopératif
Paniers		Points de vente collectifs	Collectivités (cantines)	Collectivités

Source : Chaffote L., Chiffoleau Y., 2007. Cahier de l'Observatoire CROC

Annexe n° 5 :

Bibliographie :

MDEGSR

Articles et documents de recherche :

1. *Une alternative participative, ouverte et gagnante pour tous, l'économie collaborative*, ANIS et Catalyst, 5 pages.

2. *Observatoire de l'Économie collaborative des sites « A little »,* IFOP, Avril 2014, communiqué de presse, 3 pages.

3. *L'innovation sociale : un levier pour le développement des territoires,* ARF et AVISE, juillet 2012, repères et bonnes pratiques pour développer des politiques régionales de soutien à l'innovation, 28 pages.

4. Delphine MASSET et Eric LUYCCKX, *L'Économie collaborative, une alternative au modèle de la compétition,* mars 2014, analyses étopia, 20 pages.

5. *« Pratiques collaboratives et territoires », quelles innovations pour les services au public en milieu alpin,* ADRETS, juin 2013, actes de la rencontre de la journée du 30 mai 2013, 49 pages.

6. *Les Français et les pratiques collaboratives, qui fait quoi ? Et pourquoi ?,* IPSOS et ADEME, janvier 2013, 122 pages.

7. *Baromètre 2013 du Crowdfunding en France,* Compinov, 2013, 2 pages.

8. *Demain la ville, pour un développement local endogène, des services publics territoriaux optimisés,* Délégation interministérielle à la ville, juin 2008, dossier n° 2, 21 pages.

9. *Étude territoriale des ressources humaines, secteur du tourisme,* Maison de l'Emploi du grand sud, 30 septembre 2011, 65 pages.

10. Frédéric Nihous, *« la diversification et la valorisation des activités agricoles au travers des services participant au développement rural », éléments de réflexion, scénarios d'organisation, propositions,* juin 2008, rapport de mission Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 52 pages.

11. *Les consommateurs inventent le partage 2.0,* La Provence, 29 septembre 2013, 2 pages.

12. *Plan d'actions pour une économie locale et collaborative,* Conseil Régional de l'île de France, février 2013, 33 pages.

13. *Typologies des départements d'OUTRE-MER,* DATAR, 2012, 23 pages

14. *Les solitudes en France,* Fondation de France, juin 2013, l'observatoire, 30 pages.

MEGSR

15. Alexandre PIQUET, *Guide pratique du travail collaboratif : théories, méthodes et outils au service de la collaboration,* août 2009, document destiné au « Groupe Communication » du réseau Isolement Social, 80 pages.

16. *Les idées en mouvement,* le mensuel de la ligue de l'enseignement, février 2014, n° 216, 7 pages.

17. *Consommer autrement : les Français adeptes des pratiques de consommation collaborative,* ADEME, 25 avril 2013, info presse, 2 pages.

18. *La finance participative,* lafinancepourtous.com (PDF), 3 pages.

19. *Des modèles de développement économique durable pour la métropole,* Millénaire (le centre de ressources prospectives du grand Lyon), janvier 2010, 117 pages.

20. *Développer les outils financiers alternatifs : monnaie complémentaires, investissement citoyen, épargne solidaire, banques éthiques,* le labo de l'Economie Sociale et Solidaire, thème 5, 10 pages.

21. Pierre TORRENTE, Laurent BARTHE, Jacinthe BESSIERE, Philippe GODARD, *mise en place d'outils et méthodes pour une structuration du tourisme dans un territoire,* ERIT, 29 janvier 2014, 81 pages.

22. *Portrait des quartiers Commune de Saint-Joseph,* Maison de l'Emploi du grand sud, 2014, 40 pages.

23. *Fiche synthétique commune de Saint-Joseph,* Maison de l'Emploi du grand sud, 2014, 10 pages.

24. Lise CHEVALLIER, *importance socio-économique de l'agritourisme et des circuits courts en région Midi-Pyrénées,* mars à septembre 2009, Mémoires de fin d'études spécialisation Agriculture et Milieu Rural, 80 pages.

Sites internet consultés :

25. http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_collaborative

26. http://www.lelabo-ess.org/?L-economie-collaborative-produire

27. http://www.lelabo-ess.org/?Les-approches-economiques-en

28. http://www.lelabo-ess.org/?L-essor-du-crowdfunding-bouscule-l

MDESR

29. http://www.nova7.fr/publications/cultiver-leconomie-collaborative-dans-les-territoires.htm

30. http://business.lesechos.fr/entrepreneurs/idees-de-business/quand-l-economie-collaborative-reinvente-de-nouveaux-business-62952.php

31. http://alternatives.blog.lemonde.fr/2014/05/14/regards-croises-sur-le-futur-de-leconomie-collaborative/

32. http://www.novo-ideo.fr/L-economie-collaborative-ne

33. http://www.calameo.com/read/001628480cf7f333de7d1

34. http://consocollaborative.com/4575-tous-adeptes-de-leconomie-collaborative.html

35. http://www.huffingtonpost.fr/antonin-leonard/economie-collaborative_b_3536900.html

36. http://www.dynamique-mag.com/article/economie-collaborative-adaptation-modele-economique.5364

37. http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/03/06/l-economie-collaborative-s-invente-en-france-gardons-notre-avance_4378867_3232.html

38. http://consocollaborative.com/983-economie-du-partage-consommation-collaborative.html

39. http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-97057-le-b2b-le-nouveau-defi-de-leconomie-collaborative-1007489.php

40. http://ecorev.org/spip.php?article918

41. http://www.reseau-amap.org/amap.php

42. http://business.lesechos.fr/entrepreneurs/idees-de-business/dossiers/economie-collaborative/10032858-quand-les-start-up-du-partage-bousculent-l-economie-traditionnelle-55278.php

43. http://www.lelabo-ess.org/?Les-dynamiques-a-l-oeuvre-dans-les

44. http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/maitres-ou-esclaves-du-numerique-production-collaborative-et-reseau-ouvert.shtml

45. http://consocollaborative.com/3042-urbains-consommation-collaborative.html

MDESR

46. http://blog.novin.fr/la-consommation-collaborative-revolution-2-0-4783.html

47. http://www.editionsalternatives.com/site.php?type=P&id=1086&PHPSESSID=ff2fe3ad62a3d77a14d5f9dd29640736

48. http://place-publique.fr/La-Co-revolution-c-est-maintenant

49. http://www.ecoloinfo.com/2012/06/21/co-la-formule-magique-de-la-corevolution/

50. http://www.lesechos.fr/economie-france/social/0203508632953-economie-du-partage-les-limites-d-une-utopie-672219.php

MDEGSR

T*able des matières :*

Avertissements : 1

Remerciements : 2

Sommaire : 3

Avant-propos : 4

INTRODUCTION : 5

CHAPITRE 1 : L'Économie collaborative : en route vers une nouvelle ère alternative au modèle économique traditionnelle 8

A) Un œil aiguisé sur le concept d'économie collaborative : 9

a) Définition du concept : 9

b) Présentation des quatre piliers du concept : 10

c) Les principes clés du concept : 11

d) Les secteurs clés du concept : 15

1. La consommation collaborative : 15

2. la production collaborative : 22

3. Le développement d'outils de financements alternatifs : le Crowdfunding (la finance participative) 25

4. La « connaissance » collaborative : 28

5. Les modes de vie collaboratifs : 30

e) Les modes de fonctionnements du concept : 33

Synthèse de la partie : l'économie collaboratif, finalement un moteur complet et en devenir. 37

B) Un modèle adapté à un contexte empreint de morosité : 38

a) Une situation finalement propice à l'émergence de la « Co-révolution » : 39

b) L'économie collaborative : une aubaine pour les start-ups ? 41

c) La créativité et le bon sens pour un nouveau modelage du système : 41

d) Une économie à la fois révolutionnaire et visionnaire connectée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain : 42

..... 45

Synthèse de la partie : L'Economie collaborative, un phénomène originaire de la crise. 45

CHAPITRE 2 : L'économie collaborative : une solution d'avenir pour les territoires. 46

A) L'économie collaborative et son rapport au territoire : 47

a) Économie collaborative : la nécessité d'un développement endogène reconnecté au territoire : 47

1. Le cheminement économique actuel des territoires Européens : 47

2. L'économie collaborative : un écosystème qui favorise l'émergence de solutions locales : 49

2.1) une approche de l'économie via les « circuits courts » relèverait de l'innovation territoriale : 50

2.2) Accroître la coopération entre les acteurs via la valorisation du secteur non marchand:..... 51

2.3) Le troc interentreprises pour un développement local porté par des PME : 52

2.4) Echanges de services entres les associations :..... 53

2.5) La germination des monnaies complémentaires pour un développement plus local :..... 53

2.6) Promouvoir la métamorphose vers une économie du partage des biens :..... 55

2.7) Soutenir les plates-formes de crowdfunding pour un développement solidaires et locaux des projets :..... 56

b) Les outils à mobiliser pour faire émerger de la collaboration au sein du territoire : ... 57

1) Créer une base de connaissances pour partager les « codes sources » de projet collaboratif :..... 58

2) Créer des incubateurs d'un nouveau genre pour des entrepreneurs collaboratifs : 58

3) Soutenir et animer de nouveaux lieux propices à la collaboration et au partage : .. 59

4) Développer l'utilisation de plates-formes de financement participatif :..... 59

c) L'innovation sociale et numérique comme incubateur de l'économie collaborative au sein des territoires :..... 60

d) Économie collaborative : un remodelage du modèle d'organisation des entreprises en conjugaison avec l'essor des lieux de travail partagé au service du territoire :..... 63

Synthèse de la partie : l'Économie collaborative, un modèle en résonnance avec les territoires. 67

B) Pratiques collaboratives et territoire : les éléments à maîtriser pour mettre en place un projet collaboratif au sein d'un territoire donné. 70

a) La mise en place d'une grille d'analyse des projets de pratique collaborative : 70

b) L'économie collaborative : limites et défis d'un modèle prometteur 73

Synthèse de la partie : l'économie collaborative : des éléments à maîtriser et des défis à relever. 76

CHAPITRE 3 : Economie collaborative et territoire rural : Etudes de cas à l'île de la Réunion, le projet de pôle de collaboration rural de Saint Joseph. 77

A) Contextualisation de l'étude : 78

a) Brève présentation du territoire : 78

b) La réorientation de Maison de la Ruralité de Saint joseph : un test pour l'économie collaborative au sein d'un territoire à forte identité rural. 83

1) L'émergence du projet : 83

2) Présentation de la maison de la ruralité des Langevin : 85

B) L'économie collaborative, un allier incontesté du monde rural 86

a) Les raisons fondant la mise en place d'un pôle de collaboration rural 86

b) présentation et missions du pôle de collaboration rural des Langevin : 89

c) Les pré-requis du projet : 93

d) Les résultats attendus du projet : 94

..... 97

Synthèse de la partie : L'économie collaborative, finalement au service du développement rural ? 97

CONCLUSION : 98

Glossaire : 101

Annexes : 104

Bibliographie : 108

Table des matières : 113